

Les stratégies de mobilité sociale des interprètes en Nouvelle-Écosse et à l'Île Royale, 1713 - 1758.

**Thèse présentée au
département d'histoire et de géographie
Faculté des Arts
Université de Moncton
Pour l'obtention du grade de
Maîtrise ès Arts (histoire)**

**Par Isabelle Ringuet
9813926
Le 23 novembre 1999.**

Merci à vous tous!

Plusieurs personnes ont contribué d'une façon ou d'une autre à la rédaction de cette thèse. Il est connu que le travail de l'un n'est que rarement réalisé seul. Ainsi, je veux prendre ici quelques lignes pour remercier ceux qui ont été présents pendant ces deux dernières années.

Premièrement, je tiens à remercier tout particulièrement mes deux directeurs de thèse: Monsieur Maurice Basque et Madame Andrée Courtemanche. Tous deux ont su s'adapter à ma manière de travailler et ont été d'un soutien constant dès mon arrivée à l'Université de Moncton. Merci de votre patience, de vos encouragements et de vos interminables lectures de chapitres.

Deuxièmement, je veux remercier le personnel du Centre d'études acadiennes de l'Université de Moncton. Carmella Bourgeois a été présente dès ma première visite au Centre et a toujours gentiment répondu à mes demandes. Je veux aussi mentionner Monsieur Steven White qui m'a accordé accès à ses recherches généalogiques récentes et à Monsieur Kenneth Breau qui m'a aidée à présenter la généalogie des familles d'Entremont, Le Borgne de Bellisle, Petitpas et Robichaud.

Finalement, je veux remercier ceux que j'aime. Merci papa, maman, Julie et Caroline pour votre compréhension et votre immense soutien intellectuel, moral et économique. Merci ma belle Frédérique pour être mon petit ange et grandir à travers les livres de maman. Je veux aussi remercier Tony Chiasson et Amélie Giroux, qui, en plus d'être toujours présents, se sont souvent levés très tôt le matin pour jouer mes chauffeurs de taxi. Et je veux tout particulièrement dire un gros merci à mes deux meilleurs amis; Jennifer Newcombe pour ses encouragements et sa joie de vivre communicative, et Robert Kramer, qui, cette année, a été le gardien de mon moral, et pendant les six dernières années, a toujours su me convaincre de ma réussite.

Merci à vous tous!

**Isabelle Ringuet
Le 23 novembre 1999.**

Tables des matières

Remerciements	2
Liste d'abréviations	5
Introduction	6
I - Les interprètes	19
1.1 - Leur profil	20
1.1.1 - Des administrateurs anglais	21
1.1.2 - Des missionnaires français	23
1.1.3 - Des individus venant de la communauté	25
1.2 - Leur capital	25
1.2.1 - La connaissance des langues	26
1.2.2 - La confiance de la population et du gouvernement	32
1.3 - Leurs fonctions	34
1.3.1 - En quelles occasions?	35
1.3.2 - Leur rémunération	38
1.4 - Pourquoi les interprètes acceptent cette charge?	39
1.4.1 - Augmentation du prestige	40
1.4.2 - Autres bénéfices	40
1.5 - Conclusion	41
II - La consolidation d'une position sociale? Les familles d'Entremont et Le Borgne de Bellisle	42
2.1 - La famille d'Entremont	44
2.1.1 - Son historique	44
2.1.2 - Les alliances matrimoniales	46
2.2 - La famille Le Borgne de Bellisle	53
2.2.1 - Son historique	53
2.2.2 - Les alliances matrimoniales	56
2.3 - Leurs stratégies éducatives	58
2.3.1 - En tant que famille	59
2.3.2 - En tant que goupe	64
2.4 - L'épreuve de 1755	66
2.5 - Conclusion	67

3 - La mobilité sociale. Les familles Petitpas et Robichaud	69
3.1 - La famille Petitpas	72
3.1.1 - Son historique	72
3.1.2 - Les alliances matrimoniales	74
3.2 - La famille Robichaud	79
3.2.1 - Son historique	79
3.2.2 - Les alliances matrimoniales	80
3.3 - Vers une mobilité sociale	83
3.3.1 - La conservation du capital familial	84
3.3.2 - Leurs stratégies éducatives	90
3.4 - L'épreuve de 1755	99
3.5 - Conclusion	101

Conclusion	103
-------------------------	-----

Bibliographie	108
----------------------------	-----

Annexes	114
Annexe A: Conférence du 9 août 1717 entre le gouverneur du Massachussets et les Amérindiens de l'Est.....	114
Annexe B: Août 1727, Traité de paix entre les Anglais et les Abénakis	127
Annexe C: 5 mai 1744, Conférence à Annapolis entre Paul Mascarene et les Amérindiens.....	129
Annexe D: Déclaration de guerre des Micmacs aux Anglais.	131
Annexe E: Généalogie de la famille Mius d'Entremont.	132
Annexe F: Généalogie de la famille Le Borgne de Bellisle.	139
Annexe G: Généalogie de la famille Petitpas.	142
Annexe H: Généalogie de la famille Robichaud.	145

Figures

Figure 1: Les alliances matrimoniales de la famille d'Entremont.	53
Figure 2: Les alliances matrimoniales de la famille Le Borgne de Bellisle.	58
Figure 3: La hiérarchie sociale à Louisbourg.	70
Figure 4: Les alliances matrimoniales de la famille Petitpas.	79
Figure 5: Les alliances matrimoniales de la famille Robichaud.	82

Liste d'abréviations

- DBC:* *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec: Les Presses de l'Université Laval, 1966-1974.
- Col. docs. inédits:* *Collection de documents inédits sur le Canada et l'Amérique publiés par le Canada-Français*, Québec: Imprimerie de L.J. Demers et frère, 1888.
- Col. docs. relatifs:* *Collection de documents relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France*, tome III, Québec: Imprimerie A. Côté et Cie, 1884.
- CSHA:* *Les Cahiers de la Société historique acadienne*
- PANS II:* *Nova Scotia Archives II: Original Minutes of His Majesty's Council at Annapolis Royal, 1720 - 1730*, (édité par Archibald M. MacMechan), Halifax, 1900.
- PANS III:* *Nova Scotia Archives III: Original Minutes of His Majesty's Council at Annapolis Royal, 1720 - 1734*, (édité par Archibald M. MacMechan), Halifax, 1908.
- PANS IV:* *Nova Scotia Archives IV: Original Minutes of His Majesty's Council at Annapolis Royal, 1726 - 1749*, (édité par Bruce Fergusson), Halifax, 1967.

Introduction

Au XVII^e siècle, l'Amérique du nord est encore un continent à explorer. Son territoire se partage entre diverses nations européennes: France, Angleterre, Hollande et Espagne, par exemple. Ce Nouveau monde est un lieu de rencontres et la vision ethnocentrique y prime. Les Amérindiens se croient supérieurs tandis que les Européens, dits civilisés, sont confrontés avec ces derniers qu'ils considèrent comme des êtres primitifs. Au croisement des traditions et des cultures, ces deux groupes doivent trouver un moyen de communiquer. Un pont entre ces deux mondes permettant une transmission concrète d'information devient nécessaire. Pour cette raison, des personnes sont appelées à servir d'interprètes.

Divers individus servent comme interprètes. Pour la Nouvelle-Angleterre, James Axtell étudie cette solution aux problèmes de communication entre les Amérindiens et les nouveaux arrivants. Il affirme que le besoin d'interprètes est si pressant que des capitaines européens capturent des Amérindiens pour les faire instruire dans leur langue européenne.¹ Cette méthode est assez efficace, car les Amérindiens peuvent aussi enseigner à leurs captifs les rudiments de leur langue. Une autre méthode est l'utilisation d'interprètes volontaires. L'une des conclusions de l'auteur est très explicite: «Some Indians were eager and able to put their tongues to a new school and quickly became indispensable as interpreters and brokers between two cultures»². Ainsi, les Amérindiens deviennent des interprètes recherchés pour rendre la communication possible en Nouvelle-Angleterre.

Tout comme pour la Nouvelle-Angleterre, les interprètes au Canada doivent traduire d'une langue directement à une autre. Dans son livre sur l'impact culturel et social

¹James Axtell. *Beyond 1492, Encounters in Colonial North America*. Oxford: Oxford University Press, 1992, p. 71.

²*Ibid.* p. 103.

de l'arrivée des Européens sur les Amérindiens du Canada, Denys Delâge mentionne les divers échanges prenant place entre Samuel de Champlain et les Amérindiens. Il écrit que «la traite des fourrures n'est pas qu'une affaire de prix. Ainsi, à la demande des Hurons qui rencontrent les Français pour la première fois en 1609, il y a alliance, puis expédition militaire commune, échange de personnes qui deviendront à la fois otages et interprètes, instauration d'une relation exclusive»³. Il poursuit en mentionnant que plusieurs interprètes le deviennent par obligation, certains ayant été capturés lors d'affrontements entre diverses tribus ou entre les Amérindiens et les Européens.

L'occupation d'interprète au Canada est aussi étudiée par le traducteur Jean Delisle. Dans sa thèse de maîtrise, il soutient, contrairement à Denys Delâge, que les interprètes sont des Français qui apprennent une langue amérindienne car ils voient les avantages que cela peut leur apporter. Il mentionne qu'en tant qu'interprètes, ces personnes «se situaient à la charnière de deux civilisations: l'europpéenne et l'amérindienne»⁴. Dès les débuts de la colonie, ils deviennent nécessaires à tout échange culturel et commercial. Il continue: «Polyglottes, agents commerciaux, diplomates, guides, explorateurs, ethnologues, telles furent les principales fonctions assumées par les premiers interprètes du XVIIe siècle»⁵. De plus, il mentionne que ces fonctions des interprètes sont particulièrement liées à la connaissance des langues amérindiennes. En donnant les exemples des interprètes Brûlé, Boucher, Godefroy, Couture et Legardeur, l'auteur montre que ces personnages, aujourd'hui connus pour leurs legs à l'histoire politique canadienne, doivent leur prospérité à leurs débuts comme interprètes. Pour Jean Delisle, il demeure évident que le fait d'être un interprète connu des autorités entraîne d'autres charges. Par exemple, au début du XVIIIe siècle, l'interprète Couture « [...]

³Denys Delâge, *Le pays renversé, Amérindiens et Européens en Amérique du Nord-Est, 1600-1664*. Montréal: Les Éditions du Boréal, 1991, p. 107.

⁴Jean Delisle, «Les interprètes sous le Régime français, 1534-1760». thèse de maîtrise (traduction), Université de Montréal, 1975, p. 12.

⁵*Ibid*, p. 32.

cumulait les charges de capitaine de milice, de greffier, de juge sénéchal et à certaines occasions il remplaça des membres séculiers au Conseil souverain». ⁶ Ainsi, la connaissance des langues amérindiennes au Canada est l'une des conditions pour qu'un individu puisse accéder à la notabilité. Il est ainsi possible de se demander si les interprètes utilisés en Acadie se trouvent dans la même situation.

Au début du XVIII^e siècle, l'Acadie est prise dans un conflit linguistique. Le traité d'Utrecht de 1713 cède à l'Angleterre l'Acadie, qui devient ainsi anglaise et prend dorénavant le nom de Nouvelle-Écosse, alors que l'Île Royale reste sous la domination française. D'origine française, les Acadiens doivent s'adapter à ce nouveau régime politique. Ainsi, les rapports linguistiques se compliquent pour cette population acadienne habituée à communiquer avec les autorités officielles dans sa langue. Le rôle des interprètes s'intensifie car les échanges doivent alors s'effectuer entre les Anglais, les Français ainsi qu'avec la population amérindienne, toujours présente. Dans son article sur la traduction officielle en Acadie, Christel Gallant aborde ce nouveau problème: «La plupart des Acadiens, établis dans les régions plus éloignées des Mines, de Pisiqid, Cobequid et de la rivière aux Canards, ont peu de contacts quotidiens avec la garnison et l'administration anglaises avec lesquelles ils communiquent par l'intermédiaire de porte-parole délégués, et en français»⁷. Le français semble ainsi s'établir comme langue de communication et d'échanges entre le gouvernement d'Annapolis Royal (1710 - 1749) et sa population constituée principalement d'Acadiens et d'Amérindiens.⁸ La demande d'interprètes pouvant communiquer avec les Amérindiens, les Acadiens et les Anglais s'accroît et place les interprètes dans une position privilégiée à cause du besoin que le gouvernement a de leurs services. Ce voisinage de langues rend la Nouvelle-Écosse et

⁶*Ibid*, p. 43.

⁷Christel Gallant. «L'Acadie berceau de la traduction officielle au Canada», dans *Culture du Canada français*, n°2 (automne 1985), p. 71.

⁸Suite à la prise de Port-Royal par les Britanniques en 1710, l'établissement est renommé Annapolis Royal.

l'Île Royale du XVIII^e siècle intéressantes pour aborder la question de la place des interprètes dans ces sociétés. De plus, il existe de nombreux documents qui montrent les relations entre la minorité anglophone contrôlant cette majorité francophone pour la Nouvelle-Écosse, ainsi que pour le gouvernement de l'Île Royale qui courtise les Amérindiens.

L'historiographie acadienne aborde toutefois peu la question des interprètes. Ainsi, dans le dernier chapitre de sa thèse, Craig William Wicken s'intéresse aux interprètes pour les situer dans un contexte professionnel au sein du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.⁹ Il soutient que les interprètes sont incontournables au XVIII^e siècle pour le gouvernement de Louisbourg (1713 - 1758), qui veut garder et intensifier son alliance avec les Amérindiens, ainsi que pour le gouvernement d'Annapolis Royal, qui doit imposer ses lois et faire comprendre ses traités aux populations acadienne et amérindienne. En plus de servir d'intermédiaires dans les discussions, les interprètes doivent pouvoir communiquer les attitudes des Amérindiens et Acadiens au gouvernement d'Annapolis Royal. Malgré l'obligation du gouvernement de faire confiance à ses interprètes, C.W. Wicken affirme que des doutes subsistent au sujet de la loyauté d'interprètes qui sont souvent des Métis: «Saint-Castin and others like him, who either lived among the Wabanaki or were of mixed heritage, were not fully trusted by French officials. Because they never fully integrated into one society or the other, their political allegiances were not always decipherable»¹⁰. Les Anglais ont aussi de la difficulté à trouver des interprètes loyaux: «Not surprisingly, English officials were keen to find someone upon whom they could rely to not only faithfully interpret their words but who could also inform them as to the internal dynamics of Mi'kmaq society»¹¹. Ainsi, les

⁹Craig William Wicken. «Encounters with Tall Sails and Tall Tales: Mi'kmaq Society, 1500-1760», thèse de doctorat (ethnohistoire). Université McGill. Montréal. 1994. p. 375 - 439.

¹⁰*Ibid.* p. 392.

¹¹*Ibid.* p. 434.

Métis, quoique bien situés pour servir d'interprètes, n'ont pas toujours la confiance de ceux qui les demandent.

En étudiant l'interprète Anthony Casteel, Geoffrey Plank essaie de refléter la mobilité nationale des interprètes. Dans un article, il décrit la manière dont un interprète réussit à sauver sa vie en de nombreuses occasions en changeant d'allégeance.¹² Anthony Casteel y réussit une première fois en faisant croire à ses captifs mi'kmaq¹³ qu'il est Français. Lorsqu'il est rapatrié à Louisbourg, il avoue être de citoyenneté anglaise et être un interprète engagé par le gouvernement d'Halifax (1749 -1755). Sans cet aveu, il aurait été pendu pour trahison. Anthony Casteel sauve sa vie en deux occasions, mais ce faisant, il ravive la crainte des deux gouvernements que leurs interprètes ne leur soient pas loyaux.

Pour sa part, Christel Gallant s'intéresse aux traducteurs au sein même des gouvernements. Ces représentants britanniques, dont le huguenot Paul Mascarene, qui parlent et lisent le français, traduisent quelques documents officiels, mais pour le contact avec la population, ils ont souvent recours à des interprètes venant de la communauté. La notion de confiance demeure ici essentielle. Ces agents britanniques font partie de l'administration officielle, ils cherchent ainsi à obtenir la confiance de la population et à les intégrer à la société britannique.¹⁴

Ainsi, des interprètes venant de la communauté sont appelés à servir d'interprètes pour l'administration française et l'administration anglaise. Il est possible de se demander si ces intermédiaires entre la population et le gouvernement ont pu élever leur position sociale dans la société à cause de leur capital linguistique et familial. Est-ce que le fait d'être interprète, soit de posséder la connaissance d'une langue autre que celle de l'administration officielle, en plus d'une maîtrise de cette dernière, favorise une mobilité

¹²Geoffrey Plank. «The Changing Country of Anthony Casteel: Language, Religion, Geography, Political Loyalty, and Nationality in Mid-Eighteenth Century Nova Scotia», dans *Studies in Eighteenth Century Culture*, vol. 27 (1998), p. 53 - 74.

¹³Le nom Mi'kmaq a été écrit de différentes façons à travers le temps. Les Mi'kmaq préfèrent aujourd'hui cette graphie qui sera utilisée dans cette étude.

¹⁴C. Gallant. «L'Acadie berceau ...», *art. cité*, p. 78.

sociale? Ou du moins, cette occupation d'interprète, liée à une connaissance linguistique offre-t-elle à ces individus une stratégie de positionnement social? Ces stratégies de positionnement sont utilisées au sein même du groupe social et sont transmises de génération en génération. Le capital familial réside dans la transmission parents/enfants d'un habitus transformé acquis lors de l'adaptation à de nouvelles situations de vie. Par exemple, il faut inclure ici la conservation de la confiance de la population et des gouvernements gagnée par un ou des membres de la famille.

Pierre Bourdieu a élaboré un concept de stratégies de reproduction qu'il définit ainsi: «Système de manières de faire qui sont ajustées à des fins spéciales et qui sont le produit soit d'une expérience traditionnelle communiquée par l'éducation, soit par l'expérience personnelle de l'individu»¹⁵. Différents types de stratégies existent, mais toutes tendent vers le même but, soit la «transmission à la génération suivante, maintenus ou augmentés, des pouvoirs et des privilèges qu'il [le groupe familial] a lui-même hérités».¹⁶ Nous pouvons ainsi considérer une langue, maternelle ou seconde, comme partie inhérente de ce capital transmis à la génération suivante.

Des stratégies de reproduction de Pierre Bourdieu, aussi appelées stratégies de progrès, quelques-unes nous intéressent particulièrement. Ces stratégies ont pour but d'améliorer le capital symbolique et réel des individus. L'utilisation de telles stratégies leur permet de se démarquer et d'élever leur position sociale. Les stratégies matrimoniales sont les plus couramment étudiées car on ne peut aborder les autres stratégies sans mentionner toute l'importance des alliances:

L'essentiel est là: on ne peut dissocier les stratégies matrimoniales de l'ensemble des stratégies - je pense par exemple aux stratégies de fécondité, aux stratégies éducatives comme stratégies de placement culturel ou aux stratégies économiques, investissement, épargne, etc. - par lesquelles la famille vise à se reproduire biologiquement et surtout

¹⁵Pierre Bourdieu, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Genève: Droz, 1972, p. 211.

¹⁶Pierre Bourdieu, «Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction», *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 27 (juillet - octobre 1972), p. 1125.

socialement, c'est-à-dire à reproduire les propriétés qui lui permettent de tenir sa position, son rang dans l'univers social considéré.¹⁷

Le deuxième type de stratégies de reproduction qui est d'intérêt pour cette étude sont les stratégies éducatives. Ces dernières prennent en considération le fait que recevoir une éducation c'est recevoir une éducation liée à une certaine classe, c'est agir selon les rapports sociaux dans le contexte de l'apprenti.¹⁸ Pierre Bourdieu définit ces stratégies qui s'appliquent très bien à l'apprentissage d'une langue:

[...] les stratégies éducatives, conscientes et inconscientes - dont les stratégies scolaires des familles et des enfants scolarisés sont un aspect particulier -, investissements à très long terme qui ne sont pas nécessairement perçus comme tels et qui ne réduisent pas, comme le croit l'économie de "capital humain", à leur dimension strictement économique, ou même monétaire, puisqu'ils visent primordialement à produire des agents sociaux capables et dignes de recevoir l'héritage du groupe, c'est-à-dire d'être hérités par le groupe; [...].¹⁹

Pour les interprètes, une part des privilèges acquis ou hérités serait la connaissance du français, d'une langue amérindienne et de l'anglais. Cet apprentissage linguistique peut faire partie d'un capital réel et symbolique reproduit dans l'utilisation consciente ou non de stratégies éducatives.

De plus, il semble que quelques familles d'interprètes soient connues au XVIII^e siècle comme faisant partie de la notabilité de leur communauté. Elles avaient ainsi la confiance des gouvernements de l'Île Royale, d'Annapolis Royal et d'Halifax. Nous croyons que quelques familles d'interprètes, ayant le privilège de posséder la connaissance de l'anglais, du français et d'une langue amérindienne utilisent ce capital, et la confiance du gouvernement et de la population qui en résulte, comme stratégie de positionnement social. Diverses sources documentaires sont accessibles au chercheur voulant retracer l'environnement social et le type de travail effectué par les interprètes.

¹⁷Pierre Bourdieu. *Choses dites*, Paris: Les Éditions de Minuit, 1987, p. 85.

¹⁸Alain Accardo. *Initiation à la sociologie de l'illusionnisme social*, Paris: Les Éditions du Mascaret, 1983, p. 151.

¹⁹Pierre Bourdieu. *La noblesse d'État, grandes écoles et esprit de corps*, Paris: Les Éditions de Minuit, 1989, p. 388.

Toutefois, un patient travail de repérage est nécessaire pour y trouver des informations précises sur le travail et l'importance des interprètes. Mise à part une traductrice, peu d'historiens ont étudié ces sources avec un regard non factuel. Ainsi, pour retracer la destinée des interprètes, il faut analyser des sources documentaires pour le Régime anglais gouvernant la Nouvelle-Écosse, des sources pour le gouvernement français de l'Île Royale ainsi que la correspondance des deux colonies.

Sous le Régime anglais, les interprètes peuvent être retracés dans trois types de documents. Premièrement, ils sont visibles dans la correspondance entre les gouverneurs de la Nouvelle-Écosse et de l'Île Royale, ainsi qu'entre Annapolis Royal ou Halifax et Londres.²⁰ La correspondance permet d'étudier le regard de l'autorité sur les interprètes et même d'y retracer des demandes de dividendes pour leurs services. Ainsi, nous pourrions y détecter le genre de travail que les interprètes accomplissaient. Est-ce que ces derniers faisaient des demandes au gouvernement? Qu'est-ce que l'autorité en place écrit à leur sujet? Deuxièmement, les livres d'ordonnances aident à saisir la présence concrète des interprètes et à percevoir leur nécessité pour le gouvernement. Les interprètes sont appelés à traduire et à communiquer les ordres et missives du gouvernement; ce dernier les dépêche même à Annapolis Royal et Halifax.²¹ Enfin, les procès-verbaux des Conseils d'Annapolis Royal de 1720 à 1749 complètent ces deux premières séries documentaires en montrant des discussions sur les demandes des interprètes ainsi que leur importance pour le gouvernement.²² De plus, leur rôle au sein même de ce gouvernement peut être établi. Les commentaires sur les interprètes dans les livres d'ordonnances et les procès-verbaux permettent de situer ces derniers dans leur communauté ainsi que d'effectuer une reconstitution du passé pour comprendre qui ils sont et quelles sont leurs fonctions pour le gouvernement.

²⁰Publiée par les archives de la Nouvelle-Écosse dans *PANS II*.

²¹Un exemple est celui de Claude Petitpas, mentionné dans *PANS III*, p. 8.

²²Publiés par les archives de la Nouvelle-Écosse dans *PANS III* et *PANS II*.

Pour le Régime français de l'Île Royale, une attention particulière doit être portée à la correspondance des gouverneurs de la colonie avec Versailles. Le travail des interprètes est mentionné, tout particulièrement dans les lettres du gouverneur de l'Île Royale Saint-Ovide De Brouillan,²³ qui gouverne la colonie de 1718 à 1739.²⁴ Sa correspondance est étendue et l'utilisation d'interprètes est mentionnée à plusieurs reprises. Une application concrète des conséquences de l'occupation d'interprète pour certaines familles y est visible. De plus, la correspondance entre les gouverneurs de la Nouvelle-Écosse et de l'Île Royale, qui a souvent pour but de maintenir un état de paix entre les deux colonies voisines, révèle des intentions quant à l'utilisation des interprètes et le niveau de confiance qui existe entre ces derniers et les gouverneurs.

Ces sources seront étudiées pour retracer les activités des interprètes et découvrir s'ils ont utilisé des stratégies de positionnement social. Pour ce faire, quatre familles d'interprètes seront étudiées. Malgré une position sociale de départ différente, ces quatre familles réussissent à s'élever dans leur communauté. Nous pouvons ainsi nous demander si le capital linguistique des familles d'Entremont, Le Borgne de Bellisle, Petitpas et Robichaud est utilisé dans le cadre d'une stratégie de mobilité sociale.

La position sociale de départ des familles d'Entremont et Le Borgne de Bellisle semble être consolidée par leur occupation d'interprètes. Les d'Entremont font partie de l'élite acadienne. Famille noble, elle réussit à s'attirer la faveur de l'administration de Louisbourg et de celle d'Annapolis Royal et d'Halifax. Clément Cormier écrit que Philippe Mius d'Entremont, premier du nom en Acadie, a joué un rôle «important dans l'histoire de la colonie soit par ses fonctions administratives, soit du fait qu'il fut l'un des rares

²³ Les lettres de Saint-Ovide de Brouillan sont conservées aux Archives des colonies, série C11D, volumes 4, 7, 8 et 10. Ces sources ont été consultées sur microfilms au Centre d'études acadiennes de l'Université de Moncton.

²⁴ Monbeton de Brouillan arrive en Acadie en tant qu'enseigne. Il s'élève rapidement et devient officier. Il reçoit la croix de St-Louis en 1709 pour les services rendus à la colonie. Il devient ensuite lieutenant du roi en 1714 et gouverneur de l'Île Royale en 1718. Bernard Pothier résume les principaux exploits de Saint-Ovide dans «Monbeton de Brouillan, dit Saint-Ovide, Joseph de», dans *DBC*, tome III, p. 491 - 493.

seigneurs acadiens à s'occuper de culture et de défrichage; il attira sur son domaine plusieurs engagés...»²⁵ Ses nombreuses relations l'ont très tôt placé en contact avec les Amérindiens de Pobomcoup. Sa famille s'allie souvent avec d'autres familles nobles ou avec des familles fortunées.²⁶ En plus de nombreuses alliances avec les Saint-Étienne de la Tour, un lien avec la famille du seigneur de Saint-Castin apparaît. Par exemple, son fils Philippe, qui est le premier interprète de cette famille, épouse successivement deux Amérindiennes, la dernière étant la fille de Jean-Vincent d'Abbadie de Saint-Castin et de son épouse amérindienne.²⁷ Les enfants de ce deuxième Philippe l'ont suivi dans cette voie, car en plus d'être interprètes, nous savons qu'au moins deux de ses fils ont épousé des Amérindiennes et une fille, un Métis.²⁸

Les Le Borgne de Bellisle sont des seigneurs d'une génération à l'autre. À la troisième génération en Acadie, les Le Borgne sont devenus interprètes. Le premier interprète est Alexandre Le Borgne, Sieur de Bellisle qui épouse le 4 décembre 1707 Anastasie de Saint-Castin, fille de Sieur Vincent, baron de Saint-Castin et de dame Marie-Mathilde, de la tribu des Abénakis.²⁹ Rappelons qu'Anastasie est la soeur de Marie, épouse de Philippe d'Entremont fils. Le fils aîné d'Alexandre et d'Anastasie, Alexandre Bellisle, né en 1708, est lui aussi interprète. Sa soeur Françoise, épouse de Pierre Robichaud, est elle aussi appelée à effectuer des traductions pour le gouvernement d'Annapolis Royal pour les Amérindiens. Le XVIIIe siècle est mouvementé pour cette famille. En effet, en plus des affrontements entre les Français et les Anglais, la seigneurie des Le Borgne de Bellisle est contestée par les descendants de Charles de Saint-Étienne de

²⁵Clément Cormier, «Philippe Mius d'Entremont», dans *DBC*, tome I, p. 521.

²⁶Moins de ressources monétaires circulent à l'Île Royale et en Nouvelle-Écosse qu'en Nouvelle-France. Ainsi, il est nécessaire de rappeler que ces familles, fortunées dans le contexte acadien, le seraient moins si elles habitaient en Nouvelle-France.

²⁷Georges Cerbelaud Salagnac, «Jean-Vincent d'Abbadie», dans *DBC*, tome II, p. 7.

²⁸Isabelle Cormier a fait une étude très intéressante montrant les conséquences du métissage sur ces individus. Voir *l'usage pâle ou peau rouge: L'identité des Métis en Acadie, 1600 à 1755*, mémoire de baccalauréat non publié, Université de Moncton, avril 1997.

²⁹G. Salagnac, «Jean-Vincent...», *art. cité*, p. 7.

La Tour. En effet, en 1734, Agathe Bradstreet-Campbell, petite-fille de Charles, vend cette seigneurie à l'administration anglaise de la Nouvelle-Écosse qui veut abolir le système seigneurial.³⁰ Ainsi, les Le Borgne de Bellisle, auparavant avantagés dans cette dispute par leur rapprochement avec l'administration anglaise, perdent leur seigneurie. Qu'arrive-t-il de leur statut de seigneur après cette date? Nous pouvons croire que le fait d'être interprètes a permis aux Le Borgne de Bellisle, malgré la perte de leur terre, de conserver leur place dans la société.

Les deux autres familles étudiées ne sont pas nobles et ne possèdent pas de seigneuries. Ainsi, nous croyons que leur position dans la société s'est élevée par leur capital linguistique ainsi que grâce à leurs stratégies de reproduction. Claude Petitpas est présenté dans le recensement de 1671 comme laboureur. Cette situation change rapidement car, dès 1686, Claude, désormais connu sous le titre de Sieur de Lafleur, est identifié comme greffier.³¹ Son fils Claude cumule les charges de capitaine de goélette et d'interprète. À cause de l'implication de son père dans les milieux amérindiens, il s'est lié dans sa jeunesse avec les Mi'kmaq aux abords de Port-Royal. Il épouse une Amérindienne nommée Marie-Thérèse, rencontrée dans la région de Miramichi. Maurice Basque mentionne: «Lafleur y avait sans doute un établissement pour la pêche à la morue et assurait aussi le ravitaillement des pêcheurs qui y venaient l'été»³². Ils ont de nombreux enfants. Leur fils Barthelemy est né à Mouscoudabouet en 1687 et est éduqué selon les coutumes mi'kmaques.³³ Les carrières de Claude et de Barthélémy se ressemblent. En plus d'être d'excellents navigateurs, il sont interprètes. Ils exercent cette fonction aussi bien pour le gouvernement de Louisbourg que pour celui d'Annapolis Royal. Tout

³⁰Clarence d'Entremont, «Agathe de Saint-Étienne de la Tour», dans *DBC*, tome II, p. 617.

³¹Archives des colonies, série G1, vol. 466, recensements pour les années 1671 et 1686, consultées sur microfilms au Centre d'études acadiennes.

³²Maurice Basque, *Entre baie et péninsule, Histoire de Néguaq, Village de Néguaq, Cap-Saint-Ignace: Presses des Ateliers Graphiques Marc Veilleux Inc.*, 1991, p. 33.

³³Bernard Pothier, «Barthélémy Petitpas», dans *DBC*, tome III, p. 554.

comme son père, Barthélémy est nécessaire à ces deux autorités même si les deux le considèrent comme un rebelle.³⁴

Les trois premières familles sont étroitement liées au monde amérindien. En plus d'y avoir séjourné, d'avoir grandi à proximité d'un village amérindien, les hommes de ces familles ont souvent épousé des femmes amérindiennes. Les alliances matrimoniales entre ces familles sont très présentes. Elles sont aussi étroitement liées à une quatrième famille d'interprètes, les Robichaud.

La famille Robichaud a la particularité de n'avoir aucune personne d'origine amérindienne en son sein. Si Étienne, le premier Robichaud arrivé en Acadie, est identifié comme laboureur en 1671, sa famille ne tarde pas à s'élever dans la société. En 1692, son fils Prudent épouse Henriette Petitpas, soeur de l'interprète Claude Petitpas. Lors du mariage de leur fils Louis en 1730, Prudent est chef du Conseil français d'Annapolis Royal et juge de paix.³⁵ Prudent, son fils et frère de Louis, est dit marchand et député des habitants français d'Annapolis Royal. Ces deux Prudent, père et fils, ont aussi l'occupation d'interprète. Prudent, père, jouit d'une grande confiance auprès des Acadiens, mais aussi du gouvernement anglais. Grâce à son prestige, il est le porte-parole des Acadiens de Port-Royal.³⁶

Ainsi, notre étude sera composée de trois chapitres étudiant tous une facette de la vie et des stratégies de reproduction des interprètes. Le premier chapitre établit le contexte dans lequel évoluent les interprètes. Ainsi, leur profil y est défini, les raisons pour lesquelles certains individus sont choisis pour servir d'interprètes, souvent à plusieurs reprises, sont expliquées ainsi que les motifs pour lesquels les interprètes acceptent cette charge supplémentaire. Le deuxième chapitre aborde deux familles, les d'Entremont et les

³⁴*Ibid.*, p. 554.

³⁵Mariage de Louis Robichaud, dans les *Registres de naissances, mariages et baptêmes dans la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Port-Royal, 1727 - 1755*, film F - 1019 au Centre d'études acadiennes.

³⁶Pour une étude sur la vie des Robichaud, voir Maurice Basque, *Des hommes de pouvoir, Histoire d'Otho Robichaud et de sa famille, notables acadiens de Port-Royal et de Néguaç.*, Néguaç: Société historique de Néguaç, 1996.

Le Borgne de Bellisle, déjà hautement situées sur l'échelle sociale acadienne, qui utilisent leur occupation d'interprète pour consolider leur position sociale. Leurs stratégies matrimoniales et éducatives permettent de découvrir la manière dont leur capital linguistique et familial est utilisé. Enfin, le troisième chapitre étudie les deux familles, les Petitpas et les Robichaud, qui montrent une mobilité sociale suite à leur reconnaissance comme interprètes. À leur arrivée en Acadie, les chefs des familles Petitpas et Robichaud sont recensés comme laboureurs. Leurs stratégies matrimoniales, ainsi que leurs stratégies éducatives, peuvent nous informer sur l'occupation d'interprète et la mentalité de l'époque. Il sera intéressant de comparer ces quatre familles pour déterminer la manière qu'elles ont utilisé leur capital linguistique et voir si elle ont pu élever leur position sociale en Acadie du XVIIIe siècle.

Chapitre Premier: Les interprètes.

L'occupation d'interprète se situe à la convergence de plusieurs mondes. Ainsi, le contexte dans lequel évoluent les quatre familles qui serviront d'exemples pour éclairer la mobilité sociale des interprètes doit être présenté. C'est la raison pour laquelle, dans un premier temps, le portrait général des interprètes est dressé. Il est important de bien comprendre l'organisation de leur monde quotidien. D'abord, qui sont-ils? Cette question doit être abordée car seule la connaissance d'une langue ne permet pas à un individu de s'établir comme interprète. Certains administrateurs anglais, tel Paul Mascarene, un huguenot d'origine française qui écrit et parle couramment cette langue, auraient dans ce cas effectué les traductions sans l'aide de quiconque. Les gouvernements auraient également pu se servir des missionnaires qui avaient déjà un contact avec la population amérindienne. Par contre, ils choisissent souvent comme interprètes des individus, hommes et femmes, qui viennent de la communauté acadienne. Ces derniers sont choisis à cause de leur connaissance de l'anglais, du français et d'une langue amérindienne. En plus de cette connaissance linguistique, les interprètes choisis se doivent d'être respectés par les autorités gouvernementales, ainsi que de posséder la confiance de la population. Mais quand les interprètes sont-ils appelés à servir d'intermédiaire entre la population et le gouvernement? Combien sont-ils payés? Ces questions, d'ordre pratique, sont importantes pour pouvoir évaluer l'importance des interprètes dans leur milieu. De plus, grâce à ces éléments, leur nécessité pour le gouvernement peut être établie. Enfin, pourquoi les interprètes acceptent-ils cette charge, qui, souvent cumulée à d'autres fonctions, peut sembler anodine? Nous croyons que l'occupation d'interprète engendre un accroissement du prestige de l'individu et peut même consolider ou élever sa position sociale. Commençons ainsi avec ce portrait général des interprètes.

1.1 Leur profil

Trois groupes d'individus sont connus pour leur connaissance des langues dans la colonie. Ceux que nous appelons traducteurs sont des administrateurs anglais d'origine française. Ils ont tendance à effectuer de brèves traductions écrites. Le deuxième groupe est constitué des missionnaires. Ces derniers effectuent des traductions et interprétations pour les populations amérindiennes. Enfin, vient le groupe que nous qualifions d'interprètes et qui sont utilisés par le gouvernement d'Annapolis Royal et d'Halifax pour servir d'intermédiaires entre les dirigeants, la population acadienne et les nations amérindiennes. Ces deux derniers groupes, en plus de desservir l'administration de la Nouvelle-Écosse, se retrouvent aussi à Louisbourg. Cette forteresse se distingue du reste de la Nouvelle-France dès sa construction en 1713 de par l'atmosphère linguistique qui règne dans la garnison.

Tout comme les grands ports des colonies anglaises, tels Boston, New-York et Philadelphie, ainsi que de nombreuses villes européennes du XVIII^e siècle, Louisbourg est une ville militaire, portuaire et marchande en pleine expansion. A. B. J. Johnston décrit l'atmosphère dans la forteresse:

All in all, French stronghold that Louisbourg was, the seaport community was also home to a wide range of minority populations. Some differed from the majority in terms of ethnicity, others in terms of religion, and still others in terms of the language they spoke.³⁷

Plusieurs langues sont parlées dans la garnison. Toujours selon A. B. J. Johnston, à part le français, neuf autres langues sont couramment entendues. Il mentionne le basque, le breton, l'allemand, le suisse, l'anglais, l'espagnol, le mi'kmaq et probablement l'irlandais et le provençal.³⁸ Les échanges économiques et commerciaux sur les quais sont quotidiens et les marchands provenant de diverses régions européennes et américaines ne parlent pas tous la même langue. Vu cette diversité, et le fait que plusieurs individus ne comprennent

³⁷A. B. J. Johnston, «The People of 18th Century Louisbourg», *Nova Scotia Historical Review*, vol. II, n°2 (1991), p. 86.

³⁸*Ibid.*, p. 85.

que leur langue maternelle, une certaine confusion linguistique existe. Ainsi, suivant l'installation portuaire de Louisbourg et les divers échanges qui y sont effectués, la présence d'individus connaissant plusieurs langues devient inévitable. Mais ces individus, qui n'ont laissé aucune trace puisqu'ils n'ont été interprètes qu'en quelques occasions et seulement à des fins commerciales, ne sont pas abordés dans cette étude.

Un autre groupe d'individu qui sert parfois d'interprète n'est pas étudié dans cette étude. Selon C. W. Wicken «English officials deeply distrusted the Mi'kmaq»³⁹. Ils se tournent alors vers les Acadiens. Toutefois, certains Amérindiens sont interprètes pour Louisbourg. Leur présence en tant que tel est très rare et difficile à observer. Ils effectuent des échanges commerciaux et quotidiens, sans avoir un impact réel sur les populations et gouvernements. Leur activité de traduction est souvent implicite et non-officielle. De plus, les Amérindiens connaissant le français et l'anglais n'ont laissé aucune trace, ils seront également laissés de côté dans cette étude.

1.1.1 Des administrateurs anglais

L'administration anglaise de la Nouvelle-Écosse a en son sein plusieurs individus d'origine française. Prenons par exemple Paul Mascarene, un huguenot travaillant pour l'Angleterre. Il est naturalisé anglais en 1706 et arrive en Acadie avec l'armée britannique pour la conquête de Port-Royal en 1710. Il y habite jusqu'à sa retraite en 1750, remplaçant même le gouverneur absent entre 1740 et 1749. Il laisse des traces de son activité de traduction dans le *Mémoire à Nicholson*:

That during my being at Annapolis Royal [...] I was employed by the then Governor and afterwards by Sir Charles Hobby when he commanded in Chief, in translating all papers from French into English and from English into French, and in all the treatys bargains and propositions done with or to the French inhabitants, without even having had any personal pay or profit relating to the Service though Colonel Vetch promised me to get me an allowance for the same.⁴⁰

³⁹C. W. Wicken, «Encounters with...», thèse citée, p. 419.

⁴⁰*Mémoire à Nicholson*, 20 février 1713 -14, aux Archives publiques de la Nouvelle-Écosse, vol. 5, p. 5.

Malgré cette demande de rémunération, cet aspect de sa carrière reste peu important. Un autre huguenot, Guillaume Ouimet, connu plus couramment sous la version anglaise de son nom, William Winniet, effectue aussi, à l'occasion, des traductions pour son gouverneur. Ses connaissances sont variées; il est marchand et successivement enseigne, adjudant, sous-lieutenant, lieutenant de sa garnison à Annapolis Royal de même que membre du Conseil de la Nouvelle-Écosse à partir de 1729.⁴¹ Français d'origine, il maintient un contact avec les Acadiens en épousant l'Acadienne Madeleine Maisonnat. Il reçoit cet ordre du gouverneur Stile le 20 mai 1745: «An order to Mr. William Winniet to repair to the enemy's camp to serve as English interpreter...»⁴². Ces administrateurs, à qui Christel Gallant consacre un article, cherchent à gagner la confiance de la population. Ils ne la possèdent donc pas. Nous pouvons croire que c'est pour cette raison que, malgré leur connaissance linguistique, les administrateurs anglais connaissant le français font appel à des interprètes venant de la communauté pour les traductions sous-entendant une relation avec les Acadiens ou les Amérindiens. De plus, ces administrateurs ont recours aux interprètes pour qu'une situation telle que décrite dans cette lettre du secrétaire Pople au gouverneur ne se reproduise pas:

You will perceive by the first paragraph of the letter from My Lords Commissioners for Trade and Plantations to you of this days date that their Lordships wish the Oath which the French Inhabitants at Annapolis have voluntarily taken had been in more explicit Terms, and therefore i am to observe to you that by the words of that Oath, the French do not promise to be faithful to His Majesty. The Oath indeed seems intended to have been a Translation of the English Oath of Allegiance, but the different Idiom of the two languages has given it another turn, for the particle «To» in the English Oath, being omitted in the French Translation, it stands a simple promise of fidelity without saying to whom, for as the word «Fidelle» can only refer to a dative case and «obéirai» governs an accusative, King George has not a proper security given to him by the first part of this Oath [...].⁴³

⁴¹Chantal Noël Losier, «Les stratégies matrimoniales en Acadie dans la première moitié du XVIII^e siècle: comportements matrimoniaux de deux familles aisées dans un contexte de marché limité», mémoire de baccalauréat, Université de Moncton, 1993, p. 26.

⁴²PANS IV, p. 71.

⁴³Mr. Secretary Pople to Governor Philipps. Whitehall, 20 mai 1730, dans Thomas Akins, *Acadia and Nova Scotia: Documents Relating to the Acadian French and the first British Colonialization of the Province*, Halifax: Cottonport. Plythanos, 1972, p. 84.

Cette lettre montre toute l'importance de l'utilisation du mot juste lors des traductions et interprétations. Les administrateurs d'origine française, même s'ils peuvent parler le français, sont souvent des nouveaux venus en Acadie, et ne connaissent peut-être pas les locutions et patois des Acadiens. C'est sans doute la raison pour laquelle un lien entre ces deux mondes est nécessaire et que le choix des interprètes est si important.

1.1.2 Des missionnaires français

En plus des traducteurs, les missionnaires sont aussi utilisés comme interprètes. Par contre, la connaissance linguistique des missionnaires est plutôt orientée vers les langues amérindiennes. Ces derniers, qui ne les connaissent pas en arrivant dans la colonie, les apprennent pour pouvoir enseigner aux Amérindiens les rudiments de la religion catholique. Ils doivent ainsi subir une triple adaptation: s'acclimater aux conditions climatiques du territoire, apprendre une nouvelle langue qui ne ressemble en rien à ce qu'ils connaissent et s'occuper de la conversion de populations qu'ils considèrent hostiles. Pour la majorité des missionnaires, cet apprentissage est ardu. Leur correspondance montre qu'il leur demande un énorme effort. L'abbé Le Loutre écrit plusieurs lettres indiquant combien il lui est difficile d'apprendre le mi'kmaq.⁴⁴ Pour faciliter l'apprentissage des missionnaires, des individus sont engagés pour leur enseigner la langue qu'ils désirent apprendre. Dans une lettre à ses supérieurs, l'abbé Le Loutre mentionne qu'il est énormément redevable à son maître.⁴⁵ Dans ce cas, son maître est l'abbé Maillard, qui a lui-même été l'étudiant de Louis Petitpas. Cette pratique est assez courante. Barthelemy Petitpas a ainsi passé l'hiver 1734 à Mirligueuch en tant que professeur de mi'kmaq d'un missionnaire.⁴⁶

Les missionnaires effectuent des traductions pour l'administration française et pour les Amérindiens:

⁴⁴Voir la section sur la correspondance de l'abbé Le Loutre dans *Col. docs. inédits*, tome I.

⁴⁵Pour un exemple. *Ibid*, p. 22.

⁴⁶*Lettre de St-Ovide De Brouillon et Le Normand au Ministre, Ile Royale*, le 3 août 1734, Archives des colonies, série C11B, vol. 15, fol. 13, consultées au Centre d'études acadiennes.

As the only educated Frenchmen to have lived for extended periods among the Mi'kmaq, missionaries like Gaulin and Maillard, smoothed tensions, counselling the Governor on the meaning underlying the chief's words. Together, the interpreter and missionaries were intermediaries between the Governor and the elders, conveying messages from one party to the other, not only in councils, but also outside of them.⁴⁷

En plus de représenter les Amérindiens lors de discussions avec le gouvernement, les missionnaires font de la correspondance pour ceux-ci. Dans sa thèse de doctorat, Geoffrey Plank explique ses doutes quant à l'impartialité des missionnaires lorsqu'ils s'occupent de la correspondance des Amérindiens:

Few if any of the Indians learned to read. Micmac leaders with a command of French could conduct face-to-face negotiations without the assistance of a priest, but any written correspondence had to pass through a missionary's hands. It is impossible, in retrospect, to determine the exact role the priests played in writing down the Indians' diplomatic messages. Given the respect they commanded in the Indian communities, it is unlikely that they acted simply as translators and secretaries.⁴⁸

Il n'est pas possible de faire abstraction du fait que les missionnaires ont souvent un but autre que de bien représenter les Amérindiens lors de leurs traductions. Leurs traductions usuelles en font état. Le *Mémoire sur les missions des sauvages Micmacs en Acadie*, écrit sans doute par un missionnaire, indique que:

Les sauvages de tous ces villages ont été instruits dans la religion catholique apostolique et Romaine; les missionnaires qui ont le plus contribué à leur instruction ont été le père Gaulin qui s'est retiré depuis plusieurs années au Canada, et le feu missionnaire Courtin; ces missionnaires ont traduits en Langue Micmaque les prières de l'église, des catéchismes, et des instructions sur la religion pour ces sauvages.⁴⁹

Quoi qu'ils aient parfois servis d'interprètes lors de rencontres entre des chefs amérindiens et les autorités françaises, cette étude les laisse de côté à cause de la trop grande prépondérance d'un objectif autre que de bien représenter les Amérindiens. La raison pour laquelle les dirigeants coloniaux ne font pas régulièrement appel aux missionnaires pour

⁴⁷C. W. Wicken, «Encounters with...», thèse citée, p. 405.

⁴⁸G. Plank, «The Culture...», thèse citée, p. 99.

⁴⁹*Mémoire sur les Missions des sauvages Micmacs et de l'Acadie*. Ile Royale, 1715, Archives des colonies, série C11B, vol.1, fol. 249v, consultées au Centre d'études acadiennes.

leurs traductions devient alors évidente. Ils ont alors recours au dernier groupe d'interprètes, soit les individus venant de la communauté.

1.1.3 Des individus venant de la communauté

En étudiant minutieusement les sources documentaires disponibles, il est possible d'observer la répétition de certains noms d'interprètes. En plus des quatre familles retenues - d'Entremont, Le Borgne de Bellisle, Petitpas et Robichaud - d'autres familles telles les Bourg, Melanson et Saint-Castin servent aussi d'interprètes, mais en de plus rares occasions. Les derniers individus sont liés par mariage aux quatre premières familles. Les interprètes qui réapparaissent dans les sources avec une grande fréquence sont prisés autant par la population que par le gouvernement, que ce soit celui de Louisbourg, d'Annapolis Royal ou d'Halifax. Il est possible de croire qu'ils sont tels des caméléons, se mêlant à tous, mais suite à une recherche attentive, il devient évident que leur allégeance demeure celle à leur communauté et qu'elle est guidée par leur intérêt personnel. Servir d'interprète entre les populations amérindiennes, les Acadiens et le gouvernement rapporte en effet plusieurs bénéfices sur lesquels il faudra revenir.

1.2 Le capital

Avant qu'une personne de la communauté puisse se distinguer comme interprète, certaines qualités doivent être acquises et la connaissance des langues essentielles démontrée. Trois groupes de langues doivent être connus des interprètes. Le français s'impose, ainsi que l'anglais qui est nécessaire pour pouvoir représenter les Acadiens auprès de l'administration d'Annapolis Royal et plus tard d'Halifax. De plus, la connaissance d'une ou de plusieurs langues amérindiennes doit être maîtrisée pour qu'un individu soit appelé à effectuer les traductions pour Louisbourg. Mais ce n'est pas tout. La connaissance linguistique seule ne peut pas garantir à un individu la charge d'interprète. Nous croyons que les individus qui se démarquent comme interprètes le font grâce à la confiance des divers groupes de population, tels les Acadiens, les Français, ainsi que les trois groupes amérindiens, et au respect des autorités gouvernementales. Ce sont ces

deux aspects, nécessaires à la reconnaissance d'un individu comme interprète, que nous incluons dans la notion de capital symbolique telle que précisée par Pierre Bourdieu:

[...] le capital symbolique est ce capital dénié, reconnu comme légitime, c'est-à-dire méconnu comme capital (la reconnaissance au sens de gratitude suscitée par les bienfaits pouvant être un des fondements de cette reconnaissance) qui constitue sans doute, avec le capital religieux, la seule forme possible d'accumulation lorsque le capital économique n'est pas reconnu.⁵⁰

Le premier aspect de ce qui est ici appelé capital symbolique des interprètes, est le plus tangible et reconnaissable: la connaissance d'une langue autre que la langue maternelle de l'individu.

1.2.1 La connaissance des langues

Il est évident que pour être interprète, la connaissance des langues utilisées à l'Ile Royale et en Nouvelle-Écosse est indispensable. Les interprètes connaissent habituellement le français grâce à leur origine, l'anglais grâce aux échanges commerciaux et les langues amérindiennes à cause de la proximité de ce monde. Comme la connaissance du français va de soi pour les interprètes qui sont principalement des Acadiens ou Acadiennes, cette partie se concentre sur les langues qui demandent un certain effort lors de l'apprentissage, soit l'anglais et une des langues amérindiennes.

L'anglais est la langue de l'administration de la Nouvelle-Écosse. C'est alors une langue d'importance capitale pour les interprètes voulant acquérir un statut dans leur communauté. Selon Rose Mary Babitch, la connaissance de l'anglais en Acadie se répand dès le XVIIe siècle.⁵¹ Cet apprentissage a dû s'effectuer au fil des années, malgré l'arrêt interdisant tout échange et commerce entre l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre. Ainsi, l'auteure écrit:

Despite this XVIIth century prohibition, trade with Boston continued. This situation resulted in the formation of a new group, middlemen, within the Acadian social

⁵⁰Pierre Bourdieu, *Le Sens Pratique*, Paris: les Éditions de Minuit, 1980, p. 200.

⁵¹Rose Mary Babitch, «The English of Acadians in the Seventeenth Century», dans *Atlantic Provinces Linguistic Association*, Université Ste-Anne (décembre 1979), p. 96 - 115.

structure. The middlemen were vital to the Acadian economy since they kept the population supplied with necessary goods for survival.⁵²

Elle continue en mentionnant que durant la période de confrontation entre les Bostonnais et les Acadiens, ces hommes établis comme agents de vente entre ces deux groupes ont joué un rôle très important:

Under cover, they continued to trade with Boston in time of war. They were sent to Boston supposedly as officials charged with the exchange of prisoners, and they returned to Acadia with supplies for their people. The middlemen, in addition to keeping the people supplied with necessities, also acted as couriers for Boston and administrative officials. Their free movement between Acadia and Boston was relatively unquestioned; this made them useful informers on both sides.⁵³

Certains de ces intermédiaires, qui doivent pouvoir communiquer avec leurs contacts de la Nouvelle-Angleterre, se retrouvent aussi comme interprètes. Par exemple, Prudent Robichaud, Claude Petitpas, Jean d'Abbadie de Saint-Castin, Pierre Landry et Pierre Melanson alimentent tous leurs villages de produits bostonnais lorsque les provisions françaises baissent et viennent à manquer. Ainsi, la proximité de Boston et les échanges avec les commerçants de la Nouvelle-Angleterre aide à l'apprentissage de l'anglais. Toutefois, une conscientisation de l'importance de cette langue est nécessaire. En effet, plusieurs huguenots se retrouvent à Boston et le commerce aurait peut-être pu s'effectuer en français. Ainsi, les interprètes font un effort conscient pour maîtriser cette langue.

Ces interprètes ont de plus un contact très étroit avec le monde amérindien. Ce dernier semble faire partie inhérente de la société acadienne. Depuis les débuts de la colonie, ils se croisent. Mais l'apprentissage des langues amérindiennes semble avoir demandé un effort de la part de l'élève. Il a déjà été mentionné que les missionnaires trouvent très difficile cet apprentissage. Qu'en est-il des Acadiens qui ont grandi près des villages amérindiens et parfois même au centre de ces communautés? Que l'apprentissage technique des langues soit ardu ou non, il reste que l'étude d'une langue ne doit pas se

⁵²*Ibid.*, p. 100.

⁵³*Ibid.*, p. 101.

limiter à la simple linguistique. L'élève doit arriver à comprendre parfaitement

l'association entre la langue maternelle de son interlocuteur et son mode de pensée:

A people's language reflects their knowledge of the world and their beliefs about it. At the same time, the language they speak determines the nature of what they know and believe. A people's language is also evidence of how they reason, make judgements and relate to one another in society. [...] Language is important to personal identity. [...] People who speak different languages think about the world in different ways.⁵⁴

De plus, les interprètes des Amérindiens doivent s'adapter à ce nouveau monde, parfois loin de leurs habitudes et croyances traditionnelles.⁵⁵ La connaissance des langues amérindiennes implique une compréhension profonde de la culture et du mode de vie des Amérindiens:

It has been observed that speakers of North American Native languages do not necessarily organize their reasoning according to a linear sequence of causes-and-effects or evidence-and-conclusions, as do speakers of European languages. Instead, they may keep a number of related ideas in mind, without putting them in a fixed order. [...] They commonly approach an idea or a topic from many different angles at once, thinking in a circle rather than a line. This same way of thinking in a circle is often part of people's spoken languages.⁵⁶

Trois langues amérindiennes, toutes de la même famille linguistique, sont parlées en Acadie. Liés à l'algonquien⁵⁷ et retrouvés sur le territoire acadien, ce sont le mi'kmaq, l'abénaki et le malécite.

Tout d'abord vient la langue amérindienne parlée le plus couramment en Acadie, le mi'kmaq. Les Mi'kmaqs sont aussi appelés Souriquinois ou Tarrantines. L'origine du nom Mi'kmaq est dérivée du *nikmaq*, une salutation signifiant «mes gentils amis», situant les

⁵⁴Robert M. Leavitt, *Maliseet and Micmac, First Nations of the Maritimes*, Fredericton: New Ireland Press, 1996, p. 3.

⁵⁵Ceci dit, les interprètes venant de la communauté n'ont pas nécessairement une très grande adaptation à faire, car ils sont souvent Métis ou ont grandi près des villages amérindiens. Toutefois, les administrateurs anglais et les missionnaires ont besoin de beaucoup de compréhension et d'ouverture d'esprit pour pouvoir s'adapter à ce monde amérindien qui leur est complètement inconnu.

⁵⁶R. Leavitt, *Maliseet ...*, *ouv. cité*, p. 6.

⁵⁷L'algonquien est la plus grande famille linguistique parlée en Amérique du nord. Au temps de la conquête coloniale, des langues algonquines sont parlées le long de la côte Atlantique du Labrador aux Carolines, à travers le Québec, l'Ontario et les Prairies, et au sud du Mississippi. De plus, le Béotuk semble faire partie de cette famille. Plus d'information sur cette famille linguistique peut être retrouvée dans l'ouvrage de Robert Leavitt, *ouv. cité*.

Mi'kmaq comme un des premiers peuples amérindiens à avoir rencontré les Européens.⁵⁸ L'élément du mi'kmaq le plus compliqué à comprendre et à traduire pour les habitants de souche européenne provient du fait que, comme pour les autres langues algonquines, «le micmac identifie les choses soit comme objet animé ou inanimé».⁵⁹ Un exemple de choses animées est les animaux, les arbres, les plantes, les poissons, les étoiles, le vent, etc. L'inanimé serait ce qui n'a pas d'esprit, tel une table, un wigwam, etc. Cette notion d'animé/inanimé ressemble au genre en français et demande donc une mémorisation globale. De plus, la langue comme mode de transmission orale des coutumes et des habitudes de vie est très importante pour les Mi'kmaqs:

One of the factors influencing cultural retention is that information be transmitted from parents and elders to their descendants, through language, through song, through story, and through sage advice, much in the same way that the Grand Captain had conveyed information to his grand daughter.⁶⁰

Le mode de fonctionnement de la société, qui doit être intégré par les interprètes, demande une période d'adaptation. À cause du grand nombre d'individus parlant cette langue, le mi'kmaq est souvent perçu comme étant la seule branche de l'algonquin parlée sur le territoire acadien. Ainsi, se concentrant sur une langue amérindienne, la plupart des interprètes connus parlent le mi'kmaq et non les autres langues. Ce choix paraît logique à cause de la prépondérance des traductions à effectuer dans cette langue.

La deuxième langue d'importance parlée durant la période coloniale par les populations amérindiennes de la Nouvelle-Écosse est l'abénaki. De traditions communes avec les Mi'kmaqs et les Malécites, les Abénakis parlent toutefois une langue très différente. Au début du XVIIe siècle, les Abénakis occupent le Maine, le New-Hampshire, le Nouveau-Brunswick et les limites de la Nouvelle-Angleterre. Le mot Abénaki vient du nom *Abanki* donné à cette tribu par les Algonquins qui les côtoyaient

⁵⁸Harald E. L. Prins, *The Mi'kmaq, Resistance, Accomodation, and Cultural Survival*, Kansas State University, Orlando: Harcourt Brace College Publishers, 1996, p. 2.

⁵⁹C. W. Wicken, «Encounters with...», *ouv. cité*, p. 152.

⁶⁰*Ibid.*, p. 151.

lors de leurs échanges et qui signifie «terre du levant».⁶¹ L'abénaki est moins traduit que le mi'kmaq. Toutefois, à cause de la famille du baron de Saint-Castin, plusieurs individus le parlent couramment. En effet, des familles de souches européennes, telles les Le Borgne de Belisle et les d'Entremont, ont des fils qui ont épousé les filles de ce chef abénaki propageant ainsi cette langue.

Enfin, le malécite, troisième langue parlée en Acadie, reste peu apprise par les interprètes. Les Malécites sont aussi parfois appelés Etchemins. La population malécite est moindre et moins directement confrontée avec les gouvernements. À cette période, le malécite ressemble beaucoup au mi'kmaq. Robert Leavitt explique que ce fait implique que leurs tribus se seraient séparées assez récemment.⁶² Plusieurs expressions ou noms utilisés en français et en anglais sont exprimés sous forme de verbes dans ce dialecte.⁶³ Peu d'individus connus parlent le malécite. En effet, nous n'avons pu recenser que deux individus: John Gyles et Barthélémy Petitpas, sur lesquels nous reviendrons ultérieurement.

Plusieurs femmes amérindiennes ou métisses sont appelées à effectuer des traductions de documents gouvernementaux pour leur communauté. Cet aspect de la fonction d'interprète est très intéressant car il dépeint les femmes comme des agentes actives dans la communauté, ce qui tend à contredire l'historiographie acadienne traditionnelle qui présente les femmes comme confinées dans la sphère domestique.⁶⁴ Les Acadiennes sont très peu présentes dans les livres d'histoire si ce n'est que pour être associées à l'Évangéline de Longfellow:

⁶¹ Joseph A. Maurault, *Histoire des Abénakis depuis 1605 jusqu'à nos jours*, New-Vermont: Mouton et co, 1969, p. i à iv.

⁶² R. Leavitt, *Maliseet and ...*, *ouv. cité.*, p. 41.

⁶³ *Ibid.*, p. 5.

⁶⁴ Naomi Griffiths, «Les femmes en Acadie: Un survol historique», dans *Vie Française*, sl: Association des Collèges Communautaires du Canada, Conférence 1985, p. 172.

Symbole de la «nation» acadienne, victime comme elle, la chaste et pieuse Évangéline deviendra un modèle de pureté toute féminine que l'idéologie catholique ne pouvait manquer de récupérer et de proposer aux jeunes filles des générations suivantes.⁶⁵

Pourtant, l'histoire acadienne compte plusieurs femmes de caractère. Josette Brun étudie l'activité des femmes dans la sphère publique:

Ce concept fait référence aux activités des femmes qui dépassent les limites de la sphère domestique (tâches ménagères, soin des enfants) et qui englobent des champs d'action traditionnellement réservés aux hommes, tels la gestion des biens et des terres, le commerce, etc.⁶⁶

Un exemple d'une femme ayant une activité dans la sphère publique est la petite-fille de Marie de Saint-Étienne de la Tour, Françoise, fille d'Alexandre Le Borgne de Bellisle et d'Anastasia de Saint-Castin, épouse de Pierre Robichaud. Elle est interprète pour les Amérindiens, les Français et les Anglais. Femme instruite, elle entretient une correspondance avec Paul Mascarene. Elle traduit plusieurs traités dont ceux de paix avec les Amérindiens de 1744 et 1749.⁶⁷ Josette Brun écrit à son sujet que:

Elle collaborera aussi activement à l'expédition militaire de 1744: elle aurait ainsi aidé 70 Malécites à traverser la Baie de Fundy afin d'apporter du renfort à l'armée française pour le siège d'Annapolis. [...] C'est aussi elle qui va avertir les Anglais, en 1761, d'une attaque que les Acadiens préparent contre le Fort Frédéric.⁶⁸

Une autre femme interprète connue est Jeanne Mius d'Entremont. Lors de la nomination de son mari Louis Dupont Duchambon comme lieutenant du roi, elle demande à être nommée interprète officielle. Cette femme instruite, qui signe très bien son nom, devient alors la seule femme interprète officielle connue:

⁶⁵Maurice Basque, «Genre et gestion du pouvoir communautaire à Annapolis Royal au XVIIIe siècle», dans *Dalhousie Law Journal*, vol. 17, n°2 (automne 1994), p. 499.

⁶⁶Josette Brun, «Marie de Saint-Étienne de la Tour», *CSHA*, vol. 25, n°4 (Octobre/décembre 1994), p. 244.

⁶⁷*Indian Treaties and Surrenders, from 1680 to 1890*, Ottawa: S.E. Dawson Printer, 1905, p. 198 - 202.

⁶⁸Josette Brun, «La présence des femmes dans la sphère publique en Acadie aux XVIIe et XVIIIe siècles; le cas de Marie de Saint-Étienne de la Tour, veuve d'Alexandre Le Borgne de Bellisle, seigneuresse de Port-Royal», mémoire de baccalauréat, Université de Moncton, 1992, p. 28.

On employa sa femme comme interprète en langue indienne, jusqu'à ce que les autorités françaises reconnaissent, au début des années 1720, que «les sauvages n'aiment pas à donner conoissance de leurs traités et de leurs affaires aux femmes.⁶⁹

Jeanne d'Entremont est néanmoins présente lors de la signature du traité de paix en 1725.⁷⁰ Ces deux femmes connaissent plus que les langues requises pour être interprètes. Elles sont étroitement attachées au monde amérindien et ont la confiance de la population et du gouvernement, ce qui leur a sans doute permis de se distinguer en tant qu'interprètes.

1.2.2 Notion de confiance de la population et du gouvernement

La notion de confiance soit du gouvernement de Louisbourg, soit du gouvernement d'Annapolis Royal, soit de la population envers les interprètes est d'une importance primordiale pour notre étude. La confiance de la population envers ses interprètes va de soi. Ces derniers la représentent et habitent en son sein tandis que les dirigeants sont éloignés de la communauté. De plus, les Acadiens sont méfiants envers ces derniers. Les interprètes sont nécessaires à la communauté qui doit comprendre les ordres et directives du gouvernement d'Annapolis Royal. Communiquer avec l'administration anglaise n'est pas un choix, ainsi la seule décision qui repose entre les mains de la communauté reste de choisir des interprètes qu'elle croit intègres et dévoués pour s'assurer que le gouvernement d'Annapolis Royal se conforme à ce qui a été discuté.

Le gouvernement doit aussi faire confiance aux interprètes qui doivent assurer une bonne communication avec la population. Cette notion explique aussi sans doute la raison pour laquelle les administrateurs parlant français n'effectuent pas souvent la traduction de traités pour les habitants de la province. Ils ont recours à des députés, souvent interprètes, qui transmettent les messages pour eux. Une question reste. Plusieurs interprètes sont tout aussi prisés par Louisbourg que par Annapolis Royal. Ils servent

⁶⁹Bernard Pothier, «Louis Du Pont Du Chambon», dans *DBC*, tome IV, p. 266.

⁷⁰*Indian treaties...*, *ouv. cité*, p. 198.

d'intermédiaires pour les deux gouvernements. Pourtant, alors que l'on pourrait croire à leur banissement à cause de ce rapport avec les deux gouvernements, ils restent sur leurs terres et continuent de vaquer à leurs autres occupations. Est-ce à dire qu'ils étaient si importants pour les gouvernements que ces derniers étaient prêts à ne pas regarder leurs manquements? Prenons par exemple les Petitpas, qui sont connus pour leur allégeance à la couronne britannique mais qui, malgré une lettre de Saint-Ovide de Brouillan, continuent à servir d'interprètes et passent leur vie en Acadie:

il (Missionnaire Gaulin) m'informe ce printems que les Sauvages auroient tenu de grands Conseils, vu l'avis de la plus grande partie des anciens, estoient d'allés ataqer Canceau mais que les jeunes gens s'y trouvoient opposés ayant esté corrompus par deux jeunes fils d'un nommé Petitpas, [...] ce qui ma déterminé a les faire venir en securite affin de les faire passer en france Je les ay remis, Monseigneur, entre les mains de Mr. Conteneuil pour qu'on les remit a Mr. de Beauharnois Intendant a Rochefort, Je vous supplie Monseigneur, de vouloir bien donner vos ordres pour que Ses deux Jeunes Gens ne paroissent plus dans ce pays, ils sont fort bons navigateurs, et il y a Environ dix ans qu'un de leurs freres fust Envoyé aussy en france pour a peu près la même raison.⁷¹

Quelle que fut la requête du gouverneur de Bouillan, les Petitpas, s'ils sont allés en France, n'y sont pas restés longtemps. Suite à une plainte au gouverneur anglais à propos de leur présumé exil, ils ont commencé à nouer une alliance plus étroite avec ce dernier.

Toutefois, la mort de l'interprète du gouverneur Saint-Ovide, Charles de Saint-Étienne de la Tour, a rétabli la confiance de la France envers les Petitpas. En effet, dès 1730 pour Claude, et en 1733 pour Barthelemy son fils, les Petitpas regagnent la faveur française en étant nommés *Interprètes des Sauvages*.⁷²

Le gouvernement d'Annapolis Royal se sert aussi des interprètes pour diverses tâches. Un exemple est leur utilisation pour prendre les déclarations des habitants des villages, comme dans cette situation où Mascarene fait appel à un autre individu pour prendre cette déclaration:

The Declaration of one Antoine Gilbert Taken by an Interpreter who thereby Relates as follows, Vizt. Antoine Gilbert, alias Claremont, from Louisbourg Winter'd Last fall at

⁷¹*St-Ovide de Brouillan à Monseigneur, Ile Royale*, 3 novembre 1728, Archive des colonies. série C11B. vol. 10, fol. 67 à 69.

⁷²Cet aspect de la carrière des Petitpas est développé au troisième chapitre.

the Grand Pre of mines from whence he Return'd to the Eastern Coast about Easter to see in what Condition The Effects he had Left There were in, [...] That the six Indians which Committed The murder were the above Named, and Renne Madogonouit and his son in Law Bernard Bernard and La Martier, and his Two sons Which being "Again" Interpreted to him in french he sign'd the Same. Sworn in Council Before me, P. Mascarene, This 4th of May 1744.⁷³

La confiance du gouvernement et de la population est la garantie du statut des interprètes. Souvent tirillés entre les deux camps, ces individus qui vouent leur existence à la population à laquelle ils appartiennent, forment un grand réseau d'alliance qui leur garantie une certaine forme de stabilité économique et sociale. Ce réseau pourrait être dû à l'accumulation du capital depuis plusieurs générations:

Au-delà de la force de travail d'appoint qu'il assure lors des grands travaux, le capital symbolique apporte tout ce que l'on met sous le nom de «nesba», c'est-à-dire le réseau d'alliés et de relations que l'on tient (et auxquels on tient) à travers l'ensemble des engagements et des dettes d'honneur, des droits et des devoirs accumulés au cours des générations successives et qui peut être mobilisé dans les circonstances extraordinaires.⁷⁴

Après avoir décrit qui sont les interprètes et la façon dont le capital qu'ils accumulent leur permet de s'établir comme individu de confiance, il faut maintenant porter un regard sur leur charge, le type de traductions pour lesquelles leur travail est requis ainsi que le salaire qu'ils reçoivent pour leurs services.

1.3 Leurs fonctions

Les fonctions des interprètes sont peu connues et leur rémunération l'est encore moins. Suite à une recherche minutieuse dans les sources documentaires déjà citées, nous en avons trouvé des exemples sur les fonctions des interprètes. Il est important de rappeler qu'être interprète n'est que rarement une fonction officielle. Ce n'est pas non plus un métier. Les interprètes sont appelés occasionnellement par le gouvernement et ont d'autres occupations; être interprètes ne semble occuper qu'une partie minime de leur

⁷³PANS IV, p. 45.

⁷⁴P. Bourdieu, *Le Sens Pratique*, *ouv. cité.*, p. 202.

temps. On peut alors se demander en quelles occasions les interprètes venant de la communauté sont-ils appelés à effectuer des traductions?

1.3.1 *En quelles occasions?*

Les interprètes de la communauté sont appelés par le gouvernement en de nombreuses occasions. La fonction la plus courante des interprètes est de servir d'intermédiaire entre les dirigeants et la population. Ils transmettent ainsi les ordres et directives du gouvernement à la population et reviennent avec les griefs et plaintes de cette dernière envers l'administration. Ils traduisent aussi divers types de documents, officiels ou non. Les traductions de lettres sont une activité courante: «Desires O'Neal to read and interpret faithfully letter enclosed to deputies and inhabitants of his district, so that they may not pretend to ignorance»⁷⁵. En 1731, une Proclamation Royale envoyée à tous les habitants de la Nouvelle-Écosse, est précédée de ce texte: «The above Proclamation being Ordered to be Translated into French Duplicates thereof signed by his excellency were sent to the Deputies of ...».⁷⁶ Les interprètes semblent aussi accompagner des personnages haut placés dans leurs activités, des marchands et des officiers dans leurs expéditions. Francois Robichaud, par exemple, sert d'interprète au Capitaine Jones en de nombreuses occasions. Par contre, le type de traductions effectuées, que l'on peut supposer commerciales, nous est inconnu.⁷⁷ Emerson Baker et John Reid ont même relevé un exemple où un interprète aide à la conquête d'un officier:

Early in the morning of 10 May, Phips had made contact with Pierre Melanson, known as Laverdure, one of two brothers who had remained at Port-Royal at the time of the English withdrawal of 1670. Laverdure's bilingualism, acquired from Huguenot origins and English connections, made him a convenient informant on the state of the garrison.⁷⁸

⁷⁵PANS II, p. 118.

⁷⁶PANS II, p. 183.

⁷⁷PANS IV, p. 17 - 18.

⁷⁸Emerson Baker, John Reid, *The New England Knight: Sir William Phips, 1651 - 1695*, Toronto: University of Toronto Press, 1998, p. 388.

Les interprètes sont aussi requis par les Amérindiens qui veulent avoir des traductions simultanées. L'interprétation lors de rencontres officielles entre ces derniers et les autorités est courante. Le 9 août 1717, John Gyles et Samuel Jordan, interprètes pour les Malécites, sont présents lors d'une conférence tenue à Boston entre les autorités britanniques et les chefs amérindiens de la région est. Cette discussion a pour but une entente sur les conditions d'un futur traité de paix. Les interprètes doivent garder la véracité et l'esprit des commentaires, tout en les rendant accessibles aux deux parties.⁷⁹ Les traités de paix sont ainsi traduits pour assurer une bonne entente et compréhension des articles entre chacune des parties. Ensemble, Alexandre le Borgne de Bellisle et le baron de Saint-Castin ont effectué une traduction de la sorte pour les Abénakis en août 1727. Grâce à leur interprétation, les chefs abénakis font connaître à l'administration anglaise leur mécontentement suite à un traité précédent, où les interprètes ont confondu les Amérindiens. Ainsi, une rectification est nécessaire et effectuée par l'entremise d'autres interprètes.⁸⁰ Les interprètes sont aussi présents lors des ratifications de traités.⁸¹ Ces derniers sont très importants pour assurer aux Amérindiens un libre choix dans la signature des articles. En effet, sans un bon interprète, Andrea Bear Nicolas croit que le rejet de certains articles par les Amérindiens pourrait entraîner l'utilisation de la force par les dirigeants coloniaux sous prétexte que les Amérindiens ont refusé la paix.⁸²

Certaines occasions ont un cachet moins formel. Que ce soit dans les transactions quotidiennes ou occasionnelles, les interprètes sont appelés à représenter les Amérindiens. Le 10 juin 1737, un interprète est capturé par les Amérindiens pour une prise de bâtiment

⁷⁹L'annexe A présente cette conférence en entier. La transcription est officielle et montre bien le rôle joué par les interprètes.

⁸⁰Cet exemple est retranscrit à l'annexe B et provient de *Col. docs relatifs*, tome III, p. 134.

⁸¹L'annexe C est une conférence à Annapolis entre Paul Mascarene et les Amérindiens, et est traduite par Prudent Robichaud. Cet exemple est pris dans *PANS IV*, p. 46 à 49.

⁸²Andrea Bear Nicolas, «Malisset Aboriginal Rights and Mascarene's Treaty, not Dummer's Treaty», dans William Cowan (éd.), *Actes du dix-septième congrès des Algonkinistes*, Ottawa: Carleton University, 1986, p. 222.

anglais.⁸³ La lettre retracée mentionne que l'interprète est *relâché*, ainsi nous pouvons croire qu'il ne remplissait pas sa mission de bonne grâce. Selon le Sieur de Diéréville, les interprètes sont aussi présents lors des mariages catholiques des Amérindiens:

[...] j'ai vu que ceux qui étaient mariés à la sauvage renouvelaient leur mariage, au pieds de nos autels. Quoique la cérémonie fût des plus saintes, je ne pouvais m'empêcher d'en rire; le curé qui n'entendait point le sauvage, et qui ne le parlait pas mieux, avait pour interprète, un de ses paroissiens, qui l'entendait et le parlait fort bien; il lui disait, en français, tout ce qu'il pouvait de plus beau sur l'excellence et les devoirs du mariage; l'interprète répétait en sauvage la même chose aux futurs époux, qui en paraissaient charmés par leurs démonstrations, et il leur demandait après le curé, s'ils ne suivraient pas de point en point, tout ce qu'il leur enseignait; il en faisait la promesse en leur langage, et il l'interprétait en bon français, en rendait témoignage au curé, en enfin jusqu'au conjuro observait la même manière.⁸⁴

Quoi que nous n'ayons retrouvé aucun exemple de traduction de ce genre, nous pouvons effectivement croire qu'elles existaient. Ainsi, plusieurs exemples d'interprètes effectuant des traductions pour les missionnaires existent. Pierre Melanson en est un. Il fait les traductions du missionnaire récollet Félix Pain suite à son arrivée en Acadie.⁸⁵ Les interprètes deviennent aussi les professeurs de langues des missionnaires. Une fois qu'ils parlent le mi'kmaq, les missionnaires effectuent parfois des interprétations à cause de leur proximité et leur présence dans les villages amérindiens au moment où le gouvernement en a besoin. Mais les missionnaires effectuent souvent des traductions pour servir leur ministère. De ce fait, ils traduisent en langue mi'kmaque des prières, des catéchismes, et des instructions religieuses pour les Amérindiens.⁸⁶ En une occasion, un missionnaire traduit même une déclaration de guerre des Mi'kmaq aux Anglais.⁸⁷ Ce type de traduction semble anormal et ne doit pas se produire souvent.

⁸³PANS IV, p. 16.

⁸⁴L. U. Fontaine, *Voyage du Sieur de Diéréville en Acadie*, Québec: Imprimerie A. Côté et Cie, 1885, p. 82 - 83.

⁸⁵*Col. docs inédits*, tome I, p. 116.

⁸⁶*Mémoire sur les Missions des Sauvages Micmacs et de l'Acadie*, Ile Royale, 1715, Archives des colonies, série C11B, vol. 1, fol. 249v, consultées au Centre d'études acadiennes.

⁸⁷L'annexe D présente cet exemple d'une déclaration de guerre aux Anglais, qui provient de *Déclaration de guerre des Micmacs aux Anglais*, dans *Col. docs inédits*, tome I, p. 17 à 19.

1.3.2 Leur rémunération

Les informations sur le salaire des interprètes demeurent rares. Toutefois, quelques-unes permettent d'évaluer le salaire donné aux interprètes par Louisbourg et par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Lors d'une rencontre du Conseil d'Annapolis Royal le 16 février 1732/33, une liste des dépenses reliées à la colonie est dressée en argent de la Nouvelle-Angleterre. Les deux derniers articles de cette liste sont:

-ffor Translating a Petition &c.....3" 6
-ffor translating an order or minute &c other papers in proportion
thereto.....3" 6.⁸⁸

Aucun autre indice du salaire des traducteurs n'a pu être retrouvé dans les archives de la Nouvelle-Écosse. Par contre, un peu plus d'informations sont disponibles dans les archives des colonies françaises. Une mention du salaire attribué aux interprètes se retrouve dans la correspondance du gouverneur français Saint-Ovide de Brouillan. Dans une lettre de ce dernier en collaboration avec Le Normand au Ministre, la demande d'appointement pour Barthelemy Petitpas est faite:

Le Nommé Barthelemy Petitpas Interprète des Sauvages ne peut point non plus subsister et faire subsister sa famille avec les 300" d'appointement qui lui son accordés. Son Service ne luy permet pas de vacquer à d'autres affaires. Il commandoit cy devans des Bâtimens, et il a tous quitté sur la promesse qu'ils luy ont faites qu'il auroit lieu d'estre contens. Il m'y a poins d'autres sujet propre pour estre interprete. Il doit passer l'hiver à Mirliguech avec le Missionnaire des Sauvages pour luy apprendre la langue.⁸⁹

Suite à cette demande, B. Petitpas reçoit, le 25 janvier 1735, la somme de 600 livres d'appointement.⁹⁰ Faire des comparaisons peut toujours être intéressant. Dans cette même lettre, M. Descous, le chirurgien de l'Île Saint-Jean, menace de démissionner de son poste s'il ne reçoit pas plus d'argent. Son salaire de base est le même que celui de Barthelemy Petitpas, soit 300 livres d'appointement, plus 100 livres pour des

⁸⁸3"6 veut dire 3 livres et 6 sols en argent de la Nouvelle-Angleterre. Pris dans *Minutes of His Majesty Council*, Friday 16th february 1732/33, dans *PANS III*, p. 273 -274.

⁸⁹*Lettre de St-Ovide et le Normand au Ministre*, Île Royale, le 3 août 1734, Archives des colonies, série C11B, vol. 15, fol. 12 et 12v; consultées au Centre d'études acadiennes.

⁹⁰Archives des colonies, Série H, vol. 148, fol.4.

médicaments. Les missionnaires reçoivent eux aussi la somme de 300 livres d'appointement par année.⁹¹ De plus, lors d'une expédition commandée par Monsieur Rigaud de Vaudreuil, major de Trois-Rivières, pour aller sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, en 1746, il est voté 602 livres pour le paiement d'interprète, aumônier et autres diverses dépenses.⁹² Recevoir 300 livres d'appointement par année est un bon salaire qui équivaut celui des petits officiers. Joseph Dugas, un marchand et officier de milice de l'Ile Royale est très prospère. Il a un revenu annuel moyen de 5 567 livres entre 1730 et 1737.⁹³ Bernard Pothier effectue la comparaison: «une somme phénoménale si on la compare à la solde de 1 080 livres d'un capitaine de garnison».⁹⁴ Ainsi, l'ajout des 300 livres d'appointement par année aux autres revenus des interprètes les place dans une situation économique aisée. Serait-ce que le métier d'interprète aurait, pour la France, la même valeur et le même statut que le métier de chirurgien et la position de missionnaire? Une telle valeur accordée aux interprètes permet de relever un indice de leur importance pour le gouvernement. Un tel salaire, qui peut être comparé à celui d'hommes d'envergure tels les officiers, les missionnaires et les chirurgiens, peut être une bonne raison pour accepter cette charge et ainsi se démarquer comme individu prestigieux au sein de la société.

1.4 Pourquoi les interprètes acceptent-ils cette charge?

Il nous apparaît évident que les interprètes se trouvent pris entre deux, voire trois mondes complètement différents. La tâche qu'est l'interprétation semble parfois se glisser entre diverses charges, et même nuire au commerce des intéressés. Alors, pourquoi acceptent-ils de servir d'intermédiaires entre la population et le gouvernement? Nous croyons que l'occupation d'interprète, à cause du prestige qu'elle apporte, donne à ceux

⁹¹ *Mémoire sur les Missions des sauvages Micmacs et de l'Acadie*. Ile Royale, 1715, Archives des colonies, série C11B, vol.1, fol. 254, consultées au Centre d'études acadiennes.

⁹² *Col. docs relatifs*, p. 322.

⁹³ Bernard Pothier, «Joseph Dugas», dans *DBC*, tome IV, p. 257.

⁹⁴ *Ibid*, p. 257.

qui la pratiquent une possibilité de mobilité sociale. De plus, certains autres bénéfices plus personnels peuvent être acquis grâce au rapprochement avec le gouvernement que cette position implique.

1.4.1 Augmentation du prestige

Il est inévitable qu'un rapprochement avec les gouvernements place ces individus dans une situation privilégiée. De plus, le fait même que ces individus soient choisis comme interprètes dénote une certaine forme de notoriété acquise dans leur communauté. Il a été vu que la population leur fait totalement confiance, autant pour les interprétations que pour les représenter lors de conflits. Avec les successions de générations d'interprètes, les familles viennent à accéder à un statut élevé dans la communauté. Ils deviennent des hommes et femmes d'importance et leur avis est respecté. En tant qu'interprètes, ces individus ont accès et côtoie le cercle du pouvoir en de nombreuses occasions. Ils s'insèrent ainsi dans un cercle puissant, qui entraîne de nombreux bénéfices. De plus, il est possible de croire que tout comme pour le Canada, l'occupation d'interprète entraîne d'autres charges, ces dernières augmentant jusqu'à l'obtention du statut de noble.

1.4.2 Autres bénéfices

La somme forfaitaire donnée aux interprètes par les administrateurs britanniques rend la charge encore plus intéressante pour ces derniers. En temps de pénurie ou de difficultés financières, l'acceptation d'une charge peut être avantageuse pour l'individu et sa famille. Le salaire donné par Louisbourg, plus particulièrement par Saint-Ovide de Brouillan, est un grand avantage pour les interprètes. Cet appointement, de plus de 300 livres par année, vient s'ajouter aux revenus des interprètes. Un autre avantage reste dans les situations familiales personnelles. Un tel rapprochement avec les autorités s'ajoute au capital symbolique du groupe familial. Cette collaboration avec les autorités s'inscrit ainsi dans le patrimoine qui est transmis à la génération suivante.

1.5. Conclusion

Ainsi, le monde dans lequel les interprètes évoluent est en constant changement. En plus de la dualité culturelle, une multitude de langues est en jeu. Les traducteurs et missionnaires effectuent des traductions dans la colonie mais ils ne semblent pas être la solution recherchée. Leur travail, ainsi que leur allégeance politique connue, présente un conflit avec les intérêts des populations acadienne et amérindienne. Ainsi, des individus venant de la communauté s'imposent comme premier choix lors de discussions avec les gouvernements. Ces individus possèdent un grand capital matériel et symbolique. Ils ont la connaissance linguistique nécessaire, parlant au moins une combinaison de français, d'anglais et d'une langue amérindienne, ou encore les trois, ainsi que la confiance de la population et des administrations coloniales. Il est remarquable que les individus qui seront étudiés dans les deuxième et troisième chapitres connaissent tous le français, l'anglais et au moins une langue amérindienne. C'est sans doute pourquoi ces individus se démarquent comme ayant servi très souvent leurs intérêts personnels en étant disponibles pour effectuer des traductions. Ces interprètes semblent aussi être utilisés en de nombreuses occasions, autant par Louisbourg qu'Annapolis Royal et Halifax. Leur salaire est bon, sur la même échelle que celui des missionnaires et des chirurgiens. Ils utilisent leur occupation d'interprète à leur avantage, même comme stratégie pour consolider ou élever leur position sociale. Notre deuxième chapitre se penche sur cette question, soit comment les interprètes de deux familles de l'élite acadienne ont utilisé leur capital pour pouvoir consolider leur position sociale en Nouvelle-Écosse. Les familles étudiées sont les d'Entremont, qui sont nobles, et les Le Borgne de Bellisle, qui ont réussi à acquérir un statut élevé dans leur communauté.

Chapitre II: La consolidation d'une position sociale? Les familles d'Entremont et Le Borgne de Bellisle

Deux familles d'interprètes semblent utiliser des stratégies de positionnement pour consolider leur position sociale en Nouvelle-Écosse et à l'Île Royale. Ces deux familles ont la particularité d'être déjà hautement situées dans la hiérarchie acadienne. En effet, les d'Entremont sont des nobles et les Le Borgne de Bellisle, des seigneurs. De plus, Emmanuel Le Borgne et son fils Alexandre ont été gouverneurs de l'Acadie. Vu que la hiérarchie sociale en Nouvelle-Écosse et à l'Île Royale n'est pas déterminée exactement suivant les mêmes critères que ceux de la France ou de l'Angleterre, nous pouvons affirmer que ces deux familles évoluent dans le même environnement social. Dans les colonies, la hiérarchie est plus souple et les critères traditionnels pour évaluer la place des individus à l'intérieur de leur société ne peuvent pas être utilisés. Nous pouvons toutefois mentionner que divers groupes sociaux évoluent dans les colonies. Ainsi, un premier groupe, situé en haut de la petite échelle sociale acadienne, serait celui de l'élite acadienne. C'est à ce groupe que les d'Entremont et les Le Borgne de Bellisle appartiennent. Non homogène, ce groupe comprend un petit nombre d'individus participant à l'organisation de la colonie. Quelques familles nobles y sont présentes, telles les Saint-Étienne de la Tour, les d'Amours et les d'Entremont, ainsi que des petits officiers de Port-Royal, quelques marchands prospères, des petits fonctionnaires et certaines familles influentes.

Le régime seigneurial en tant que tel permet aux propriétaires, tel les Le Borgne de Bellisle, de s'intégrer au groupe d'élite acadienne. Ce régime est en effet un mode de distribution des terres à coloniser. Expliquant les concessions seigneuriales de la rivière Saint-Jean, Marie-Claire Pitre décrit ainsi les obligations des seigneurs:

En effet, le seigneur devait faire défricher et habiter les lieux, ériger des bâtiments et garder des bestiaux. Il avait aussi l'obligation de faire en sorte que la rivière demeure navigable et que les chemins ou passages sur les terres soient permis. Les minéraux, mines et bois de chêne se trouvant sur sa seigneurie devaient être réservés au bénéfice

du roi et du commerce. La concession commandait aussi de produire un acte de foi et d'hommage et de payer les redevances selon les coutumes établies.⁹⁵

Les seigneurs ont également le droit d'exploiter les ressources naturelles de leur domaine. Les habitants établis sur leurs terres doivent payer au seigneur une redevance censitaire ou une rente seigneuriale⁹⁶. Souvent d'un montant très minime, cette redevance n'est en fait qu'un hommage au seigneur. C'est cette rente que le gouverneur Philipps fait transférer au roi d'Angleterre en 1730. Abraham Bourg en est le premier collecteur.⁹⁷ Par contre, le coût de la rente foncière⁹⁸, basé sur la valeur réelle du terrain, reste intact et demeure au seigneur du lieu. Toutefois, Clarence d'Entremont explique que les concessions n'étaient jamais garanties:

Souveraineté territoriale et propriété foncière avaient donc chez lui [le roi] à peu près le même sens. Le souverain était donc considéré le seul à avoir le droit de propriété sur un territoire: les concessionnaires n'en avaient en théorie que la possession, même s'ils étaient dits propriétaires.⁹⁹

Cette distinction explique la perte de seigneuries. De plus, les concessions situées hors des centres de population étaient souvent mal définies géographiquement. Ce problème de limites géographiques plonge des familles acadiennes dans de nombreux conflits, tels les affrontements entre Charles de la Tour et Charles d'Aulnay, ainsi que la querelle territoriale entre les descendants des La Tour et des Le Borgne.

Ainsi, comme bénéficiaires de rente foncière et administrateurs des terres, les seigneurs peuvent faire partie de ce groupe d'élite acadienne. Lorraine Gadoury mentionne que «la reconnaissance de la noblesse de Nouvelle-France nous semble

⁹⁵ Marie-Claire Pitre et Denise Pelletier, *Les Pays-Bas, Histoire de la région de Jemseg - Woodstock sur la Rivière St-Jean pendant la période française (1604 - 1759)*, sl: Imprimerie Lescarbot, 1985, p. 87.

⁹⁶ Appelé, sous le régime anglais, *quit rent*.

⁹⁷ Il est intéressant de noter qu'Abraham Bourg, en plus d'être notaire, était aussi interprète pour les Anglais et les Amérindiens. Pour plus d'information concernant sa nomination comme collecteur de rentes, voir Clarence J. d'Entremont, *Histoire de Cap-Sable de l'An Mil Au Traité de Paris (1763)*, Eunice: Hebert Publications, 1981, tome III, p. 1677.

⁹⁸ Appulée, en anglais, *real rent* ou *ground rent*.

⁹⁹ C. d'Entremont, *Histoire ...*, *ouv. cité*, p. 1272.

dépendre, ici plus qu'ailleurs, du consensus social»¹⁰⁰. Cette forme de valorisation des individus est importante. En Nouvelle-Écosse et à l'Île Royale, la reconnaissance d'un statut élevé est importante pour les individus aspirant à s'associer à l'élite acadienne.

Plusieurs charges permettent d'atteindre cette position en Acadie:

Il en résulte qu'à Louisbourg, il est très difficile de parler séparément des fonctionnaires de l'administration, des officiers supérieurs de l'armée et des hommes d'affaires malgré leur appartenance officielle à des catégories sociales distinctes car les uns et les autres exerçaient alternativement l'une ou l'autre fonction.¹⁰¹

Ainsi, sont inclus dans l'élite acadienne, les nobles, les hauts officiers, les riches marchands ainsi que d'autres individus que le consensus social reconnaît comme tel.

Ce chapitre tentera de montrer la manière dont deux familles d'interprètes appartenant à cette élite acadienne ont réussi à consolider leur position sociale en utilisant des stratégies matrimoniales, leur capital linguistique ainsi que la confiance de la population et du gouvernement.

2.1 La famille d'Entremont

2.1.1 Son historique

Philippe Mius d'Entremont arrive en Acadie comme lieutenant-major et commandant des troupes du roi. Charles de Saint-Étienne de la Tour a une très grande confiance en lui car il le nomme *baron* dès son arrivée en Acadie. L'origine précise de la noblesse des Mius d'Entremont semble peu certaine. Comme le mentionne Lorraine Gadoury, certains individus se disent nobles en arrivant dans les colonies:

Ceux qui vont réussir à s'insérer dans le groupe, ce sont les personnes qui pourront le mieux montrer au reste de la société coloniale qu'elles sont nobles et à se faire accepter comme tel, non pas par des titres, mais par une façon d'agir et de se comporter particulière.¹⁰²

¹⁰⁰L. Gadoury, *La noblesse en Nouvelle-France, familles et alliances.*, Québec: Les Éditions Hurtubises, HMH Ltée, 1991, p. 51.

¹⁰¹Robert J. Morgan, «La vie sociale à Louisbourg au 18e siècle», dans *CSHA*, vol. 7, n°4 (décembre 1976), p. 179.

¹⁰²L. Gadoury, *La noblesse...*, *ouv. cité*, p. 52.

Peu importe si la noblesse des d'Entremont est réelle ou usurpée, à son arrivée en Acadie, Philippe Mius est appelé «noble homme... sieur d'Entremont» par le gouverneur Charles de la Tour qui lui concède la baronnie de Pobomcoup.¹⁰³ Cette alliance avec Charles de la Tour se poursuit tout au long de la présence de ces deux hommes et de leurs familles en Acadie.¹⁰⁴ Philippe se retire à Pobomcoup en 1653 avec son épouse Madeleine Hélie et une enfant, probablement son aînée, Marguerite. La baronnie est grande. En effet, elle s'étend du Cap-Nègre au Cap-Fourchu.¹⁰⁵ Clément Cormier écrit:

D'Entremont joua un rôle important dans l'histoire de la colonie soit par ses fonctions administratives, soit du fait qu'il fut l'un des rares seigneurs acadiens à s'occuper de culture et de défrichement; il attira sur son domaine plusieurs engagés et quelques familles de Port-Royal, et cette seigneurie finit par former un petit centre de population.¹⁰⁶

Suite à l'application du traité de Bréda vers 1670, le gouverneur d'Andigné de Grandfontaine établit Philippe d'Entremont comme procureur du roi. Il garde cette fonction pendant dix-huit ans. Il décède à Grand-Pré, probablement chez sa fille, vers 1700.¹⁰⁷

Tout au long de sa vie en Acadie, Philippe Mius a collaboré et vécu en présence des Amérindiens mi'kmaq qui peuplent la région de Pobomcoup. Ce rapport avec les Amérindiens est aussi très présent dans la vie quotidienne de ses cinq enfants. En effet, ses trois fils servent, à un moment ou à un autre, comme interprètes des langues amérindiennes, et plusieurs petits-enfants utilisent leurs connaissances linguistiques à leur avantage. De plus, les alliances de ces derniers prouvent que le monde amérindien est près d'eux. Philippe, fils de Jacques, épouse une Métisse, Thérèse d'Abbadie de Saint-Castin et Philippe, fils du premier Philippe, épouse consécutivement deux Amérindiennes.

¹⁰³C. d'Entremont, *Histoire ...*, *ouv. cité*, p. 810.

¹⁰⁴Pour plus d'information sur les alliances entre ces deux familles, voir la partie sur les stratégies matrimoniales de ce chapitre.

¹⁰⁵Clément Cormier, «Philippe Mius (Muis) d'Entremont», dans *DBC*, tome I, p. 521.

¹⁰⁶*Ibid.*, p. 521.

¹⁰⁷C. d'Entremont, *Histoire ...*, *ouv. cité*, p. 827.

Expliquons maintenant les alliances matrimoniales des enfants du baron de Pobomcoup et les alliances de leurs enfants pour voir comment ils ont réussi à consolider leur position sociale lors de leur séjour en Acadie.

2.1.2 *Les alliances matrimoniales*

Une stratégie de positionnement sociale est visible dans les alliances matrimoniales des enfants de Philippe Mius d'Entremont. En tant que famille noble, les alliances matrimoniales sont capitales pour conserver le nom, le prestige et la position sociale de la famille, et même pour accroître son statut et s'élever dans la société. Pour les familles nobles et seigneuriales, le mariage n'est pas une question de choix personnel. Toute la famille est impliquée dans les choix d'un(e) futur(e) conjoint(e) car c'est sa survie en tant que clan qui est menacée par les mésalliances. Lorraine Gadoury écrit même que «les arrangements étaient souvent pris, peut-on croire, par les parents des futurs conjoints, et l'association - envisagée dans un sens très large -, basée sur les positions exactes dans la société de chacune des familles concernées, ainsi que sur leurs conditions matérielles»¹⁰⁸. Jacques Vanderlinden mentionne lui aussi que le mariage en Acadie revêt des aspects stratégiques: quand les familles veulent conserver leur patrimoine, pour acquérir ou consolider leur pouvoir économique, politique ou social ou encore pour résoudre un problème familial.¹⁰⁹

Il explique aussi la nette prépondérance de mariages où les filles s'unissent à des hommes de statut plus élevé, instance souvent observée chez les d'Entremont. Il mentionne que la perte d'une fille ne peut être compensée «que par les solidarités que constituent de nouvelles unions et la responsabilité accrue que crée une union à un niveau au moins égal, mais de préférence supérieur au sien»¹¹⁰. Il faut se rappeler que le statut de noble est masculin. Ainsi, une noble s'unissant à un roturier perd son statut; il en va de

¹⁰⁸L. Gadoury, *La noblesse ...*, *ouv. cité.*, p. 77.

¹⁰⁹Jacques Vanderlinden, *Se marier en Acadie française, XVIIe et XVIIIe siècle*, Moncton: Chaire d'études acadiennes-Éditions d'Acadie, 1998, p. 119.

¹¹⁰*Ibid.*, p. 122.

même pour les enfants issus de cette union. Par contre, une roturière qui épouse un noble le devient, ainsi que leurs futurs enfants.

De plus, les familles de l'élite ont tendance à marier leurs filles à un âge plus précoce que la moyenne. Selon J. Vanderlinden, ce constat s'applique aux familles d'Entremont et Le Borgne:

Si nous examinons les mariages au sein des trois grandes familles acadiennes du temps, les le Borgne de Belle-Isle, les Mius d'Entremont et les Saint-Étienne de La Tour, nous constatons que l'âge moyen des filles dans ces famille se situe à 19 ans et 3 mois environ, ...¹¹¹

Toutefois, à cause du petit nombre de nobles dans la colonie, l'endogamie parfaite n'est pas possible. Ainsi, les d'Entremont contractent tout de même de belles alliances avec des familles influentes ou aspirants à s'associer avec l'élite acadienne.

Les d'Entremont se sont généralement¹¹² comportés comme des membres de l'élite en cherchant des alliances avec des familles ayant soit un capital symbolique ou matériel.¹¹³ Regardons tout d'abord, les alliances contractées avec la famille noble de Charles de Saint-Étienne de la Tour.

Charles de Saint-Étienne de la Tour est commerçant, colonisateur et gouverneur de l'Acadie. Il est le fils de Claude de Saint-Étienne de la Tour, marchand de fourrures et colon éminent de l'Acadie. Charles est arrivé en Acadie avec Jean de Biencourt de Poutrincourt pour récupérer Port-Royal pour la France. Tout en travaillant pour la France, Charles se lie d'amitié avec les Amérindiens. George MacBeath explique la connaissance des langues amérindiennes de la famille Saint-Étienne de la Tour: «À la suite de la destruction de Port-Royal par Samuel Argall en 1613, Biencourt et ses hommes durent vivre parmi les Indiens durant un certain temps.»¹¹⁴ En plus du commerce des

¹¹¹*Ibid*, p. 28.

¹¹²Nous disons généralement car une branche de la famille, soit celle de Philippe II, le fils de Philippe, deviendra connue comme la branche amérindienne de la famille et attache plus d'importance au patronyme Mius qu'à celui d'Entremont auquel sont rattachés leurs éventuels titres de noblesse.

¹¹³L'annexe E présente la généalogie et les mariages des enfants de Philippe Mius d'Entremont.

¹¹⁴George MacBeath, «Charles de Saint-Étienne de la Tour», dans *DBC*, tome I, p. 606.

fournures avec les Amérindiens, Charles établit un contact cordial avec eux. Ensemble, ils combattent les Anglais. Il devient même le premier *Interprète des Sauvages* du gouverneur de l'Île Royale, Saint-Ovide de Brouillon. Quand Biencourt décède en 1623, Charles de la Tour lui succède à la tête de la colonie. Après une longue lutte contre Charles d'Aulnay, et après avoir justifié ses agissements dans cette affaire en France, il revient en Acadie en 1651.

Capturé par les troupes de Cromwell en 1654, La Tour doit prêter le serment de fidélité à l'Angleterre pour retrouver ses droits sur la Nouvelle-Écosse. Il est intéressant de constater que c'est grâce à son père Claude, qui est passé en Angleterre en 1627 pour des raisons semblables, que Charles a pu s'acquitter de ses dettes.¹¹⁵ Charles de La Tour se marie trois fois. Son premier mariage est célébré en 1626 avec une jeune Amérindienne dont nous n'avons plus aucune trace, le deuxième a été contracté avec Françoise-Marie Jacquelin, mais c'est son troisième mariage qui nous intéresse. Il a cinq enfants avec Jeanne Motin, la veuve de son ennemi Charles d'Aulnay.

Plusieurs des enfants de Charles de La Tour et de Jeanne Motin ont contracté des alliances avec les enfants de Philippe Mius d'Entremont:

À cause des étroites relations qui ont toujours existé entre les enfants de Charles de la Tour, nés de Jeanne Motin, et ceux de Philippe Mius d'Entremont, aussi bien dans leurs alliances que dans leurs occupations et vie journalière, on ne peut pas parler des uns sans connaître les autres. Les deux familles, dont les enfants étaient à peu près du même âge, ont toujours été étroitement liées en Acadie, plus précisément dans la région du Cap-Sable, le domaine de leur père.¹¹⁶

Ayant grandi les uns près des autres, il est tout à fait normal que des alliances matrimoniales se soient formées entre ces deux familles:

Il eut de ces deux mariages un certain nombre d'enfants, dont plusieurs garçons, qui se lièrent à la fortune de la famille d'Entremont et se fixèrent avec eux dans la seigneurie

¹¹⁵*Ibid.*, p. 607.

¹¹⁶C. d'Entremont, *Histoire ...*, *ouv. cité*, p. 854.

très sauvage de Pombkou. Plusieurs Latour épousèrent des demoiselles d'Entremont et réciproquement; [...].¹¹⁷

En effet, Jacques, le fils aîné de Philippe, épouse en 1678 Anne de Saint-Étienne de la Tour. Cette union produit neuf enfants qui ont fait des bons mariages. Les filles, plus particulièrement, sont allées chercher des hommes nobles et haut placés dans la colonie. Les deux filles aînées, Marie et Jeanne, ont épousé les frères Dupont, des nobles, officiers de la garnison française. Ils proviennent, selon Bernard Pothier et T.A. Crowley, de «la famille militaire la plus importante de la colonie».¹¹⁸ Le premier, François Dupont, Sieur du Vivier et de Sérignac, est enseigne et capitaine de vaisseaux. Les fils du ménage de François et Marie sont aussi des militaires, mais présentent apparemment «plus de zèle pour le commerce»¹¹⁹. Le deuxième frère à épouser une d'Entremont est Louis Dupont Duchambon, marchand et lieutenant de la garnison de l'Île Royale. Il est fait chevalier de Saint-Louis en 1730.¹²⁰ Il prend sa retraite en 1746 avec une pension de 1000 livres, ainsi qu'une gratification de 1200 livres.¹²¹ Il est intéressant de noter que lorsqu'il est nommé au commandement de Port-Dauphin, son épouse reçoit le titre d'interprète officielle.¹²² Cette femme d'Entremont est bien instruite, car dans les registres de baptême de l'Île Royale, sa signature est très bien formée, et est celle d'une personne étant habituée à écrire.¹²³

Le deuxième fils issu du mariage de Jacques et Anne est Philippe, qui épouse Thérèse d'Abbadie de Saint-Castin le même jour où son cousin, Alexandre Le Borgne de Bellisle¹²⁴, épouse la soeur de Thérèse, Anastasie. Un mariage avec la famille du baron

¹¹⁷Col. docs inédits, tome I, p. 140.

¹¹⁸T.A. Crowley et Bernard Pothier, «Louis Dupont Duchambon», dans *DBC*, tome IV, p. 266.

¹¹⁹Bernard Pothier, «François Dupont Duvivier», dans *DBC*, tome II, p. 213.

¹²⁰T.A. Crowley et B. Pothier, «Louis...», *art. cité.*, p. 267.

¹²¹*Ibid*, p. 268.

¹²²C. d'Entremont, *Histoire...*, *ouv. cité.*, p. 927.

¹²³Pour des exemples, voir Archives des colonies, Série G1, vol. 411, consultées au Centre d'études acadiennes.

¹²⁴La mère de Philippe, Anne de Saint-Étienne de la Tour, est la soeur de la mère d'Alexandre de Bellisle, Marie.

de Saint-Castin est prestigieux. En effet, le seigneur de Saint-Castin, un noble, a une histoire en Acadie semblable à Philippe Mius d'Entremont. Avant de devenir par mariage un chef abénaki hautement admiré, cet homme était de «bonne noblesse béarnaise»¹²⁵. Arrivé en Acadie à 13 ans en 1665 en tant qu'enseigne, il s'installe avec Grandfontaine à Pentagoüet, qui devient ultérieurement sa demeure permanente. Suite à de nombreuses aventures, Frontenac le renvoie en Acadie pour soumettre les Amérindiens à la France. Il se détourne rapidement de son objectif et épouse Pidiwamsika, une Abénakise ou, de son nom de baptême, Marie-Mathilde, fille du grand chef Madokawando. George Cerbelaud Salagnac fait l'éloge de Saint-Castin:

Abénaquis, Saint-Castin le fut entièrement, au point de faire siens les intérêts de ses nouveaux compatriotes. S'il se livra à la traite des fourrures, s'il entretint avec Boston des relations commerciales suivies au mépris des règlements de l'administration française, c'est que précisément, plus Abénaquis que Français, il ne s'estimait plus concerné par ces derniers.¹²⁶

Tout au long de son existence, les Français et les Anglais essaient de l'attirer, ainsi que sa tribu, de leur côté. Il a trois fils, dont seulement deux ont survécu. Ses enfants passent leur vie avec les Abénakis. Ses trois filles épousent des interprètes. En effet, deux s'allient à la famille d'Entremont, et la troisième à Alexandre Le Borgne de Bellisle. Ainsi, ses possessions territoriales et son statut élevé dans la société font de Saint-Castin un homme admiré.

Trois autres mariages des enfants de Jacques nous intéressent. Vu le manque de nobles dans la colonie, ces enfants font des bonnes alliances avec des familles de petits commerçants. Une alliance avec la famille Landry est présente. Charles épouse Marguerite Landry, fille de Pierre et Madeleine Robichaud, tandis que Marguerite a épousé le frère de cette dernière, Pierre II. Pierre I est un marchand ainsi qu'un entrepreneur. Lors du recensement de 1701, il possède deux armes à feu, un grand

¹²⁵G. C. Salagnac, «Jean-Vincent ...», *art. cité*, p. 4.

¹²⁶*Ibid.*, p. 5.

cheptel de 40 bêtes et dix arpents de terres en valeur barrique. De plus, Pierre Landry et ses fils sont occupés à la pêche. En plus de ses fils impliqués dans son entreprise, il emploie neuf garçons pour la pêche.¹²⁷ Ainsi, Pierre Landry, époux de Madeleine Robichaud, est un homme prospère, dont la famille est en ascension sociale.

L'avant-dernière fille de Jacques est Anne Mius d'Entremont. Clarence d'Entremont la dit «Veuve à 13 ans, Millionnaire à 34».¹²⁸ Ses trois mariages élèvent sa position sociale, ainsi que celle de sa famille. Elle épouse à treize ans Antoine de Sallien, sieur de Saillant, enseigne d'une compagnie de la Marine à Port-Royal. Il décède en défendant Port-Royal deux mois plus tard. Veuve à 13 ans, elle se remarie en 1716 avec le gouverneur de l'Île Royale, Philippe de Pastour de Costobelle. Ensemble, ils ont une fille. Cependant la mort frappe encore une fois et après un an et demi de mariage, Philippe décède. Le gouverneur a beaucoup de dettes et ne laisse rien à Anne. Elle part alors retrouver son frère Philippe, que l'on peut supposer dans le Béarn en France.¹²⁹ C'est là qu'elle rencontre son troisième époux, Laurent de Navailles Subercase, abbé laïque d'Asson, chevalier seigneur et baron de Labatut, «officier du régiment de Navarre, de l'une des plus vieilles familles françaises, dont la mère, Madeleine d'Abbadie, devait être parente avec Jean-Vincent de Saint-Castin»¹³⁰. Elle acquiert ainsi le titre de baronne à son mariage, le 20 août 1719. Lorsque son époux décède neuf ans plus tard, elle demeure riche en argent et en rentes.¹³¹ Ainsi, tous les enfants de Jacques Mius font des mariages qui avantagent et surtout consolident leur position sociale. De plus, ces mariages montrent le réseau familial qui commence à s'établir en Nouvelle-Écosse.

¹²⁷ Archives des colonies, Série G1, vol. 466, recensement de 1701, consultées au Centre d'études acadiennes.

¹²⁸ Clarence J. d'Entremont, «Anne Mius d'Entremont», dans *CHSA*, vol. 16, n°2 (1985), p. 52.

¹²⁹ Son frère, époux de Marie de Saint-Castin, s'y est retiré peu de temps après son mariage. Rappelons que le baron de Saint-Castin provient de cette région et y a encore des relations.

¹³⁰ C. d'Entremont, «Anne Mius...», *art. cité*, p. 52.

¹³¹ *Ibid*, p. 52.

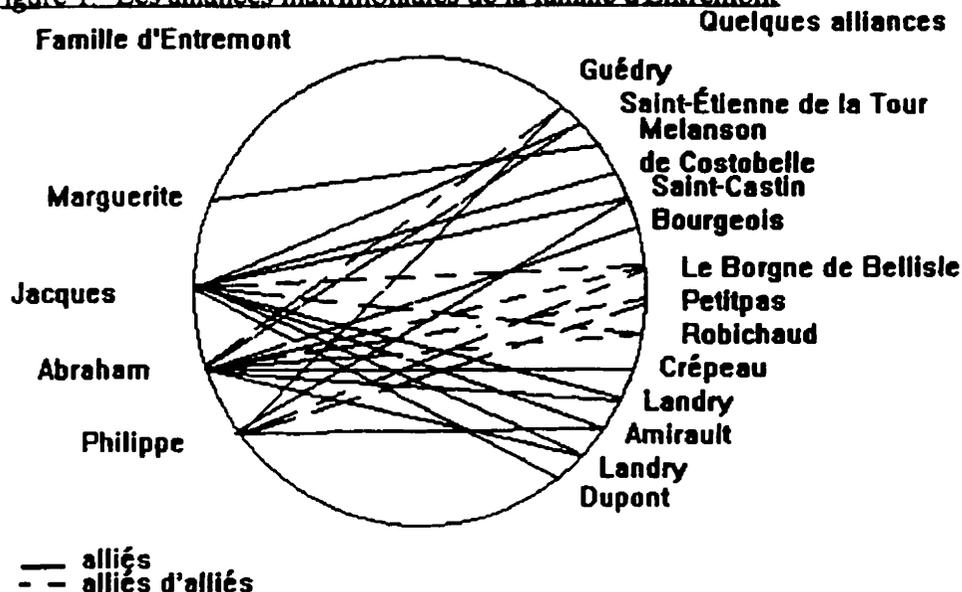
L'alliance des d'Entremont avec la famille Saint-Étienne de la Tour continue avec le mariage d'Abraham, fils de Philippe I, frère de Jacques, qui épouse Marguerite, fille de Charles de la Tour, et soeur d'Anne. Peu de détails sont connus sur le mariage et la vie de leurs enfants. Tout de même, le mariage de Marie-Josèphe consolide les liens déjà existants avec la famille Landry car elle épouse René Landry, fils de Pierre et de Madeleine Robichaud. René semble avoir bien réussi, car Clarence d'Entremont le présente comme «capitaine des troupes du roi et ingénieur pour sa majesté, possesseur d'une très grande étendue de terrain dans l'Acadie»¹³². Marie, quatrième fille d'Abraham, effectue aussi un très bon mariage avec le capitaine commandant la frégate *Bonaventure*, François Crépeau.

Le troisième fils de Philippe I s'appelle lui aussi Philippe. Sa descendance s'approprie le nom de Mius. Clarence d'Entremont croit que c'est parce que ces derniers s'apparentent plus au monde amérindien et ne tiennent pas au côté noble de la famille.¹³³ Tout de même, cette association avec le monde amérindien produit plusieurs interprètes, qui sont appelés par le gouvernement lors de discussions avec les Mi'kmaq et les Abénakis. Seulement deux enfants de Philippe sont ici mentionnés. Madeleine et Anne-Marie, deux filles de son deuxième mariage, ont épousé les Guédry, qui seront exécutés à Boston en 1727. Ces derniers sont le fils et le petit-fils de Marguerite Petitpas, dont il sera question au troisième chapitre.

¹³²C. d'Entremont, *Histoire...*, *ouv. cité*, p. 942.

¹³³*Ibid*, p. 966.

Figure 1: Les alliances matrimoniales de la famille d'Entremont



2.2 La famille Le Borgne de Bellisle

2.2.1 Son historique

La famille Le Borgne fait partie de l'élite seigneuriale acadienne. Le premier membre de cette famille à venir en Acadie est Emmanuel. Mason Wade le dit «marchand, commandite de Charles de Menou d'Aulnay, magistrat consulaire à La Rochelle, gouverneur de l'Acadie de 1657 à 1667; prétendant à la succession de d'Aulnay»¹³⁴. En France, plus précisément à La Rochelle, E. Le Borgne prête une somme d'argent importante à Charles d'Aulnay pour son expédition en Acadie.¹³⁵ À la mort de ce dernier, Emmanuel envoie une expédition pour récupérer son commerce. Il capture Port-Royal et ses deux principaux marchands, Charles de Saint-Étienne de la Tour et Nicolas Denys. Se déroule ensuite l'évènement qui oppose les familles Le Borgne et de la Tour pendant plusieurs générations:

En 1653, Le Borgne lui-même vint à Port-Royal et, le 30 août, fit signer à la veuve, qui, en juillet, avait épousé le rival de son mari avec l'espoir de protéger ses intérêts, une

¹³⁴Mason Wade, «Emmanuel Le Borgne», dans *DBC*, tome I, p. 444.

¹³⁵En 1651, le père de Charles, René de Menou de Charnisay, reconnut la dette de 260 000 livres de son fils envers Emmanuel Le Borgne.

reconnaissance de dettes de 206 286". Il s'autorisa de cette pièce pour saisir les biens des héritiers de d'Aulnay en Acadie et dans les ports de France.¹³⁶

Emmanuel Le Borgne se trouve ainsi propriétaire de l'ancienne seigneurie de Charles d'Aulnay, qui, sans cette reconnaissance de dettes, aurait dû revenir à sa veuve, Jeanne Motin, nouvelle épouse de Charles de Saint-Étienne de la Tour.

De par son commerce, Emmanuel trafique avec Boston. Toutefois, à la prise de Port-Royal par Sedwick en 1654, il n'a d'autre choix que de laisser son fils Emmanuel en otage. Un autre fils, Alexandre Le Borgne de Bellisle, est laissé au commandement de La Hève et d'autres postes par les Anglais. En France, le débat de propriété continue. Le 10 décembre 1657, Le Borgne obtient le brevet royal de gouverneur de l'Acadie. En 1667, il reçoit le brevet de gouverneur et de lieutenant-général de l'Acadie. Malheureusement, il ne profite pas longtemps de cette nomination car il décède à La Rochelle en 1675.¹³⁷

À cause de leur arrivée précoce en Acadie, les Le Borgne ont un contact étroit avec les Amérindiens. L'apprentissage de leurs langues s'est effectué au fil des contacts avec le monde amérindien et est renforcé avec des alliances matrimoniales. Le deuxième fils d'Emmanuel, Alexandre Le Borgne de Bellisle, est ainsi le premier d'une lignée d'interprètes à se démarquer par une activité de traduction.

En 1658, Alexandre part pour l'Acadie afin de récupérer les biens de son père qui vient d'être nommé gouverneur:

Le petit bataillon s'empara du fort de La Hève en mai 1658 et s'appropriâ les provisions et les pelleteries que Temple y avait entreposées. Poursuivant ensuite la campagne, il attaqua, sans succès, le fort Temple, bâti à Port-La-Tour. Thomas Temple, désireux de venger l'insulte, accourut de Boston et assaillit le fort improvisé d'Alexandre. Celui-ci fut amené à Londres où il fut retenu captif pendant quelques années.¹³⁸

Malgré que ses activités soient peu connues entre 1670 et 1693, il est toutefois présent comme interprète: «En 1690, lui et Pierre Melanson font fonction d'interprètes dans les

¹³⁶M. Wade, «Emmanuel...», *art. cité.*, p. 445.

¹³⁷*Ibid.*, p. 446.

¹³⁸Clément Cormier, «Alexandre Le Borgne de Bellisle», dans *DBC*, tome I, p. 447.

« négociations concernant la reddition de Port-Royal à William Phipps; ce dernier nommé Belle-Isle membre du conseil établi sur place pour gouverner le territoire conquis »¹³⁹.

Toutefois, c'est l'occupation d'Alexandre comme interprète qui garantit sa position sociale pendant plusieurs années. De plus, deux de ses enfants sont aussi devenus interprètes. Les enfants du ménage formé par Alexandre et Anastasie de Saint-Castin ont contracté de très bons mariages, certains ayant même été célébrés avec la noblesse française.¹⁴⁰

La seigneurie des LeBorgne de Bellisle reste contestée par les descendants de Charles de Saint-Étienne de la Tour de son acquisition jusqu'à sa vente par Agathe Bradstreet-Campbell en 1734. Cette dernière ne possède réellement que celle de Grand-Pré. Toutefois, elle revendique toutes les anciennes possessions de son grand-père dès 1725. Ses premières instances lui sont refusées. Mentionnons que cette dernière adhère à la religion protestante suite à la chute de Port-Royal en 1710. De plus, elle épouse consécutivement deux officiers britanniques.¹⁴¹ Selon Paul Delaney, elle joue « an important role in the British campaigns against both Louisbourg and New France »¹⁴². Malgré ce premier refus, elle formule, en 1730, une deuxième demande. Ses efforts portent fruits, puisqu'en 1733 elle est admise comme héritière des concessions des Saint-Étienne de la Tour. Suivant cette reconnaissance, elle reçoit en mars 1734, 2000 livres pour l'achat de ses droits seigneuriaux.¹⁴³ Alexandre Le Borgne de Bellisle qui avait auparavant réussi à contrer les décisions du *Board of Trade*, échoue dans cette dernière contestation:

In this year [1733], Alexandre Le Borgne, Sieur de Bellisle, came forward voluntarily and took the oaths of allegiance. He had been married to an Indian woman, and had hitherto been inimical to English rule. He soon after asked to be restored to his

¹³⁹ *Ibid*, p. 447.

¹⁴⁰ L'annexe F montre la généalogie des Le Borgne de Bellisle qui sont interprètes.

¹⁴¹ Paul Delaney, « The Husbands and children of Agathe de la Tour », dans *CSHA*, vol. 25, n°4 (Octobre/décembre 1994), p. 263.

¹⁴² *Ibid*, p. 267.

¹⁴³ Clarence d'Entremont, « Agathe ... », *art. cité*, p. 617.

seigniorial rights, or those of his late father, and his petition was forwarded to the Board of Trade, who refused to grant his prayer.¹⁴⁴

Suite à la perte de cette seigneurie, peu nous parvient de la vie des Le Borgne de Bellisle. Toutefois, leurs alliances matrimoniales nous permettent de croire que leur famille reste connue en Acadie comme faisant partie de l'élite acadienne.

2.2.2 *Les alliances matrimoniales*

Pour un groupe familial seigneurial voulant s'établir comme noble dans une communauté, les alliances matrimoniales sont tout aussi importantes que l'accomplissement personnel des individus. La famille Le Borgne ne dément pas cette affirmation. En effet, les alliances matrimoniales recherchées montrent une stratégie de positionnement social effective:

Parmi les familles seigneuriales non nobles, les Le Borgne sont ceux qui manifestent le plus directement leur vocation à l'ascension sociale, puisque la moitié de leurs unions se font avec des membres de la noblesse.¹⁴⁵

De plus, les mariages des garçons Le Borgne tendent à s'orienter vers les familles influentes de Port-Royal:

En outre, l'intervention parentale en ce qui concerne les garçons serait susceptible d'être également motivée, sur le plan patrimonial, par le souci d'attirer dans leur famille des filles dont, tôt ou tard, à travers leurs enfants (mais aussi immédiatement à travers la gestion par le mari du patrimoine propre de son épouse), l'apport en biens au lignage de son mari présente un intérêt certain.¹⁴⁶

Ainsi, dès la deuxième génération en Acadie, l'objectif de mobilité sociale des Le Borgne est visible. En effet, Alexandre épouse Marie, fille de Charles de Saint-Étienne de la Tour. Il s'agit ici d'une femme forte qui est impliquée dans son milieu. Josette Brun la décrit ainsi:

¹⁴⁴W.A. Calnek, *History...*, *ouv. cité*, p. 82.

¹⁴⁵J. Vanderlinden, *Se marier...*, *ouv. cité*, p. 87.

¹⁴⁶*Ibid*, p. 123.

L'étude des actes du notaire Loppinot montre que Marie est une femme active sur la scène publique. Elle vend et concède des terres, gère les revenus que lui rapportent sa seigneurie, se bat pour le respect de ses droits de propriété ... et gagne!¹⁴⁷

Josette Brun mentionne que «le mariage de Marie de Saint-Étienne de La Tour et d'Alexandre Le Borgne de Bellisle vise sans doute, comme celui de ses parents, à mettre fin aux disputes sur les possessions respectives de ces familles en Acadie»¹⁴⁸. Ensemble, ils ont sept enfants. Tout d'abord, Emmanuel, le fils aîné, épouse Cécile Thibodeau, la fille du meunier Pierre Thibodeau. Cet homme prospère a aussi construit un moulin près de Port-Royal. Il est de plus le fondateur de Chipoudy.¹⁴⁹ Marie, l'aînée des filles, épouse Alexandre Girouard, Sieur de Ru. Alexandre, le deuxième fils, épouse Anastasie Saint-Castin, fille du Sieur Jean-Vincent alliant ainsi sa famille avec une famille très estimée. Jeanne s'unit Bernard d'Amours, fils de Mathieu, qui a acquis ses lettres de noblesse pour avoir défendu le Canada contre les Amérindiens dans les premiers temps de la colonie. De par cette influence et ses charges d'interprète, il reçoit une concession seigneuriale en Acadie, au nord de la Baie de Fundy. Enfin, Anne épouse Jean Rodrigue, «pilote du roi à Port-Royal, qui deviendra l'un des plus riches marchands de Louisbourg»¹⁵⁰. Ainsi, Alexandre Le Borgne de Bellisle et son épouse Marie de Saint-Étienne de la Tour permettent à leurs enfants de s'allier à des familles nobles, bien placées ou encore ayant un capital économique considérable.

Les enfants d'Alexandre II, fils d'Alexandre et d'Anastasie Saint-Castin contractent eux aussi de belles alliances. Le troisième Alexandre de cette famille, qui est lui aussi interprète, épouse Marie Leblanc, fille d'une des familles ayant le plus grand réseau familial de la Nouvelle-Écosse. Sa soeur, Marie-Josèphe, s'allie en deuxième mariage avec la progéniture de deux familles d'importance. Elle épouse en 1750 Joseph Dupont

¹⁴⁷Josette Brun, «La présence des femmes ...», *mémoire cité*, p. 21.

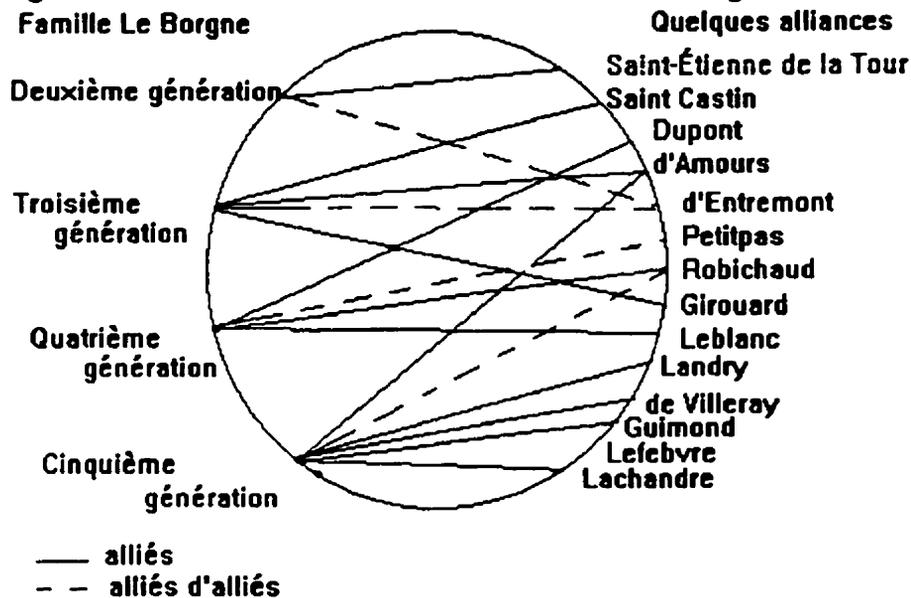
¹⁴⁸J. Brun, «Marie de Saint-Étienne...», *art.cité*, p. 248.

¹⁴⁹Clément Cormier, «Pierre Thibodeau, Tibaudeau», dans *DBC*, tome II, p. 657.

¹⁵⁰J. Brun, «Marie de Saint-Étienne...», *art.cité*, p. 261.

Duvivier, fils de François et de Marie Mius d'Entremont. Dès son jeune âge, Joseph se distingue. Il reçoit le grade de lieutenant en 1746 et celui de capitaine en 1750. À son mariage, il est dit Chevalier, probablement le titre hérité de son père, car il n'a été fait chevalier de Saint-Louis qu'en 1760.¹⁵¹ Deux autres filles épousent deux frères Robichaud, s'alliant ainsi avec une famille en pleine ascension sociale.

Figure 2: Les alliances matrimoniales de la famille Le Borgne de Bellisle.



2.3 Leurs stratégies éducatives

Chaque famille a besoin de se démarquer par sa propre originalité. C'est la raison pour laquelle, suite à cette étude distincte de chaque famille et de leurs alliances matrimoniales, leurs stratégies éducatives sont analysées en tant que famille, ainsi qu'en tant que groupe de l'élite acadienne.

Les stratégies éducatives peuvent être utilisées différemment et varier d'une famille à l'autre. Toutefois, ces stratégies sont importantes pour la transformation de l'habitus familial primaire, qui devient, suite à de nouvelles expériences de la part d'une deuxième génération, l'habitus familial secondaire. Par contre, pour cette deuxième génération, cet

¹⁵¹C. d'Entremont, *Histoire...*, ouv. cité, p. 1796.

habitus secondaire devient un habitus primaire et c'est ce dernier qui est transmis à leurs enfants. Dans sa vulgarisation des oeuvres et concepts importants de Pierre Bourdieu, Alain Accardo explique:

Mais à mesure que le premier programme est inscrit chez un agent, celui-ci tend à percevoir de plus en plus les expériences nouvelles en fonction de son habitus primaire. De telle sorte que les dispositions déjà acquises conditionnent l'acquisition ultérieure de nouvelles dispositions. [...] Et c'est ainsi que sur son habitus primaire on va voir se greffer au fil du vécu de l'agent, des habitus secondaires parmi lesquels il faut souligner l'importance particulière de l'habitus scolaire qui vient relayer et redoubler l'habitus familial, en règle générale.¹⁵²

Ainsi, il est important de se rappeler que l'éducation des individus est toujours liée à leur statut social. Les gestes et traditions ancestraux sont répétés par les générations successives. Toutefois, la création d'un nouvel habitus au fil de ces générations permet aux agents de s'adapter aux nouvelles réalités et de maintenir, consolider, élever ou abaisser leur position sociale. Dans le cas des familles d'Entremont et Le Borgne de Bellisle, les stratégies éducatives utilisées ont permis aux familles de consolider leur position sociale de départ, soit celle d'élite dans leur communauté.

2.3.1 *En tant que famille*

Le contact étroit des gens de Cap-Sable avec la Nouvelle-Angleterre a permis à plusieurs membres de la famille d'Entremont d'apprendre l'anglais et ainsi avoir une position avantageuse dans la communauté suite au traité d'Utrecht de 1713. Clarence d'Entremont mentionne:

Nous venons de voir que les Acadiens pour se ravitailler devaient souvent avoir recours à la Nouvelle-Angleterre. Cela doit se dire surtout des gens de Cap-Sable, qui d'ailleurs semblent avoir été tout autant en contact au cours de leur histoire avec Boston qu'avec les différentes régions de l'Acadie.¹⁵³

Ainsi, ils ne semblent pas avoir eu de problèmes avec l'administration de la Nouvelle-Écosse.

¹⁵²A. Accardo, *Initiation à la sociologie ...*, *ouv. cité*, p. 146 -147.

¹⁵³C. d'Entremont, *Histoire...*, *ouv. cité*, p. 1341.

Charles d'Entremont s'élève et devient rapidement un homme important dans sa communauté. En plus d'être interprète, il est, grâce à sa connaissance linguistique et au respect de la population et du gouvernement, député des habitants de Cap-Sable. Cette position est politique. Toutefois, son influence dans la communauté est transmise à ses enfants et devient ainsi une stratégie éducative. Les enfants, cherchant à reproduire les attributs de leurs parents, chercheront ensuite à avoir une position semblable. En tant que député, Charles doit veiller à la lecture et à l'interprétation de documents provenant des gouverneurs anglais.¹⁵⁴ En 1740, il est même chargé d'organiser l'élection des députés pour la région du Cap-Sable.¹⁵⁵ Il dépose aussi des requêtes auprès du président du Conseil. En 1736, il convainc les autorités du bien-fondé de faire venir des prêtres à Pobomcoup. Le seul problème est que les missionnaires refusent d'y aller:

Then Mr. Dentremont being called before the Board and told that the Priests had refused to go. He said he was sorry for it, for it was his Opinion that the most Expedient method to bring these Indians to reason and to get Restitution would be to send a Priest, which was the reason of his proposing it to his Honour, a Priest being also much wanted at their Village to Baptize and administer the Sacraments.¹⁵⁶

Il semble que les missionnaires ne se présentent pas à Pobomcoup car la demande est faite par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et qu'ils sont «ici de la part du Roy de France»¹⁵⁷. Toutefois, cette absence de missionnaires profite aux frères d'Entremont. En effet, pendant l'absence de missionnaires dans la région, les trois frères d'Entremont ainsi que Pierre Amirault se succèdent pour ondoyer les nouveaux-nés dès leur naissance.¹⁵⁸ Le fait que les pères et fils d'Entremont continuent cette tradition montre leur place au sein de leur petite communauté, car en l'absence de missionnaires, ces derniers délèguent certains «notables locaux d'administrer, compte tenu des circonstances, certains

¹⁵⁴ Mascarene to Charles Dentremont, dans *PANS II*, p. 138.

¹⁵⁵ Mascarene to Charles Dentremont, dans *PANS II*, p. 138.

¹⁵⁶ Réunion du Conseil du 14 mai 1736, dans *PANS III*, p. 344.

¹⁵⁷ Réponse de l'abbé Chevereaux lorsqu'il lui est demandé pourquoi il n'irait pas. Dans *Extracts from Minutes of Council, 18th May, 1736*, dans T. Akins, *Acadia and Nova Scotia...*, ouv. cité, p. 103.

¹⁵⁸ Registres de Port-Royal, micro-film F - 1018.

sacrements, comme le baptême ou le mariage, voire de célébrer la messe»¹⁵⁹. Au fil des années, Charles d'Entremont cumule de plus en plus de charges. Sa position sociale semble ainsi toujours s'accroître. Par voie de conséquence, il en est de même pour le prestige de sa famille.

L'univers linguistique dans lequel Charles d'Entremont a grandi est toujours présent. En effet, dans une lettre de P. Mascarene qui le charge d'avertir les Amérindiens et les Acadiens qu'ils ne peuvent pas commercer avec d'autres administrations que celles de la Grande-Bretagne, Mascarene mentionne qu'il connaît la famille d'Entremont «to be men of honor and cannot persuade himself that they would stoop to fraud, and not hinder others from disobeying the government's orders.»¹⁶⁰ Cette phrase est peut-être une mise en garde, ou encore a-t-elle été écrite dans l'unique but de rallier Charles à la cause britannique, mais nous préférons croire que Mascarene croyait vraiment en l'honnêteté de la famille d'Entremont. Suite à la prise d'un vaisseau anglais par les Amérindiens en 1736, le gouverneur Armstrong écrit aux d'Entremont de Pobomcoup:

Armstrong expects, from the good character you have allwise had amongst the English and their undoubted influence with the Indians, especially those of Cape Sable, that they will do their utmost to get the ship's sails and c. from the Indians.¹⁶¹

Au cours de cet incident, Charles d'Entremont joue un très grand rôle et a une position clé dans la résolution de l'histoire. En effet, en plus d'être témoin de ce qu'il a vu et entendu immédiatement suite au pillage du bateau, il est l'interprète de la seule survivante, ainsi que l'interprète des Amérindiens.¹⁶² Finalement, les Anglais sont dédommagés par les Amérindiens.

Les femmes d'Entremont ont elles aussi laissé leurs marques dans l'histoire acadienne. Ce sont elles qui transmettent leur langue maternelle à leurs enfants. Le fils de

¹⁵⁹J. Vanderlinder, *Se marier...*, *ouv. cité*, p. 60.

¹⁶⁰Mascarene to Charles Dentremont, dans *PANS II*, p. 147.

¹⁶¹Armstrong to the Dentremont at Pobomcoup, dans *PANS II*, p. 101.

¹⁶²Réunion du Conseil du 14 mai 1736, dans *PANS III*, p. 338 - 342.

Jeanne et de Louis Dupont Duchambon est un exemple. Il a acquis son titre de lieutenant à l'Île Royale en se servant de l'héritage linguistique de sa mère:

En 1750, il fut envoyé à l'Acadie avec le Sieur de la Vallière pour se joindre aux troupes du Canada, et prendre possession des postes - appartenant à la France dans cette partie, où il fut chargé par le commandant d'aller engager les sauvages Mickmacks à venir se joindre aux Français ce qu'il fit avec succès.¹⁶³

Ainsi, il sert d'intermédiaire entre les Mi'kmaqs et les Français pour cette expédition.

Marie-Josèphe, fille d'Abraham Mius, a elle aussi une place importante en Acadie au temps de la déportation. Elle figure en tête de la liste des Acadiens de Cherbourg, quand elle est dite: «chef de toutes les familles cy-après».¹⁶⁴ Elle a contracté un bon mariage en épousant René Landry, fils de Pierre et de Madeleine Robichaud.

Les stratégies éducatives des Le Borgne de Bellisle peuvent être elles aussi observées. Comme mentionné précédemment, leurs stratégies matrimoniales sont efficaces en leur donnant des alliés nobles, riches, ou un réseau de petits fonctionnaires influents. Emmanuel, le premier Le Borgne arrivé en Acadie, est prospère. En effet, suite à sa nomination comme gouverneur de l'Acadie, il y envoie au moins trois navires: *Le Grand Cardinal*, 300 tonneaux, *L'Espérance*, 230 tonneaux, *Le Dauphin*, 230 tonneaux.¹⁶⁵

La connaissance linguistique des Le Borgne est diversifiée. Les documents retrouvés permettent de voir que les Le Borgne, en plus du français et de l'anglais, parlent le mi'kmaq. De plus, l'alliance avec la famille Saint-Castin rapproche les Le Borgne de la langue abénaquise. La présence d'Alexandre Le Borgne de Bellisle aux côtés de deux Saint-Castin en tant qu'interprète lors de la signature du traité de paix entre les Anglais et les Abénaquis de 1727 nous assure de sa connaissance de la langue et de la confiance du

¹⁶³ Archives des colonies, série E, carton 143, dossier personnel des Dupont Duchambon, consultées au Centre d'études acadiennes.

¹⁶⁴ C. d'Entremont, *Histoire ...*, *ouv. cité*, p. 942.

¹⁶⁵ J. F. Boshier, *Négociants et navires du commerce avec le Canada de 1660 à 1760*, *Dictionnaire biographique*, Lieux historiques nationaux, Environnement Canada: Service des parcs, 1992, p. 93.

gouvernement et de la population à son endroit.¹⁶⁶ Ce traité, ratifiant la paix de 1725, établit les conditions pour la paix entre la Nouvelle-Écosse et les Amérindiens de Panaouamské. Les interprètes, soit le père Lauverjat, les frères Saint-Castin et Alexandre Le Borgne, avertissent les Abénakis des différences existants entre la version orale du traité et le document écrit qu'ils doivent signer. Certains articles sont en défaveur des Amérindiens. En effet, ils se reconnaissent les seuls responsables de la guerre des quatre ou cinq années, doivent se soumettre aux Anglais et à leurs lois et sont obligés de se battre aux côtés des Anglais. Ainsi, le rôle des interprètes est très important car les Amérindiens se plaignent que lors d'une précédente rencontre les interprètes les ont induits en erreur.¹⁶⁷

Cette connaissance linguistique transmise généralement par les femmes à leurs enfants prend toute son importance dans le cas des Le Borgne. Les femmes Le Borgne sont impliquées, non seulement dans la sphère familiale, mais aussi dans la sphère publique. En 1732, Marie Le Borgne de Bellisle pétitionne le gouvernement de la Nouvelle-Écosse:

Setting forth that they had no Contract for Some lands Called the farm, and that it was only Granted them by Virtue of Arrest de Cour, as were also the Seignourial Rents, and therefore as they had been at Great Charges in Settling the Province, Prays the Enjoyment of Said Rents and farms.¹⁶⁸

Son implication dans l'espace public, souvent en tant que gestionnaire de seigneurie, est transmise à ses enfants. En effet, les femmes Le Borgne semblent aussi avoir participé activement aux combats entre Français et Anglais. Françoise Le Borgne de Bellisle, petite-fille de Marie de Saint-Étienne de la Tour, épouse de Pierre Robichaud, et sa mère reçoivent une somme considérable en 1744 pour les services qu'elles ont rendus à la France, ainsi que pour les dépenses qu'elles ont encourues:

¹⁶⁶*Col. docs relatifs*, tome III, p. 134 - 135.

¹⁶⁷*Le Traité de paix entre les Anglais et les Abénakis* est placé à l'annexe B.

¹⁶⁸*PANS III*, p. 268.

-«À la veuve de Bellisle pour Son Compte de diverses fournitures qu'elle a faites par ordre de Monsieur du Vivier, tant aux Sauvages que pour autres Besoins du Service Certifiés, la somme de 56, 15".

-À Madame Françoise de Bellisle pour le montant de son compte des fournitures qu'elle a faites aux Sauvages de la Rivière Saint-Jean et divers voyages qu'elle a payés pour les faire avertir de se rendre toutes aux Mines Suivant les ordres de Monsieur de Beauharnois Général du Canada et de Duquenel, Gouverneur à l'isle Royale, la Somme de 974, 15".

-150" de plus à Madame Françoise Bellisle payé en marchandises aux sauvages de la rivière Saint-Jean par ordre du M. Duvivier pour la somme de.»¹⁶⁹

Cette même Françoise «servit d'interprète aux délégués qui furent envoyés à Annapolis Royal pour faire un traité de paix entre les Anglais et les Indiens»¹⁷⁰. Selon l'Abbé Couillard-Després, elle aurait aussi apporté à Québec les ornements et les vases sacrés de l'église de la rivière Saint-Jean pour les sauver de la destruction.¹⁷¹

2.3.2 *En tant que groupe*

Les stratégies éducatives des familles d'Entremont et Le Borgne de Bellisle se ressemblent. Rappelons que les stratégies éducatives ont pour but de transmettre aux enfants le patrimoine du groupe. Une des stratégies incluse à l'intérieur des stratégies éducatives est la stratégie scolaire. La Nouvelle-Écosse possède peu de lieux désignés pour l'éducation. Les garçons peuvent avoir un tuteur tandis que les filles sont laissées à leur mère ou soeurs plus âgées. Toutefois, Louisbourg possède pendant quelques années son couvent consacré à l'éducation des filles. Alors, pour le XVIIIe siècle, une marque de l'utilisation de stratégies scolaires est la transmission de l'écriture des parents aux enfants.

¹⁶⁹Archives des colonies, série C11D, vol. 8, fol.110, consultées au Centre d'études acadiennes.

¹⁷⁰C'est le traité de paix de 1749. Dans Abbé A. Couillard-Després, *Charles de Saint-Étienne de la Tour, gouverneur, lieutenant-général en Acadie en son temps, 1593 - 1666*, Arthabaska: Imprimerie Arthabaska, 1930, p. 491. Le traité, mentionnant la participation de Mme de Bellisle, est imprimé dans *Indian Treaties and Surrenders...* tome II, *ouv. cité*, p. 201.

¹⁷¹A. Couillard-Després, *Charles de Saint-Étienne ...*, *ouv. cité*, p. 491.

En effet, l'éducation et le taux d'alphabétisation de ces deux familles sont élevés. Selon Louis Dugas, cette situation ne serait pas anormale au début du siècle:

Les Acadiens avaient un très haut degré d'alphabétisation lors de la conquête par l'Angleterre en 1713; sous la domination anglaise, l'art de signer s'est perdu graduellement de sorte qu'en 1755 peu d'Acadiens savaient signer.¹⁷²

Toutefois, malgré le déclin de l'alphabétisation au milieu du siècle, les d'Entremont et Le Borgne de Bellisle continuent de pouvoir signer. Dans les registres de naissance, mariage et décès de l'Île Royale et de Port-Royal, les signatures des hommes et des femmes de ces familles sont constamment présentes, tout au long de notre période, sans sembler décliner. Toutefois, certain(ne)s écrivent très bien, alors que d'autres sont plus hésitants. Les hommes de ces deux familles savent signer et leur graphie montre une aisance certaine. Leurs lettres sont bien formées et leur paraphe est souvent élaborée. De leur côté, les femmes d'Entremont signent très bien. Une marque de la respectabilité d'Anne Henriette Duchambon est qu'elle est présente lors de plusieurs mariages à l'Île Royale.¹⁷³ Sa graphie est celle d'une personne habituée à écrire. Plusieurs autres filles suivent son exemple. Marie Le Borgne de Bellisle pétitionne Annapolis Royal et signe des contrats et sa petite-fille Françoise entretient une correspondance avec Paul Mascarene.

Ainsi, il a pu être montré que, grâce à leurs stratégies éducatives, les familles d'Entremont et Le Borgne de Bellisle ont réussi à consolider leur position sociale. De plus, les transformations des habitudes à chaque génération a permis à ces deux familles de consolider leurs assises:

Il faut aussi tenir compte de la trajectoire sociale parcourue par l'agent, c'est-à-dire l'expérience vécue et intériorisée de l'ascension sociale, ou de la stagnation sociale, ou du déclin social; cette expérience vécue pouvant être envisagée du double point de vue de la classe dans son ensemble, et de l'agent individuel.¹⁷⁴

¹⁷²Louis J. Dugas, «L'alphabétisation des Acadiens, 1700 - 1850», thèse de maîtrise (histoire), Université d'Ottawa, 1992, p. 2.

¹⁷³Pour un exemple, voir Archives des colonies, série G1, vol. 407, le 11 juillet 1745, consultées au Centre d'études acadiennes.

¹⁷⁴A. Accardo, *Initiation ...*, *ouv. cité.*, p. 158.

Ainsi, sans chercher à trouver en Acadie une classe noble semblable à celle de la France ou encore similaire à celle de la Nouvelle-France, il peut être affirmé que la société acadienne a des groupes sociaux à travers lesquels les individus se définissent. Un de ces groupes est l'élite acadienne, dont fait partie la famille d'Entremont. La famille Le Borgne de Bellisle en fait aussi partie, malgré la perte de sa seigneurie. Ainsi, la vente de la seigneurie par Agathe Campbell, petite-fille de Charles de Saint-Étienne de la Tour en 1734 pose problème lors de l'évaluation de la position sociale de cette famille après cette date. Les sources montrent qu'avant 1733, les Le Borgne étaient gagnants dans ce conflit. Toutefois, immédiatement suite à la perte de la seigneurie, le statut de cette famille dans la société n'est pas affecté. Lors de la longue période de contestation, la famille Le Borgne de Bellisle, qui veut rester en haut de l'échelle sociale, s'est alliée à un réseau de familles puissantes. De plus, grâce à leur occupation d'interprètes, certaines décisions de l'administration sont favorables aux Le Borgne:

They are ordered to pay all their rent to M. de Belisle, because up inquiry, several inhabitants have asserted and non contradicted, that their rents are farm rents. until the pleasure of the king to be further known.¹⁷⁵

Ainsi, les Le Borgne de Bellisle, en utilisant des stratégies éducatives, ont su consolider leur position sociale.

2.4 L'épreuve de 1755

Cependant, l'histoire acadienne comporte un événement qui peut servir d'indice pour vérifier la position sociale de ses individus. En effet, la déportation de 1755 affecte tous les Acadiens habitant la Nouvelle-Écosse. Toutefois, certains individus et quelques familles se sont trouvées privilégiées dans leur malheur. Les d'Entremont choisissent de se retrouver à Boston, où ils ont de nombreux alliés. Leur commerce avec les marchands de l'endroit assure leur survie. De plus, ils sont appelés en de nombreuses occasions à retourner en Nouvelle-Écosse pour aider les dirigeants à établir les limites territoriales.

¹⁷⁵ *Armonstrong to Council, Annapolis, 7 avril 1731, dans PANS II, p. 198.*

Clarence d'Entremont affirme même que Charles Mius d'Azy fait de la pêche avec une entreprise de Plymouth et qu'il retourne sur les côtes de Cap-Sable. Ce fait est surprenant, car les Acadiens n'avaient pas le droit de pêcher ni de sortir de leurs villes sans en avoir fait au préalable la demande au gouverneur. De plus, Charles pétitionne à son avantage le gouvernement du Massachussetts.¹⁷⁶

Pour ce qui est des Le Borgne de Bellisle, peu est connu sur leur expérience lors de la déportation. Leur présence dans les sources documentaires est faible à partir de la vente de leur seigneurie en 1734. Clément Cormier indique: «Les descendants de cette famille furent durement éprouvés lors de la dispersion; on retrouve aujourd'hui des Le Borgne et des Belisle au Canada et aux États-Unis.»¹⁷⁷ En effet, Florian Bernard les inclut avec les Acadiens qui se sont sauvés dans les bois:

En 1758, trois ans après la déportation des Acadiens, plusieurs familles, qui avaient fui avant l'arrivée des bateaux anglais chargés de les transporter, purent se réfugier dans les comtés de Montmagny et de l'Islet où elles ont fait souche, laissant de nombreux descendants aux noms de Le Borgne ou de Belisle.¹⁷⁸

Ainsi, ces deux familles ayant un statut élevé en Nouvelle-Écosse et à l'Île Royale, ne subissent pas le même sort en 1755. De cette manière, les d'Entremont ont sans doute plus de succès que les Le Borgne à consolider leur position sociale.

2.5 Conclusion

Les familles d'Entremont et Le Borgne de Bellisle font partie du même groupe social et évoluent dans le même milieu. Pour conserver leur appartenance à l'élite acadienne, les familles d'Entremont et Le Borgne de Bellisle utilisent deux types de stratégies de reproduction. Tout d'abord, elles font appel à des stratégies couramment utilisées, soit les stratégies matrimoniales:

En Nouvelle-France, où on peut présumer que la noblesse occupe une place privilégiée dans la société, l'objectif premier quant aux alliances est probablement le même que

¹⁷⁶C. d'Entremont, *Histoire ...*, tome IV, *ouv. cité*, p. 1989.

¹⁷⁷C. Cormier, «Alexandre ...», *art. cité*, p. 447.

¹⁷⁸Florian Bernard, «Le Borgne de Bellisle», dans *Héritage Acadien*, n°9 (août 1995), p. 14.

pour toute élite: les mariages doivent permettre aux familles de consolider leur position de force.¹⁷⁹

Ainsi, les alliances matrimoniales des deux familles cherchent à consolider leur position sociale dans la société. Toutefois, alors que les d'Entremont, nobles à l'origine, cherchent à effectuer de bons mariages avec d'autres familles nobles ou avec celles ayant des ressources matérielles à exploiter, les Le Borgne de Bellisle cherchent surtout à se maintenir en haut de la hiérarchie sociale, ou du moins à être reconnus comme appartenant à l'élite acadienne.

Une autre stratégie utilisant le capital acquis des individus de ces familles vient compléter les stratégies matrimoniales. Les stratégies éducatives utilisées comprennent surtout la transmission du capital familial, dans ce cas-ci la connaissance du français, de l'anglais, du mi'kmaq et de l'abénaki, et la certitude d'avoir acquis la confiance de la population et des gouvernements de l'Île Royale et/ou de la Nouvelle-Écosse. Ces stratégies éducatives transmises par les parents à leurs enfants, ainsi que par le groupe d'élite en général, visent à recréer des situations favorables pour conserver une position sociale. Les promoteurs de ces stratégies sont tout autant les hommes de ces familles qui évoluent tous les jours dans le domaine public, que les femmes qui, pour ces deux familles, donnent l'exemple en exploitant leur capital familial.

Le prochain chapitre regroupe deux familles qui utilisent les deux mêmes types de stratégies dans un but semblable. Pour les familles des interprètes Petitpas et Robichaud, qui ne font pas partie de l'élite acadienne, l'utilisation de stratégies matrimoniales, ainsi que de stratégies éducatives, a pour but d'élever leur position sociale et d'atteindre les échelons supérieurs de la hiérarchie acadienne.

¹⁷⁹L. Gadoury, *La noblesse ...*, *ouv. cité*, p. 91.

Chapitre III: La mobilité sociale Les familles Petitpas et Robichaud

Deux familles utilisent des stratégies matrimoniales et éducatives pour transmettre leur capital à leurs enfants et ainsi accroître leur prestige dans la société acadienne. Les chefs des familles Petitpas et Robichaud sont tous deux présentés comme laboureur dans le premier recensement qui fait mention de leur présence en Acadie. Toutefois, l'indication laboureur veut simplement dire qu'ils s'occupent d'une ferme et n'exclut pas la possibilité d'une bonne éducation. En effet, ces deux familles s'élèvent rapidement, car au milieu du XVIIIe siècle, soit moins de cent ans plus tard, elles font partie de la notabilité acadienne.

Dans les colonies, la mobilité sociale semble plus grande qu'en Europe. L. Gadoury donne aussi l'exemple de l'interprète Pierre Boucher qui, malgré la position de domestique qu'il occupe étant enfant, devient juge, seigneur, gouverneur et finit même par gagner ses lettres de noblesse.¹⁸⁰ Ce dernier n'est d'ailleurs pas le seul à les avoir gagnées grâce à des services rendus pour la colonie. En effet, Jean Godefroy et Charles Lemoyne ont gagné les leurs pour:

[...] leur connaissance des nations indiennes et de leurs langues; la situation précaire de la colonie face aux iroquois donne à la fonction d'interprète un rôle important dans les négociations et les affrontements.¹⁸¹

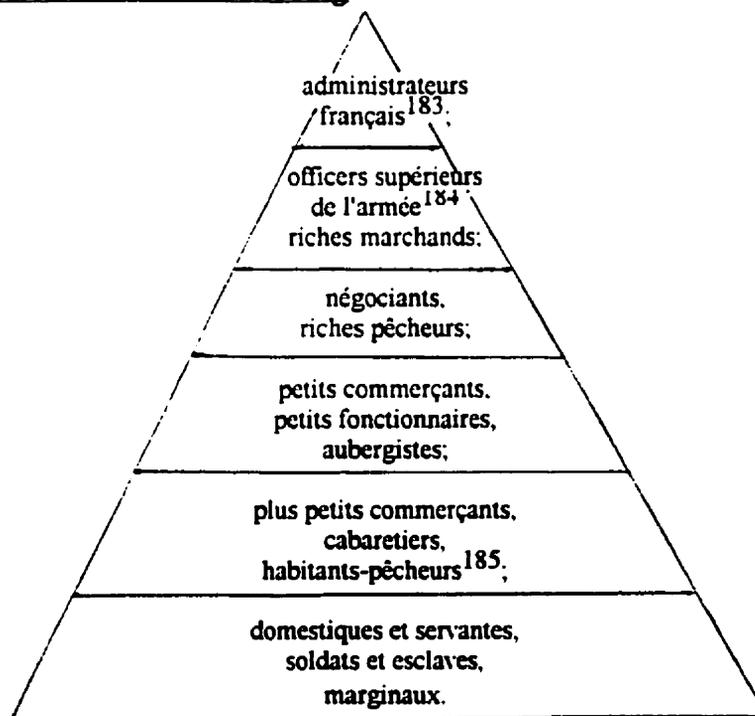
Ainsi, même si aucune attribution de lettres de noblesse n'est recensée en Acadie pour des services semblables, nous pouvons croire que si la France a consenti à anoblir des interprètes en Nouvelle-France, elle l'aurait certainement fait en Acadie si des demandes avaient été formulées. La reconnaissance d'un statut noble par les pairs acadiens, qui a déjà été expliquée et qui semble prévaloir en Acadie, explique sans doute la raison pour laquelle des demandes d'anoblissement n'y sont pas faites.

¹⁸⁰L. Gadoury, *La noblesse ...*, *ouv. cité*, p. 8.

¹⁸¹*Ibid*, p. 32.

Ainsi, le système social qui existe en Nouvelle-Écosse et à Louisbourg est différent de celui de la France. Cependant, à cause de la prépondérance du commerce et de la pêche en Acadie, la hiérarchie sociale est aussi différente de celle de la Nouvelle-France. Robert Morgan décrit le système social à Louisbourg, qui est semblable à celui dans lequel évoluent les habitants de la Nouvelle-Écosse. La figure 3 illustre les différents niveaux de la hiérarchie sociale de la garnison. Les interprètes, qui sont souvent demandés par Louisbourg et Annapolis Royal, peuvent se retrouver en début de carrière à différents échelons, selon leur position économique respective, s'élèvent ensuite grâce à diverses stratégies, qu'elles soient matrimoniales, éducatives ou autres.

Figure 3: Hiérarchie sociale à Louisbourg¹⁸²



¹⁸²R. Morgan, «La vie sociale...», dans *CSHA*, vol. 7, n°4 (décembre 1976), p. 171 - 184.

¹⁸³Ces administrateurs sont le Gouverneur, le Commissaire-Ordonnateur et le Procureur du roi.

¹⁸⁴«Étant donné qu'ils participaient à la vie des affaires et même au commerce de la pêche, beaucoup d'entre eux étaient des hommes très riches, et parfois de grands propriétaires fonciers qui possédaient des biens considérables en ville.» Dans *Ibid*, p. 172.

¹⁸⁵C'est à partir de ce quatrième échelon que l'existence matérielle devient précaire. Ces individus essaient d'élever leur niveau de vie, mais n'y parviennent que rarement, dans *Ibid*, p. 175.

L. Gadoury mentionne un certain nombre d'individus en Nouvelle-France qui «ont réussi grâce à leur valeur personnelle, aux fonctions qu'ils occupent et à leurs bons mariages, à se rapprocher assez de la noblesse pour qu'eux et leurs descendants puissent s'intégrer complètement au groupe»¹⁸⁶. Ainsi, comme nous le verrons, les deux familles d'interprètes, soit les Petitpas et les Robichaud, constituent un bon exemple de cette pluralité des charges. Après le départ de l'administration française suite au traité d'Utrecht de 1713, l'Angleterre vient combler le manque d'administration en Nouvelle-Écosse. Ainsi, certains individus connaissant les langues parlées sur le territoire deviennent des interprètes, non seulement de commerce mais aussi pour l'administration de la colonie. Ils côtoient les administrateurs et essaient de maintenir leur influence. Ces individus cumulant ainsi les charges se hissent dans l'échelle sociale de la colonie.¹⁸⁷ Mais qu'advient-il des générations suivantes? Elles pourront être incluses dans le système de reproduction sociale.

Ainsi, la position sociale de chacun pourra être transmise à la génération suivante par l'utilisation de diverses stratégies, telles les stratégies matrimoniales et éducatives, pour s'inscrire dans le patrimoine familial et permettre à ces familles de s'élever dans la société. Il s'agit alors de stratégies de reproduction sociale:

En fait, le système des dispositions inculquées par les conditions matérielles d'existence et par l'éducation familiale (i.e. l'*habitus*) qui constitue le principe générateur et unificateur des pratiques est le produit des structures que ces pratiques tendent à reproduire en sorte que les agents ne peuvent que reproduire, c'est-à-dire réinventer inconsciemment ou imiter consciemment, comme allant de soi ou comme plus convenables ou simplement plus commodes, les stratégies déjà éprouvées qui, parce qu'elles ont régi les pratiques de tous temps paraissent inscrites dans la nature des choses.¹⁸⁸

Ce chapitre étudie les stratégies qui ont permis à deux familles d'élever leur position sociale. Tout d'abord, voyons la famille Petitpas.

¹⁸⁶L. Gadoury, *La noblesse ...*, *ouv. cité.*, p. 42.

¹⁸⁷Ces individus qui sont marchands et commerçants au départ deviennent des interprètes recherchés par les deux administrations, soit celle de la Nouvelle-Écosse ainsi que celle de Louisbourg.

¹⁸⁸Pierre Bourdieu, «Les stratégies matrimoniales ...», *art. cité*, p. 1106.

3.1 *La famille Petitpas*

3.1.1 *Son historique*

Le premier Petitpas à arriver en Acadie est Claude Petitpas, présenté dans le recensement de 1671 comme laboureur.¹⁸⁹ Cependant, dès 1686, il est nommé greffier.¹⁹⁰ Ainsi, il doit être éduqué, ou au moins savoir lire et écrire. Cet apprentissage a dû être acquis avant son arrivée en Acadie. Claude est né vers 1626 et décédé vers 1691. Il a épousé Catherine Bugaret et, ensemble, ils ont quinze enfants, dont plusieurs deviennent interprètes.

Le premier interprète officiel de cette famille est Claude Petitpas, fils de Claude et de Catherine. On peut penser que son père a aussi effectué des traductions, mais le premier à utiliser son capital demeure Claude II. À cause de la grande proximité entre les Amérindiens et la famille Petitpas, les enfants de Claude I et de Catherine semblent tous parler le mi'kmaq. Claude fils ne fait pas exception. De fait, il rencontre à Miramichi une Mi'kmaque nommée Marie-Thérèse et l'épouse vers 1686. De cette union nous sont connus deux interprètes: Barthélémy et Joseph. De plus, des quatre enfants issus de son second mariage avec Françoise Lavergne, un autre interprète, Louis, est né. Ceci montre que le milieu amérindien reste très présent dans la vie des Petitpas. De plus, Claude II n'est pas seulement interprète, il est aussi capitaine de goélette et marchand. Dans sa biographie de Claude Petitpas, Clarence d'Entremont écrit qu'il est surtout connu pour sa collaboration avec les Anglais.¹⁹¹ Toutefois, cette affirmation semble exagérée. En effet, les Petitpas ont joué le jeu des alliances tout au long des XVIIe et XVIIIe siècles, et ont seulement considéré leur intérêt personnel. Ainsi, moins de deux ans après une réprimande de Saint-Ovide de Brouillan qui menace d'envoyer Claude et deux de ses fils¹⁹² en France parce qu'ils auraient incité les Amérindiens à prendre le parti des Anglais,

¹⁸⁹Archives des colonies, Série G1, vol. 466 - 1, 1671, consultées au Centre d'études acadiennes.

¹⁹⁰Archives des colonies, Série G1, vol. 466 - 1, 1686, consultées au Centre d'études acadiennes.

¹⁹¹Clarence d'Entremont, «Claude Petitpas», dans *DBC*, tome II, p. 547.

¹⁹²La lettre ne dit pas qui sont ces deux fils. Toutefois, nous pouvons croire que Saint-Ovide fait

le gouverneur français nommé Claude et Barthélémy *Interprète des Sauvages*. Nous reviendrons sur cet aspect de leur carrière plus loin. Ainsi, leur allégeance est en continuel mouvement. Claude connaît, en plus du mi'kmaq, l'anglais. Clarence d'Entremont explique cette connaissance par sa présence à Mouscoudabouet avec sa première épouse:

Petitpas demeurait, du vivant de sa première femme, à Mouscoudabouet (Musquodoboit), où les pêcheurs de Boston étaient très actifs, et, dès 1698, on eut à se plaindre de son association avec ceux-ci.¹⁹³

Claude Petitpas et son épouse mi'kmaque semblent avoir transmis leurs connaissances du mi'kmaq et de l'anglais à leurs enfants. En effet, leur fils aîné Barthélémy, devient interprète, ainsi que navigateur, comme l'était son père. Il est cependant principalement connu pour ses fonctions d'interprète et peu de détails concernant les autres aspects de sa vie nous sont parvenus; encore moins des occupations de ses enfants. Toutefois, Bathélémy, comme plusieurs individus aspirant à une mobilité sociale, cumule les charges. Ainsi, il est navigateur, agent auprès des Mi'kmaqs, marchand et interprète.¹⁹⁴ Ses connaissances linguistiques, encouragées par son père, sont variées:

Dès son enfance, le mode de vie et l'habitat de Bathélémy Petitpas furent ceux des Micmacs. Il parla leur langue avant même de parler français et, par suite de contacts réguliers avec les habitants de la Nouvelle-Angleterre qui venaient faire du commerce et pêcher en Acadie, il en vint à parler couramment l'anglais également. Par sa connaissance des trois langues, Petitpas se révéla un instrument précieux aux mains de la diplomatie tant anglaise que française en Acadie, non seulement auprès de sa propre tribu, celle des Micmacs, mais aussi auprès des Acadiens, semble-t-il.¹⁹⁵

B. Pothier semble oublier une autre langue connue de Barthélémy. En effet, selon une lettre de Saint-Ovide et de Le Normant au ministre, Barthélémy connaîtrait aussi le malécite.¹⁹⁶

référence à Barthélémy et Paul, qui habitent encore avec leur père à Mouscoudabouet et qui sont impliqués dans son commerce avec les Amérindiens.

¹⁹³C. d'Entremont, «Claude...», *art. cité*, p. 547.

¹⁹⁴Bernard Pothier, «Barthélémy Petitpas», dans *DBC*, tome III, p. 554.

¹⁹⁵*Ibid.*, p. 555.

¹⁹⁶Archives des colonies, Série C11B, vol. 12, le 16 août 1732, fol 206 - 206v, consultées au Centre d'études acadiennes.

Toutefois, malgré sa présence tant à Louisbourg qu'à Annapolis Royal, les deux autorités lui font des réprimandes en maintes occasions. Saint-Ovide veut le renvoyer en France, Soubras le catalogue comme mauvais sujet et John Doucett d'Annapolis Royal dit de Bathélémy qu'il est un traître. Les deux autorités continuent cependant de rechercher son allégeance et l'emploient alternativement comme interprète. Cette dualité semble faire partie de son monde quotidien et continue pendant plusieurs années. Toutefois, selon B. Pothier, Barthélémy se serait finalement rangé du côté de la France vers les années 1745. Ainsi, on le retrouve pilote pour la France lorsque la Nouvelle-Angleterre capture Louisbourg. Il est emprisonné à Boston, et le reste jusqu'à sa mort en 1747. Il n'est pas relâché lors de l'échange de prisonniers avec la France car l'Angleterre le considère un des siens, ainsi, il devient un traître ayant renié son allégeance.¹⁹⁷

3.1.2 *Les alliances matrimoniales*

Plusieurs membres de la famille Petitpas ont contracté des alliances matrimoniales prestigieuses servant leur ascension sociale. La construction de ce réseau d'alliances peut en effet leur venir en aide lors de temps difficiles, ou simplement consolider les liens et leur position sociale. Ces stratégies matrimoniales ne sont pas différentes de celles utilisées dans d'autres colonies:

Dans la mesure où il (le mariage) offrait aux familles paysannes une des occasions les plus importantes de réaliser des échanges monétaires en même temps que des échanges symboliques propres à affirmer la position des familles alliées dans la hiérarchie sociale et à réaffirmer du même coup cette hiérarchie, le mariage qui pouvait déterminer l'augmentation, la conservation ou la dilapidation, du capital matériel ou symbolique, était sans doute au principe de la dynamique et de la statique de toute la structure sociale, cela évidemment dans les limites de la permanence du mode de production.¹⁹⁸

Ainsi, commençons avec Claude père, qui réussit à bien marier ses enfants.¹⁹⁹ Il est important de se rappeler que Claude Petitpas est lui aussi un interprète, quoiqu'il n'ait pas été nommé *Interprète des Sauvages* comme l'ont été son fils et son petit-fils. Sa fille

¹⁹⁷B. Pothier, «Barthélémy...», *art. cité.*, p. 555.

¹⁹⁸P. Bourdieu, «Les stratégies...», *art. cité.*, p. 1111.

¹⁹⁹L'annexe G présente la généalogie des Petitpas qui sont interprètes.

aînée, Marguerite, épouse en deuxièmes noces Claude Guédry dit Grivois dit La Verdure. Cette famille survit un temps malgré de nombreuses péripéties. En effet, nous pouvons voir tout le jeu des alliances lors de l'incident qui mena à l'exécution à Boston du fils et du petit-fils de Claude et Marguerite. En effet, Jean-Baptiste I, époux de Madeleine Mius d'Entremont, est lié à un raid contre un bâtiment Anglais.²⁰⁰ Lors du procès, il explique ainsi que:

[...] la veille de la prise du bâtiment, Joseph Decoy, du Cap-Breton, revenant de Boston, où il était venu faire du commerce, s'arrêta à Merliguesh et dit que les Anglais retenaient son fils et que la seule manière qu'il pouvait être délivré serait de saisir le bâtiment en question, ce que lui et les autres avaient voulu faire.²⁰¹

Toutefois, le procès concerne la piraterie et Jean-Baptiste, son fils, de même que des Amérindiens sont exécutés. Dans cette affaire, Philippe Mius père est également impliqué, ainsi que son fils Jacques. Trois individus, dits Amérindiens, se sont jetés à la mer à l'approche du second bâtiment anglais. Clarence d'Entremont croit que les deux Mius en faisait partie.²⁰² Ainsi, la bonne alliance entre les familles Petitpas, Guédry et Mius d'Entremont n'est pas toujours favorable. Tout de même, ce mariage entre Marguerite Petitpas et Claude Guédry, malgré ses conséquences désastreuses, a été au départ une bonne alliance pour la famille Petitpas, qui la rapproche de la famille noble des d'Entremont.

Il a déjà été mentionnée que Claude II épouse une Amérindienne, Marie-Thérèse. Lors de leur mariage en 1731, le réseau d'alliances établi est visible. Leurs témoins sont Joseph Petitpas, Jacques Bourgeois, Prudent et Joseph Robichaud et François Landry, tous apparentés d'une manière ou d'une autre à la famille Petitpas.²⁰³ Ces derniers sont

²⁰⁰Clarence J. d'Entremont, «Acadiens et Amérindiens pendus à Boston, 13 novembre 1726», dans *CSHA*, vol. 16, n°1 (1985), p. 31.

²⁰¹Clarence J. d'Entremont, *Histoire ...*, tome IV, *ouv. cit.*, p. 1604.

²⁰²*Ibid.*, p. 1604.

²⁰³Steven White, *Dictionnaire généalogique des familles acadiennes*, Centre d'études acadiennes, Université de Moncton, 1999, p. 1297. Certaines citations suivantes du dictionnaire de Steven White n'ont pas de numéro de pages. Ceci est dû au fait qu'elles proviennent des recherches subséquentes de Monsieur White, qui nous a gentilleusement donné accès à ses recherches. Ainsi, lorsque les citations ont un

tous bien connus dans leur communauté et certains, tels les frères Robichaud, sont en ascension sociale.

Jacques, un autre fils lui aussi interprète, mais principalement pour les Anglais, épouse Geneviève Serreau de Saint-Aubin. En plus d'être la veuve de Barthélémy d'Ambroise, elle est la fille de Jean Serreau de Saint-Aubin qui a reçu une seigneurie en 1684 sur la rivière Sainte-Croix.²⁰⁴ Le baron de Saint-Castin, à Québec au moment où les choses se décident, aurait aidé à décrire le site que Saint-Aubin devait aller visiter. Cet établissement génère de bons revenus:

Pesmoncadie offre des avantages pour le défrichement et pour la traite des fourrures tout à la fois; la seigneurie de Pentagouet, dont le baron de Saint-Castin est le maître depuis 1670 se trouve dans le voisinage. Le poste important de Mont-Désert n'est pas loin non plus. Dans l'arrière-pays, les Abénaquis restent des alliés fidèles des Français.²⁰⁵

Toutefois, cette seigneurie étant située exactement entre l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre, elle est souvent au coeur de conflits régionaux. En effet, l'abbé Tremblay rapporte un évènement qui montre sa situation difficile:

Les nommez Jacques Petitpas et St-Aubin, habitant du pais de l'Acadie, ayant esté enlevéz par les Anglais avec leurs familles, le Gouverneur de la Nouvelle-Angleterre les a choisis avec deux soldats français déserteurs pour aller enlever le Seigneur de St-Castin, en retenant leurs femmes et enfans. Ces deux habitants ont dévoilé le dessein pour lequel ils étaient envoyez et livré les deux déserteurs. En cet estat le sieur de Villebon commandat à l'Acadie et les sieurs Desgoutins et Bonnaventure ont cru nécessaire pour ce service de donner 554 livres à ces deux habitants denez de toutes choses et pour leur donner le moyen de retirer leurs femmes et enfans des mains des Anglais en considération de leur fidélité.²⁰⁶

Il est important de se rappeler, que si Jacques fait ici appel à la France car l'Angleterre semble s'être retournée contre lui, il fait souvent fonction d'interprète pour la Nouvelle-Écosse. Le choix de ne pas aller capturer Saint-Castin peut aussi être personnel. Ce

numéro de pages, elles proviennent du dictionnaire publié, et lorsqu'elle n'en ont pas, elles viennent de ses recherches.

²⁰⁴ Abbé Jean-Paul Médéric Tremblay, «Un homme de cette sorte Jean Serreau de St-Aubin (1621 - 1705)», dans *CSHA*, vol. 13, n°3 (septembre 1982), p. 123.

²⁰⁵ *Ibid*, p. 125.

²⁰⁶ *Ibid*, p. 133.

dernier est un bon ami de Saint-Aubin, ainsi que de Jacques, et fait partie de leur réseau familial. L'abbé Tremblay explique pourquoi les Saint-Aubin ont approuvé cette alliance entre leur fille et Jacques:

Par ce mariage, les Saint-Aubin ont officiellement renoué avec les relations de leur première carrière acadienne; les Petitpas ont émigré, comme Jean Serreau; dans le sillage de Charles d'Aulnay; la dame Petitpas est même une Bugaret, dont le père a connu les sieurs de Biencourt et de Razilly.²⁰⁷

Ainsi, cette alliance est avantageuse pour les deux familles. Il est évident que la famille Petitpas, en plus de chercher des alliances avec la noblesse, cherche aussi à nouer des alliances avec des familles respectées en Acadie, même si ces dernières ne font pas encore partie de l'élite acadienne. Ainsi, Henriette, fille de Claude I, contracte elle aussi une belle alliance. Elle épouse Prudent Robichaud, fils d'Étienne, qui est un homme instruit, très bien vu dans la colonie, prospère à cause de son commerce, ainsi qu'interprète.

Les enfants de Claude II et de son épouse amérindienne effectuent eux aussi de bonnes alliances. Pensons à Barthélémy et Madeleine Coste, ainsi qu'à Françoise et au frère de Madeleine, Jacques dit Jacob Coste. Leur père, François Coste, est un homme influent. Il serait né dans l'évêché de Marseilles vers 1671. Arrivé en Acadie, il s'allie avec la famille Martin en épousant Madeleine. Il possède de nombreuses terres aux abords de Port-Royal. Sur ces terres, se retrouvent plusieurs de ses enfants, ainsi que la veuve de Barthélémy qui s'y réfugie suite au décès de son époux. En plus de s'occuper de ses terres, François est «charpentier, navigateur et pilote côtier»²⁰⁸. Il a ainsi beaucoup en commun avec Barthélémy, lui aussi navigateur.

Les deux autres filles font de très bons mariages avec des individus haut placés. Judith épouse Bernard Marres dit La Sonde et Marie-Louise, Louis Moyse dit La Treille. Quant aux enfants du deuxième mariage de Claude II avec Françoise Lavergne, ils entrent

²⁰⁷*Ibid*, p. 127.

²⁰⁸S. White, *Dictionnaire...*, *ouv. cité*, p. 679.

dans des familles reconnues en Acadie, telles les Brault, Dugas, Pouget, ... La famille déménage ensuite à l'Ile Royale, plus précisément à Port-Toulouse, où leurs alliances sont plus restreintes.²⁰⁹

Quant aux mariages des enfants de la quatrième génération en Acadie, peu nous en est connu, à cause de la déportation, qui les obligea à contracter des alliances avec des familles moins connues, et souvent à l'étranger, plus précisément en Nouvelle-Angleterre ou en France, à Saint-Louis de Rochefort. Toutefois, il est connu que Madeleine, fille de Bathélémy, épouse Charles Lavigne; que Joseph épouse Anne Lafargue et que Jean-Baptiste épouse Louise-Josèphe Guyon juste avant la déportation. Nous ne connaissons que peu de choses des enfants de Louis: une alliance est sûrement recherchée avec la famille des Godin dit Bellefontaine, car deux de ses filles, Marie-Blandine du premier lit et Marie-Henriette du deuxième, épousent les frères Jean-Baptiste et Alexandre. Leur père, Gabriel, est lui aussi interprète, «et commandant en second du fort»²¹⁰. McBeath décrit ainsi ses liens avec les Amérindiens:

Godin aménagea sa propriété et la prit comme base pour faire un commerce considérable avec les autres colonies françaises ainsi qu'avec les Abénaquis, les Malécites et les Micmacs. Il maîtrisa si bien les langues des indiens que Robineau le nomma interprète du roi.²¹¹

Son fils Joseph le suit sur cette voie. Il est Sieur de Bellefontaine et épouse Marie Bergeron dit d'Ambroise, la fille de Barthélémy et de Geneviève Serreau de Saint-Aubin. Rappelons que Geneviève Serreau de Saint-Aubin épouse en deuxième noces Jacques Petitpas. Ainsi, les enfants sont cousins par alliance. En plus d'être interprète, Jacques est officier de milice et marchand. Ainsi, Louis Petitpas s'allie avec une famille qui ressemble énormément à la sienne et qui, comme lui, doit son ascension au cumul de diverses

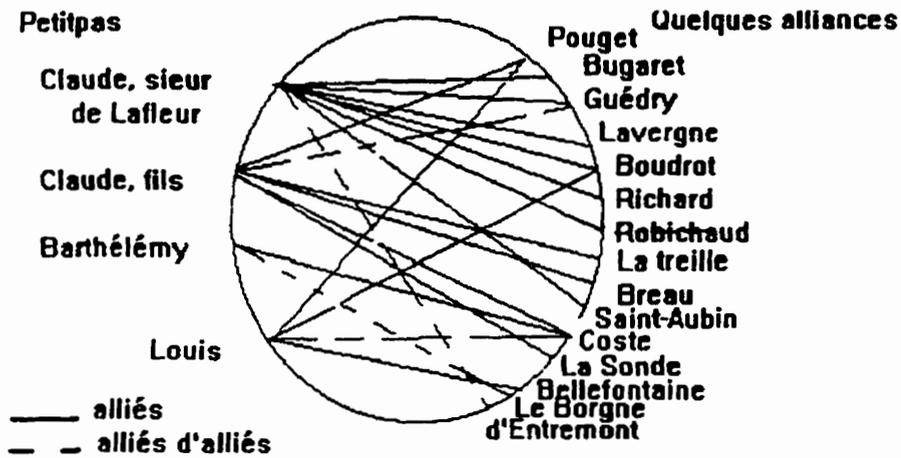
²⁰⁹F.J. Melanson, *Genealogies of the families of Chezzetcook, The Petitpas*, Halifax: se, 1982, p. i.

²¹⁰Georges McBeath, «Gabriel Godin dit Bellefontaine», dans *DBC*, tome IV, p.329.

²¹¹*Ibid*, p. 329.

charges, ainsi qu'à une implication comme interprète. La figure 4 illustre quelques alliances recherchées par la famille Petitpas.

Figure 4: Alliances matrimoniales de la famille Petitpas.



3.2 La famille Robichaud

3.2.1 Son historique

Le nom du premier Robichaud arrivé en Acadie est encore discuté aujourd'hui. Selon Placide Gaudet, l'origine acadienne de cette famille est Louis. Cette affirmation est soutenue par le certificat de décès, retrouvé à Québec, d'un homme appelé Robineau.²¹² Cependant, les historiens contemporains réfutent cette hypothèse pour affirmer que le premier Robichaud venu en Acadie est Étienne. La présence de ce dernier est mieux vérifiable et plusieurs documents, tels les recensements, décrivent la situation économique d'Étienne. Maurice Basque soutient que ce dernier «avait réussi à s'intégrer dans le réseau des familles 'fondatrices' de l'Acadie»²¹³.

Le premier homme de cette famille à être interprète est Prudent, fils d'Étienne. Ce dernier, tout comme les autres interprètes, a grandi avec le monde amérindien, même si aucun des hommes de sa famille n'a épousé d'Américaines. Toutefois, Prudent épouse

²¹²Fonds Placide Gaudet, situé au Centre d'études acadiennes de l'Université de Moncton.

²¹³M. Basque, *Des hommes ...*, ouv. cité, p. 26.

Henriette Petitpas, soeur de l'interprète Claude Petitpas, époux d'une Mi'kmaque. Prudent marquée très tôt sa volonté d'ascension sociale. Il utilise diverses méthodes, incluant les stratégies de progrès, pour se propulser au sommet de la hiérarchie acadienne. Au cours de sa carrière, en plus d'être interprète, il est député, marchand, collecteur de rentes, juge et Chef du conseil français. M. Basque suggère même qu'il «fut, sans conteste, le principal notable acadien de Port-Royal»²¹⁴. Toutes ces charges montrent qu'il a la confiance de la population et du gouvernement:

Ses relations commerciales étaient surtout concentrées sur la garnison du fort d'Annapolis Royal qu'il fournissait en vivres, en bois de construction et en bois de chauffage. Il était en quelque sorte un intermédiaire privilégié entre les habitants acadiens qui voulaient vendre leurs surplus agricoles et la garnison militaire qui en avait toujours de besoin.²¹⁵

Sa connaissance de l'anglais s'explique ainsi par le commerce. Il fait également faire à ses enfants d'avantageux mariages, qui consolident la position ascendante de la famille et lui permet de s'intégrer au milieu nobiliaire.

3.2.2 *Les alliances matrimoniales*

Les alliances de la famille Robichaud sont toutes inscrites dans une stratégie de mobilité sociale.²¹⁶ Les enfants issus de ces mariages contractent de belles alliances, rendues possibles par une plus grande ouverture du groupe d'élite dans les colonies. La famille Robichaud profite de cette ouverture. En effet, ces derniers sont liés à un très grand nombre de familles influentes qui sont soit au sommet de la hiérarchie acadienne, soit en pleine ascension sociale.

Étienne, le premier Robichaud en Acadie, présenté comme laboureur dans le recensement de 1671, contracte un très bon mariage avec Françoise Boudrot, fille du lieutenant-général de la province.²¹⁷ Leurs six enfants s'unissent avec des familles

²¹⁴*Ibid.*, p. 78.

²¹⁵*Ibid.*, p. 79.

²¹⁶L'annexe H présente la généalogie de la famille Robichaud.

²¹⁷Archives des colonies, Série G, vol. 466, recensement de 1671, consultées au Centre d'études acadiennes.

anciennes, bien connues en Acadie. Madeleine épouse Pierre Landry; Charles, Marie Thibodeau et en deuxièmes noces Marie Bourg. Le père de sa première épouse est le meunier et fermier prospère Pierre Thibodeau. Ce dernier et ses fils se sont installés à Chipoudy. Toutefois, même s'il n'a pas obtenu la concession seigneuriale désirée, des alliances avec sa famille étaient recherchées à cause de ses grandes possessions.²¹⁸

Prudent consolide une alliance avec Henriette Petitpas, la soeur de Claude Petitpas. M. Basque mentionne que cette alliance «rapprochait encore plus la famille Robichaud de celles des petits fonctionnaires français de Port-Royal»²¹⁹. Marie épouse quant à elle Denis Petitot dit Saint-Seine, le chirurgien des troupes militaires à Port-Royal. Cette alliance avec un officier militaire fait partie d'une bonne stratégie, assez courante à l'époque. Alexandre épouse Anne Melanson, veuve de Jacques de Saint-Étienne de la Tour. Bien que cette dernière ait quatre enfants à charge, ce mariage est très avantageux pour Alexandre, tant au niveau matériel que symbolique. Suite à son mariage, «il devenait l'un des habitants les plus prospères de Port-Royal en entrant en possession du patrimoine foncier et du cheptel de son épouse»²²⁰. François épouse Madeleine Thériault, nièce du meunier Pierre Thibodeau et fille de Pierre Thériault. Son père «suffisamment instruit, il semblait doué d'un esprit de décision et d'initiative»²²¹. Il est ainsi l'un des fondateurs de l'établissement des Mines. Yvette Thériault affirme même que «la prospérité de cette colonie agricole ne cessa de s'accroître jusqu'à la dispersion des Acadiens en 1755»²²².

Les enfants de Prudent et d'Henriette Petitpas ont aussi contracté des belles alliances. Tout d'abord, une alliance est recherchée avec la famille Bourgeois. En effet, Prudent II, Pierre et Louis épousent respectivement Françoise, Madeleine et Jeanne Bourgeois. M. Basque explique qui est leur père:

²¹⁸M. Basque, *Des hommes...*, *ouv. cité*, p. 33.

²¹⁹*Ibid.*, p. 35.

²²⁰*Ibid.*, p. 36.

²²¹Yvette Thériault, «Pierre Therriot», dans *DBC*, tome II, p. 653.

²²²*Ibid.*, p. 653.

Ce Germain Bourgeois était un homme bien en vue à Port-Royal. Il appartenait à l'une des familles «fondatrices» de l'Acadie; son père, Jacques Bourgeois, et sa mère, Jeanne Trahan, avaient été présents en Acadie depuis les années 1640. La famille Bourgeois était liée par mariage à plusieurs familles de Port-Royal, Beaubassin et Grand-Pré. De plus, Germain Bourgeois, tout comme Prudent Robichaud, était marchand à Port-Royal.²²³

La première fille de Prudent a épousé en deuxième mariage Jean Thériault, frère de Madeleine. Quant à lui, l'aîné Joseph s'unit à Marie Forest. Marguerite, sa deuxième fille, épouse le capitaine de navire Pierre Gourdeau dit Toc Pellerin. Jeanne entre dans la famille nombreuse des Landry par son mariage à Pierre, et François épouse Osite Leblanc.

À cause de la déportation, les mariages des enfants de Prudent fils sont peu connus. Toutefois, nous savons que Dominique épouse Marguerite Forest en 1744, que Marguerite s'allie à la puissante famille Amirault par son mariage à François. M. Basque résume les alliances matrimoniales de la famille Robichaud:

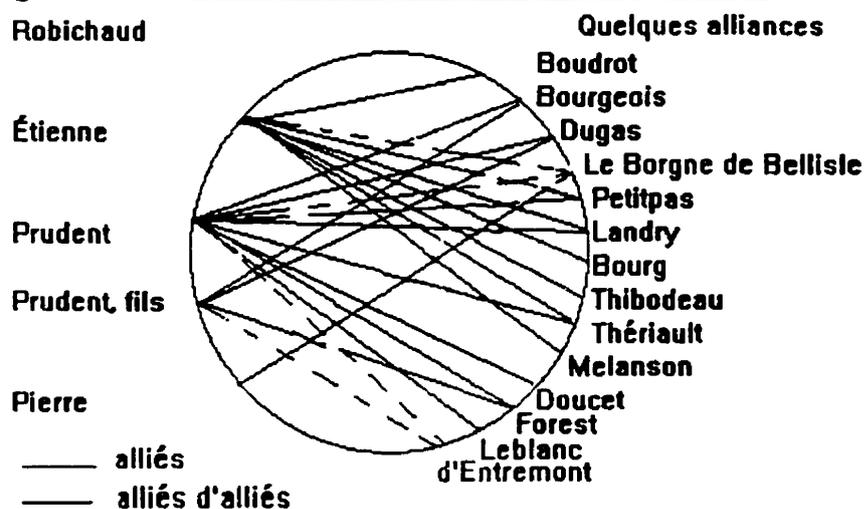
De par leur stratégies matrimoniales, ces Robichaud se retrouvaient maintenant parents ou alliés de familles économiquement influentes de Port-Royal, comme les Melanson et les Thibodeau, de familles seigneuriales, comme les de Saint-Étienne de la Tour et les Le Borgne de Bellisle, et de familles proches des autorités coloniales, comme les De Goutin, les Petitot et les Petitpas.²²⁴

Ainsi, du mariage d'Étienne en 1644 à celui de Dominique en 1744, un siècle d'alliances fructueuses s'écoule.

²²³M. Basque, *Des hommes ...*, *ouv. cité*, p. 64.

²²⁴*Ibid*, p. 36.

Figure 5: Les alliances matrimoniales de la famille Robichaud



Les alliances matrimoniales de la famille Robichaud s'inscrivent dans une plus large stratégie de consolidation et d'élévation sociale. Cependant, les stratégies matrimoniales ne sont pas les seules qu'ils utilisent. Pour accéder à une position de notables dans leur société, la famille Robichaud, ainsi que la famille Petitpas, utilisent aussi des stratégies éducatives.

3.3 Vers une mobilité sociale

La mobilité sociale s'explique par plusieurs facteurs. Pour les familles Petitpas et Robichaud, elle fait partie d'une stratégie de reproduction. En effet, pour accéder à la notabilité, les deux familles ont recours à des stratégies matrimoniales, ainsi qu'à des stratégies éducatives. Diverses composantes des stratégies éducatives sont utilisées. Dans un premier temps, elles tendent à encourager la transmission de leur capital à leurs enfants. Comme nous l'avons déjà mentionné, ce capital est constitué de deux volets, la connaissance des langues ainsi que la confiance du gouvernement et de la population. Dans un deuxième temps viennent les stratégies proprement éducatives, soit celles visant à transformer l'habitus familial et le perpétuer en y ajoutant des nouvelles composantes, telles les stratégies scolaires. Commençons ainsi avec la reproduction du capital.

3.3.1 *La conservation du capital familial*

Tout comme il a été vu au premier chapitre, le capital familial des interprètes comprend deux composantes. La première est la connaissance de plusieurs langues, notamment le français, l'anglais et une langue amérindienne. Grâce à leur commerce avec Boston, les familles Petitpas et Robichaud connaissent l'anglais. Les membres de ces familles parlent le mi'kmaq grâce à leur contact constant avec cette tribu. Barthélémy Petitpas connaît aussi le malécite, ce qui lui permet de communiquer dans quatre langues, ce qui est plutôt rare à l'époque. Ainsi, il est un atout précieux car il peut travailler avec les Acadiens, les Anglais et deux tribus amérindiennes. Cette connaissance ajoute de la prestance à son capital personnel, ainsi qu'à celui de sa famille.

Pour pouvoir élever leur position sociale, les familles Petitpas et Robichaud doivent avoir la confiance du gouvernement qui régit le territoire. Cette confiance n'est pas à toute épreuve et de faux mouvements peuvent mettre en question la situation privilégiée des interprètes. Toutefois, malgré quelques bévues, les familles d'interprètes font honneur à la confiance que leur vouent la Nouvelle-Écosse et l'Île Royale.

Au XVIII^e siècle, la famille Petitpas acquiert la confiance des deux autorités, soit Louisbourg et Annapolis Royal. Malgré cette dualité, elle effectue du bon travail pour les deux autorités. En effet, même lors des disputes territoriales entre la France et l'Angleterre, Claude Petitpas père est consulté:

Suivant la tradition des anciens habitans qui y étoient en 1685, entrautes d'un nommé Abraham duga agé de 90 ans qui faisoit les fonctions de lieutenant général, et suivant les actes et mémoires du greffe tenu par le Sieur Petitpas agé de 80 ans, il est dit que depuis 1604 jusqu'à l'année 1624, la province d'acadie comprend depuis la terre inclusivement, jusqu'au Cap de Poutrincourt, appelé cap de deux Bayes, au cap des Mines.²²⁵

Ainsi, les Petitpas font figure d'autorité et leur opinion est respectée. Les autorités françaises essaient de rallier Bathélémy à leur unique cause en de nombreuses occasions.

²²⁵ Archives des colonies, *Mémoire du Sieur La Motte Cadillac*, 1720, Série C11D, vol. 10, fol. 10. consultées au Centre d'études acadiennes.

Ils s'arrangent même pour faire capturer son vaisseau de 18 tonneaux pour la contrebande de marchandises venant de Canso.²²⁶ Ils l'envoient ensuite à Québec chez les missionnaires. Barthélémy utilise cette période à son avantage, apprenant de nouvelles techniques de navigation. Ensuite, il est envoyé en Martinique comme soldat.²²⁷ Cependant, presque immédiatement après son retour à l'Île Royale, ses connaissances linguistiques sont reconnues. En effet, il reçoit l'honneur d'être nommé *Interprète des Sauvages* par le gouverneur Saint-Ovide de Brouillan:

Le nommé Claude Petitpas Ancien habitant au sujet duquel monsieur de St-Ovide avoit eu L'honneur D'escrire L'année dernière a Monseigneur Lui a Servy d'interprète des Sauvages depuis La mort de Monsieur de La tour, il est mort Aussi quelques temps après La tournée que monsieur de St-Ovide a faite cette année, comme il a été très Satisfait de ses Services et que Ses apointement d'interprète ne soient Point Employés Sur l'état des despences de la Colonie, monsieur Le Normant a fait délivrer des magasin et la veuve de cet habitant quy a quatre petits-Enfants quelque Vivres pour aider à la Subsistance et lui tenir lieu de l'apointement qu'auroit gagné son Mary, Nous avons l'honneur de proposer a Monseigneur Le Nommé Bathélémy Petitpas Son fils qui possède parfaitement Les Langues Micmak et Amalécite et quy a toutes Sortes de qualités nécessaire pour un bon interprète, Et nous supplions monseigneur de vouloir bien Le faire Employer L'année prochaine sur L'état Des dépenses de la colonie comme L'étoit Le deffunt monsieur de La tour.²²⁸

Cette position officielle d'interprète est l'une des premières rencontrées. Cette lettre indique qu'avant Bathélémy, son père Claude, et avant lui Charles de Saint-Étienne de la Tour occupaient ce poste. De plus, cette l'appellation d'*Interprète des Sauvages* ressemble bien à un poste officiel et reconnu dans les colonies. En effet, George MacBeath écrit au sujet de Charles de la Tour qu'il a servi «d'interprète officiel du gouvernement auprès des Indiens de l'endroit»²²⁹. Ce titre indique que la France avait besoin de Bathélémy et qu'elle était prête à lui faire confiance en toutes circonstances. L'interprète des Amérindiens est appelé à faire des négociations et à être le représentant

²²⁶Ce genre de commerce était généralement toléré autant par Louisbourg que par Annapolis. Ainsi, cette capture est surtout un prétexte pour se débarrasser de Barthélémy Petitpas.

²²⁷B. Pothier, «Bathélémy...», *art. cité*, p. 555.

²²⁸Archives des colonies, Série C11B, vol. 12, le 16 août 1732, fol 206 - 206v, consultées au Centre d'études acadiennes.

²²⁹George MacBeath, «Charles de Saint-Étienne de la Tour», dans *DBC*, tome II, p. 618.

des Amérindiens lors de la signature de traités. De plus, Barthélémy est très utile, car il peut travailler avec les Mi'kmaq et les Malécites. B. Pothier explique la nomination de Barthélémy qui est assez surprenante, en pensant que Saint-Ovide a tout fait pour éloigner Petitpas de la colonie:

Beauharnois avait volontiers reconnu son intelligence; Saint-Ovide et Le Normant se rendirent rapidement à l'évidence qu'il n'y avait «aucun sujet propre à cet emploi», c'est-à-dire celui d'interprète. On appréciait ses capacités; après qu'on l'eut dépêché, au début de 1734, pour piloter un vaisseau jusqu'à New York afin d'y acheter des vivres dont la colonie avait un sérieux besoin, il rappela aux autorités qu'il pourrait gagner plus de 1000²³⁰ en faisant du commerce côtier. On doubla sur-le-champ son traitement et celui-ci atteignit 600²³⁰.

Ainsi, Bathélémy Petitpas est considéré comme un atout pour Louisbourg. Les Petitpas ont aussi la confiance des gouverneurs de la Nouvelle-Écosse. En effet, le Conseil du gouvernement d'Annapolis, requiert les services de Claude:

That it is for His Majesty's service that means be found out to send to La Have for Monsieur Petitpas with all expedition who it is thought may be of great use and service to this Government in the present circumstances of affaires and that Mr. John Broadstreet a volunteer in this garrison is thought the most proper person to send on that expedition.²³¹

Un autre indice que Claude Petitpas navigue réellement entre les deux administrations survient suite à son décès:

[...] de plus, en mai 1733, Louis XV donna à sa veuve une somme d'argent pour services rendus par son mari en sa qualité d'interprète. En 1747, le gouverneur Shirley du Massachussets rappelait que Petitpas avait été un «sujet fidèle de la couronne britannique, ayant reçu des faveurs de ce gouvernement pour ses services».²³²

Les Petitpas ont ainsi la confiance, ainsi que la méfiance, des deux autorités gouvernant l'Acadie. Cette dualité des alliances leur rapporte de nombreux avantages. Il en est de même pour les Robichaud qui font surtout affaire à Annapolis Royal.

²³⁰B. Pothier, «Bathélémy...», *art. cité*, p. 555.

²³¹11 mai 1720, dans T. Akins, *Acadia and Nova Scotia...*, *ouv. cité*, p. 25.

²³²C. d'Entremont, «Claude...», *art. cité*, p. 547.

À cause de ses nombreuses alliances, la famille Robichaud occupe une place privilégiée lors de ses rencontres avec les gouverneurs d'Annapolis Royal. Donat Robichaud explique:

Il est incontestable que la famille de Prudent ait joui de la confiance des Anglais d'Annapolis notamment des gouverneurs Armstrong et Mascarene. Ainsi le 29 mars 1718 il est chargé d'une lettre confidentielle du lieutenant-gouverneur Jean Doucet au père Félix Pain, curé des Mines. C'est également Prudent fils qui avec Michel Richard et Charles Boudrot fit rapport au gouvernement d'Annapolis du désastre subi à Canso par les Anglais au mains des Indiens.²³³

Le fait même que plusieurs frères Robichaud soient interprètes montre qu'ils ont la confiance du gouvernement d'Annapolis. M. Basque écrit:

C'est ce qui se produit en 1726 alors que les autorités d'Annapolis Royal se tournèrent vers Prudent et le député Abraham Bourg de Port-Royal afin qu'ils agissent comme interprètes lors de la signature d'un traité entre Britanniques et Amérindiens. Robichaud avait regagné la confiance des administrateurs anglais puisque le rôle d'interprète était assez délicat et important lors de ce genre de négociations. Il sera encore choisi comme interprète en 1736 alors que son frère François fut également choisi comme interprète en 1737.²³⁴

Lors de la signature du traité entre les Anglais et les Amérindiens en 1726, les deux interprètes ont dû jurer de leurs bonnes intentions.²³⁵

Un autre exemple de la confiance du gouvernement d'Annapolis envers François, dit Niganne, le frère de Prudent, est la demande qu'exprime le gouverneur à François de se rendre aux Mines «to purchase sheep and black cattle among them. Hopes they will make no difficulty»²³⁶. Il doit ensuite les amener au gouverneur à Annapolis Royal. Donat Robichaud écrit que «ce trafic était indispensable à la garnison anglaise et constituait aussi un important revenu pour les habitants»²³⁷. Quelques mois plus tard, une autre marque de confiance est accordée à François: «Francis Robicheaux (Nigan) and Claude

²³³Donat Robichaud, *Les Robichaud, histoire et généalogie*, Paquetville: se. 1967, p. 161.

²³⁴M. Basque, *Des hommes ...*, ouv. cité, p. 73.

²³⁵W.A. Clanek, *History ...*, ouv. cité, p. 73.

²³⁶PANS II, 30 août 1719, p. 79.

²³⁷D. Robichaud, *Les Robichaud*, ouv.cité, p. 200.

Melanson have taken the office of herdsmen and overseers to inspect into the Said Herds and flocks for the public welfare»²³⁸.

Tout au long de sa carrière, Prudent I reçoit plusieurs marques de confiance du gouvernement d'Annapolis. Une des plus importantes reste sa nomination comme juge de paix le 5 avril 1727.²³⁹ Cette nomination est extraordinaire car «les catholiques ne pouvaient servir dans l'administration publique sans avoir prêté le fameux serment du Test qui remettait sérieusement en question des articles de foi importants pour les catholiques».²⁴⁰ Ainsi, Prudent fait oeuvre de pionnier et ouvre la voie pour les Acadiens des générations futures.

Même si la confiance des gouvernements est nécessaire pour l'ascension sociale des Petitpas et des Robichaud, celle de la population l'est encore plus. Il a été vu qu'être perçu comme noble dans les colonies vaut tout autant que d'avoir effectivement ses lettres de noblesse. Ainsi, la confiance de la population est un élément capital dans une stratégie de positionnement social.

Même si peu d'exemples sont disponibles pour prouver que la population a une grande confiance envers les Petitpas, le fait même qu'ils soient interprètes et députés le confirme. De plus, plusieurs incidents permettent de croire que la population acadienne et amérindienne font appel à leurs services d'interprètes. Micheline Johnson écrit que Barthélémy est venu en aide au Mi'kmaq Étienne Bâtard vers 1740.

Les Micmacs auraient alors été scandalisés par les propos de How et celui-ci n'aurait évité un mauvais parti que grâce à la présence d'esprit de l'interprète Bathélémy Petitpas.²⁴¹

Ce même Étienne avait été surpris par l'abbé Maillard à discuter de théologie avec le marchand Edward How. Ainsi, Barthélémy le sauva d'une disgrâce certaine.²⁴²

²³⁸PANS II, p. 195.

²³⁹PANS II, p. 172.

²⁴⁰M. Basque, *Des hommes ...*, *ouv. cité*, p. 74.

²⁴¹Micheline D. Johnson, «Étienne Bâtard», dans *DBC*, tome II, p. 35.

²⁴²*Ibid.*, p. 35.

La nomination de Prudent Robichaud aux postes déjà énumérés prouve qu'il a la confiance de la population. Prudent II la possède aussi. Il est nommé député aux côtés de son frère Alexandre, par les habitants de Port-Royal en 1720. Toutefois, le gouverneur n'accepte pas la nomination car il n'a pas assez de biens.²⁴³ Donat Robichaud explique l'incident:

Mais il est également incontestable que Prudent jouissait de la confiance des Acadiens. Lorsque le gouverneur Philips, le 11 mai 1720, demande aux Acadiens de se choisir six députés, Prudent, âgé de 23 ans seulement, est au nombre des députés choisis. Récusé par le gouverneur sous prétexte qu'il n'a pas suffisamment de propriété foncière, Prudent reçoit une nouvelle preuve de la confiance de ses compatriotes alors que les Acadiens refusent de le remplacer.²⁴⁴

Prudent II sert aussi de messenger. Avec Michel Richard et Charles Boudrot, il apporte les nouvelles du désastre de Canso au Conseil d'Annapolis le 24 août 1720.²⁴⁵ Il apporte aussi une lettre du missionnaire Chevreau arrêté à Cap-Sable pour des raisons de santé, ne pouvant ainsi se rendre à Annapolis Royal pour rencontrer le Conseil de la province.²⁴⁶ Prudent I sert lui aussi de messenger. Cette lettre, envoyée par les habitants de Port-Royal, des Mines et de Baubassin, est apportée à Saint-Ovide de Brouillan en 1718:

Le nommé Prudent Robichaud vous remettra la lettre que nous avons l'honneur de vous écrire. nous l'avons député pour vous informer qu'un nouveau lieutenant-gouverneur étant arrivé nous avons reçu l'ordre de lui faire le serment de fidélité pour le roi de la Grande-Bretagne ce que nous avons refusés avec autant de constance que nous le fimes les années dernières au général de Nicholson en présence de Mr de la Ronde et de Pensens. [...] ²⁴⁷

Ceci n'est qu'un exemple puisqu'il est messenger en de nombreuses occasions. Il importe de rappeler que les deux individus, l'auteur et le destinataire doivent faire confiance aux messagers, et ce dernier doit pouvoir communiquer avec eux. Prudent est ainsi choisi

²⁴³PANS III, p. 8.

²⁴⁴D. Robichaud, *Les Robichaud, ouv. cité*, p. 161.

²⁴⁵PANS III, p. 12.

²⁴⁶PANS III, 8 juillet 1736, p. 359 - 361.

²⁴⁷Archives des colonies, Série C11B, vol. 3, fol. 179, consultées au Centre d'études acadiennes.

pour effectuer la transmission de lettres entre le gouverneur Doucett et le père Félix Pain.²⁴⁸

Ainsi, si les enfants se conduisent dans la société comme leurs parents, les jeunes Petitpas et Robichaud grandissent dans une situation privilégiée, leur famille étant estimée autant par la population que par les gouvernements. Suivant la logique des stratégies éducatives et de la transformation de l'habitus secondaire en habitus primaire pour les individus de la génération suivante, leurs propres enfants vont considérer cette confiance comme naturelle.

3.3.2 *Leurs stratégies éducatives*

Pour les familles Petitpas et Robichaud, les stratégies éducatives servent à accroître et perpétuer le capital matériel et symbolique de la famille.²⁴⁹ Comme déjà mentionné, les stratégies éducatives transforment l'habitus primaire:

Mais à mesure que le premier programme est inscrit chez un agent, celui-ci tend à percevoir de plus en plus les expériences nouvelles en fonction de son habitus primaire. De telle sorte que les dispositions déjà acquises conditionnent l'acquisition ultérieure de nouvelles dispositions.²⁵⁰

Pour créer une transformation de l'habitus, les parents doivent s'adapter aux nouvelles conditions de vie. Dans ce cas, les parents, arrivés en Acadie comme laboureurs, deviennent interprètes sous le régime anglais, élèvent ainsi leur position sociale. Toutefois, tout un cheminement personnel est visible entre la position sociale de départ et celle d'arrivée. Cette adaptation de la part des parents est communiquée à leurs enfants par ces stratégies éducatives. Un des nombreux points communs dans le cheminement des deux familles est que leurs membres cumulent les charges.

Les deux familles font du commerce. Que ce soit avec les Amérindiens ou avec Boston, leur constante présence en tant que marchands leur donne une visibilité dans la

²⁴⁸Col. docs inédits, tome I, *ouv. cité*, p. 118.

²⁴⁹P. Bourdieu, *Choses dites*, *ouv. cité*, p. 92.

²⁵⁰A. Accardo, *Initiation ...*, *ouv. cité*, p. 146.

communauté. Les individus de ces familles vivent dans un univers linguistique. Tel que mentionné, Prudent Robichaud II fournit aussi la garnison du fort d'Annapolis en vivres, en bois de construction et en bois de chauffage. Il est aussi co-proprétaire d'un moulin à Port-Royal avec le marchand William Sherriff.²⁵¹

De leur côté, les Petitpas sont principalement connus comme navigateurs. En effet, Claude et Barthélémy possèdent leurs bâtiments. Barthélémy, qui effectue souvent des transactions pour Louisbourg, menace même de démissionner parce qu'il n'est pas assez rémunéré pour ses services. Il reçoit ainsi une somme de 600 livres par année pour sa position de navigateur.²⁵² Ainsi, il emploie deux de ses frères, Paul et Joseph.²⁵³ Selon M. Basque, Prudent Robichaud II serait lui aussi propriétaire de bateaux. En effet, en 1735, il est capitaine du *Prosperité* et en 1737, il possède le *Elizabeth*, un navire de 30 tonneaux.²⁵⁴

Louis Petitpas est tout au long de sa carrière l'aide et le commensal de l'abbé Pierre Maillard.²⁵⁵ Louis a même enseigné à ce dernier les rudiments de la langue mi'kmaque. De plus, le gouverneur Lawrence de la Nouvelle-Écosse, recommande, sur avis de P. Maillard, que Louis et Joseph Petitpas soient amenés en Nouvelle-Écosse:

I find myself under a necessity of Complying with a Request that Mr. Maillard has made to me, that the families of a Louis and Joseph Petitpas may be permitted to attend him here: These two men have always had a particular Attachment to mr. Maillard, and may be very useful as interpreters of the Indian Language and otherwise; wherefore i am to Request Your excellency to permit them to Come hither together with six more families Vist Abraham lavandière, Amand Braulds, Sisismond Braulds, Jean Baptiste Romas, Jacques Petitpas, and Jean Petitpas; whom I intend to employ, as they are recommended to my by Mr. Maillard, to be the most Skillful people in making Dikes and wares to keep off the sea from our marsh lands about Mines and Piziquid, and whose fidelity he assures we may be depended on.²⁵⁶

²⁵¹M. Basque, *Des hommes...*, *ouv. cité*, p. 79.

²⁵²B. Pothier, «Barthélémy...», *art. cité.*, p. 555.

²⁵³S. White, *Dictionnaire...*, *ouv. cité*.

²⁵⁴M. Basque, *Des hommes...*, *ouv. cité*, p. 80.

²⁵⁵S. White, *Dictionnaire...*, *ouv. cité*.

²⁵⁶*Lawrence à Whitmore, 1760*, dans Jean-Guy Leblanc, *Petitpas, généalogie 1624 - 1980*, Haute-Aboujagane: A. Dupuis, 1994, p. 62.

La confiance de l'abbé Maillard envers Louis Petitpas est tellement grande qu'à son décès, Louis doit s'occuper de terminer ses affaires.²⁵⁷

Tant qu'à eux, les Robichaud s'adonnent à une multitude d'activités. En plus d'être commerçant, Prudent I est syndic et chef du conseil français d'Annapolis, juge de paix et interprète. De plus, il est nommé collecteur de rentes en 1733. Pour cette charge additionnelle, il est payé trois shillings pour chaque livre collectée. Il est:

Empowered to give and ordered to take receipts for all payments, to take account of transfers of land. No deeds or conveyances hereafter to be valid except those passed by the Secretary or Robichau or persons of authority. Notification of all sales, deeds, conveyances, and c., to be sent to the Secretary so they may be registered in the Province Book of records. Robichau also to take cognizance of the births and burials and also fo all wills, that the intentions of the testator may be carried out.²⁵⁸

Le 26 janvier 1739, Prudent apporte au Conseil les comptes de ses années comme receveur des rentes. Il aurait remis au gouverneur plus de 18 livres en argent, ainsi que 166 boisseaux, 240 chapons, 16 perdrix et 8 poulets. Il s'occupe aussi des lots et ventes.²⁵⁹ Si nous calculons qu'il recevait 3 shillings par livre reçue, son capital monétaire s'en trouve grandement accru.

Une stratégie supplémentaire pour élever sa position sociale est de se présenter comme personne influente dans la communauté. Pour ce faire, tout comme Charles d'Entremont, les Petitpas et Robichaud ont des députés de la population au sein de leurs familles. Les députés sont souvent des personnes connues dans la communauté et qui possèdent un patrimoine foncier considérable en plus d'être respectés de la population ainsi que des gouvernements. Les députés sont aussi souvent des interprètes. Il est utile qu'ils connaissent l'anglais et le mi'kmaq pour pouvoir communiquer les ordres et directives de l'administration à la population. W.A. Calnek explique leurs tâches:

During this year [1720] it was ordered that the French inhabitants on the Annapolis River should elect from among themselves six deputies whose duty it should be to

²⁵⁷ *Col. docs inédits*, tome II, p. 144.

²⁵⁸ *PANS II*, 27 septembre 1733, p. 197.

²⁵⁹ *PANS IV*, 26 janvier 1739/40, p. 24.

promulgate the orders and proclamations of the Government and to see that their directions were carried into execution.²⁶⁰

Ainsi, plusieurs Robichaud sont des députés. Charles Robichaud est le député des habitants de Cobequid:

Charles Robicheau the representative of Cobequet was call'd in before the Board who delivered his Excellency a letter from the Inhabitants of said place; then was order'd to withdraw. The Letter being read, it was proposed by his Excellency that a favourable answer by him be returned to the said Letter, and by the same representatives - which was agreed to nemine contradicente.²⁶¹

Charles représente aussi les Amérindiens. Le 23 juin 1726, il apporte au gouverneur Doucett la réponse des Amérindiens concernant les articles d'un traité de paix avec ces derniers. Toutefois, vu que seul Charles est présent, le gouverneur n'accepte pas la lettre et lui demande de revenir avec les représentants de chaque nation.²⁶²

Les deux Prudent père et fils, sont également députés. Malgré la première rebuffade de Prudent II, il remplace souvent son frère Alexandre et devient, quelques années plus tard, le député des gens de Port-Royal.²⁶³

Louis Petitpas est le député des habitants des Mines. Il les représente le 12 avril 1721, apportant pour eux à Annapolis Royal une lettre au sujet du Capitaine Alden.²⁶⁴ Vu qu'ils devaient souvent interpréter et traduire les directives du gouvernement anglais, les députés sont souvent des interprètes. En plus des d'Entremont, Petitpas et Robichaud, plusieurs autres députés sont des interprètes connus, comme Pierre Melanson, et Abraham Bourg, pour n'en nommer que quelques-uns.

Ainsi, leur implication dans leur communauté, leurs charges précédentes et évidemment la connaissance des langues permettent à certains individus de servir comme interprètes. Louis Petitpas, bien éduqué, est très impliqué dans sa communauté, et sert

²⁶⁰W. A. Clanek, *History ...*, *ouv. cité*, p. 68.

²⁶¹PANS III, p. 26.

²⁶²PANS III, p. 119.

²⁶³PANS III, p. 255.

²⁶⁴PANS III, p. 26 - 27.

d'interprète en de nombreuses occasions.²⁶⁵ Rappelons aussi que son père et son frère font partie du groupe très sélect de quatre individus détenant le titre d'*Interprètes des Sauvages*.²⁶⁶ Ces derniers sont souvent appelés soit par Louisbourg, soit par Annapolis Royal pour interpréter leurs directives pour les Acadien(ne)s ou les Amérindien(ne)s. Ils sont aussi appelés par ces derniers lors de leurs rencontres avec les gouvernements.

La famille Robichaud a plusieurs interprètes en son sein. En effet, Prudent Robichaud I est un député-interprète bien connu. Il sert d'interprète en de nombreuses occasions. Le 27 septembre 1735, il avertit Annapolis Royal du mécontentement des Amérindiens de la rivière Saint-Jean. Suite à sa visite, Armstrong écrit aux Amérindiens pour les assurer de sa collaboration:

Through Robichaux the interpreter, Armstrong learns that they have been cheated by the merchants and intend henceforth to bring their furs to Annapolis. Armstrong will provide vessels for their transportation, though Robichaux says they intend to come at their own expenses.²⁶⁷

Prudent sert aussi d'interprète lors d'importantes discussions entre Annapolis Royal et les Amérindiens. En 1736, il est aux côtés de Pierre, le chef des Mi'kmaq de Cap-Sable lorsque ce dernier se présente devant le Conseil d'Annapolis pour donner sa version des faits quant à la prise du bâtiment le *Brigantine* par des Amérindiens.

Prudent II sert, tout comme son père, d'interprète en de nombreuses occasions. Il est présent le 5 mai 1744 lors d'une conférence entre Paul Mascarene et quatre Amérindiens représentant les nations de la Rivière Saint-Jean.²⁶⁸ Durant cette conférence, les Amérindiens demandent à Paul Mascarene ce qu'il compte faire pour leurs tribus car ils ont entendu dire que des traités avaient été conclus avec d'autres tribus et non la leur. Ils veulent une confirmation que la paix est effectivement établie entre la

²⁶⁵F. J. Melanson, *Genealogies of the families...*, ouv. cité, p. i.

²⁶⁶Les quatre individus que nous avons retrouvés sont Charles de Saint-Étienne de la Tour, Claude et Barthélémy Petitpas ainsi que Jeanne d'Entremont.

²⁶⁷PANS II, p. 98.

²⁶⁸PANS IV, p. 46 - 49.

France et l'Angleterre et que les dispositions de cette dernière leur est toujours favorable. Prudent, qui est l'interprète, joue un rôle important lors de cette conférence car il permet une bonne entente entre les deux parties impliquées.²⁶⁹

Un autre interprète de cette famille, François, le frère de Prudent est plus communément appelé Niganne. Le 18 juin 1737, il accompagne le capitaine Jones au Conseil:

Capitain Jones appeared again before the Board with his interpreter Francis Robisheu, Noah Jones and Edward Gillman, two of the sailors who were on Board when the aforesaid audacious attempt was made against him by the Indians who were examined on the head and their declarations taken of what they knew and then they severally made Oath to the same, as per their depositions upon file.²⁷⁰

Pierre, le fils de François a épousé une interprète connue. En effet, Françoise Le Borgne de Bellisle et Pierre Robichaud reflètent bien l'influence que des parents peuvent avoir sur leurs enfants. La mère de Françoise est Amérindienne et le père de Pierre, François, sert d'interprète en quelques occasions, et deux enfants de Françoise et Pierre deviennent interprètes:

Françoise, de même que son mari, servait fréquemment d'interprète pour les indiens auprès des autorités anglaises et françaises. Lorsque les indiens de la rivière St-Jean voulurent protester contre les empiètements des arpenteurs anglais, ils délèguèrent Pierre comme interprète à Annapolis avec leur chef Francis Germain et le capitaine Pierre Jacques.²⁷¹

Pierre est une figure d'autorité et a la confiance du gouvernement d'Annapolis. En effet, il est témoin et interprète lors du procès d'un homme nommé Gautier. Ce dernier aurait mis des troncs d'arbres au milieu de la route pour empêcher les Anglais d'avancer vers son village. Le gouverneur demande ainsi à Pierre si la route était dans cet état plusieurs jours avant l'incident.²⁷² Comme mentionné, les stratégies éducatives servent à perpétuer l'habitus. Un exemple frappant est celui de Frédérick Armand Robichaud. Ce dernier se

²⁶⁹Cette conférence est reproduite en entier à l'annexe C.

²⁷⁰PANS IV, 18 juin 1737, p. 17.

²⁷¹D. Robichaud, *Les Robichaud, ouv. cité*, p. 202.

²⁷²PANS III, p. 262.

retrouve interprète lors de la visite de Monseigneur Plessis de Québec en Acadie, parle «très bien l'anglais, le français et le micmac, il acquit vite un certain prestige et devint capitaine de compagnie dans la milice du bataillon de Clare»²⁷³. Il est intéressant de constater l'effet et toute la portée que peuvent avoir des stratégies éducatives. Ici, Frédérick a repris l'activité de son aïeul François Robichaud.

Prudent et sa famille sont en pleine ascension sociale. Ainsi, lors de la signature du serment d'allégeance en 1715, Prudent I est le premier signataire sur la liste:

Moy je promes sincerement Et je jure que je veult Estre fidelle Et enir une veritable alegence a sa majeste Le roy George tan que je sere a Lacadie et nouvelle Escosse Et qu'il me sera permy de me retiré La ou je jugeré a propos aver tous mais Bien meuble Et Effet quant je Le jugeré a propos san que nulle personne puisse man Enpesché.²⁷⁴

Normalement, les premiers signataires de documents officiels sont les plus haut placés dans la communauté. Ainsi, nous pouvons croire que Prudent devient au fil des ans un homme important, respecté et influent dans la communauté. Suivant son nom viennent ceux de Charles Boudrot, Charlle Guillebeau, Jacques Bourgeois et Charles Belliveaux. D'autres signataires sont Charles Robichaud et Charles Melanson. Cependant, François Robichaud, présent sur la liste, ne signe pas.²⁷⁵

Au fil du temps, les Robichaud accumulent un capital matériel considérable. En effet, peu avant la déportation, ils sont considérés comme une famille fortunée:

The Board thereupon Considering the Smallness of teh Quantity and the Poverty of these Inhabitants for whom it was Shipt And the Mr Robichaud was the Only Person Amongst then that could best spare whas was for him, And were therefore of Opinion that his Honour might lodge Mr. Robichaux's in the Sotres till his Returne from Mines And then either to Borrwo it or to buy it As Necessity Required.²⁷⁶

Louis Fontaine raconte lui aussi une anecdote qui présente les Robichaud comme une famille riche:

²⁷³D. Robichaud, *Les Robichaud*,, *ouv. cité*, p. 164.

²⁷⁴*Col. docs inédits*, tome I, p. 110.

²⁷⁵*Col. docs inédits*, tome I, p. 110.

²⁷⁶*PANS III*, p. 203.

Quelques temps avant la dispersion des Acadiens, le curé Desenclaves, célèbre dans les postes de l'Acadie, donna à la Saint-Jean-Baptiste une tournure particulière. Ayant appris que l'une de ses paroissiennes, Marie-Thérèse Robichaud, fille d'un riche marchand de l'endroit, avait un magnifique châle de gros napes ou de soie, il fit venir la jeune fille, lui reprocha son luxe, et l'obligea de donner son châle pour servir au feu de joie à la Saint-Jean-Baptiste.²⁷⁷

Résumons ainsi cette première partie sur les stratégies éducatives des familles Petitpas et Robichaud. La trajectoire des individus dans ces familles est semblable. Leur position sociale de départ n'est pas élevée. Puis, les pères commencent à cumuler de petites charges, qui, avec le temps, prennent de l'importance. Leur connaissance de l'anglais leur permet de s'associer avec le pouvoir établi à Annapolis Royal, et Louisbourg les appelle pour leur rapprochement avec les Amérindiens. La population acadienne nomme des individus de ces deux familles pour les représenter en tant que députés. Enfin, ils sont appelés pour servir d'interprètes lors de rencontres entre la population et les gouvernements. Leur position sociale en est ainsi affectée et c'est par des stratégies éducatives que cette nouvelle position dans la société est transmise à leurs enfants.

De plus, un autre type de stratégies est utilisé par les deux familles. Les stratégies scolaires sont comprises à l'intérieur des stratégies éducatives, sont décrites ainsi par Pierre Bourdieu:

L'intérêt qu'un agent (ou une classe d'agents) porte aux «études» (et qui est, avec le capital culturel hérité, dont il dépend partiellement, un des facteurs les plus puissants de la réussite scolaire) dépend non seulement de sa réussite scolaire actuelle ou escomptée (c'est-à-dire de ses chances de réussite étant donné son capital culturel) mais aussi du degré auquel sa réussite sociale dépend de sa réussite scolaire.²⁷⁸

Des stratégies scolaires, l'art de signer est sans doute, pour cette période, un des plus important. Malgré la détérioration de l'alphabétisation en Acadie, les enfants de ces deux familles continuent à pouvoir écrire et cette aptitude est visible par leur présence en tant que témoins lors des cérémonies religieuses. À Port-Royal, Marguerite Petitpas, épouse

²⁷⁷L.U. Fontaine. *l'oyages du Sieur de Diéreville en Acadie*, Québec: Imprimerie A. Côté et Cie. 1885. p. 158.

²⁷⁸P. Bourdieu, *La noblesse ...*, *ouv. cité*, p. 393.

de Claude Guédry, signe très souvent lors des baptêmes. Son paraphe est très bien formé.²⁷⁹ Dans les années 1730-50, Geneviève Petitpas, la petite-fille de Pierre, est très souvent marraine lors des baptêmes à l'Île Royale. Qu'elle soit marraine ou simplement témoin, sa signature montre une certaine élégance.²⁸⁰ Sa soeur Marie signe assez bien lors de son mariage à Robert Mulot, fils d'un marchand bourgeois.²⁸¹

De plus, Isidore Petitpas, fils de Claude, fait des études à Harvard:

According to Saint-Ovide, Petitpas also received 2,000 livres from the Massachusetts Council to wean the Mi'kmaq from their loyalty to the French. As part payment for his services, the Council agreed in 1719 to undertake the education of Petitpas' youngest son, Isidore, then 17 years old, at Harvard College for four years. The young Petitpas was lodged with the Reverend John Leveret until at least June 8 of the following year.²⁸²

Nous pouvons aussi croire que l'autre fils de Claude envoyé en France par Saint-Ovide de Brouillan vers 1718 est Joseph Petitpas.²⁸³ En effet, c'est probablement grâce à cette éducation en France qu'il gagne l'estime de l'abbé Maillard. Rappelons que Joseph est navigateur et qu'en 1760 ce dernier le recommande comme interprète au gouverneur de la Nouvelle-Écosse.²⁸⁴ Joseph recommande aussi son jeune frère Louis au services de l'abbé Maillard, dont il deviendra l'aide et commensal et règlera même la succession de l'abbé. Cette aptitude qui semble naturelle pour les enfants Petitpas est un exemple de la transformation graduelle de l'habitus primaire.

Les Robichaud utilisent aussi des stratégies scolaires pour leurs enfants. Lors du baptême de Madeleine Robichaud, son père François, ainsi que son parrain Prudent et sa marraine Henriette Petitpas signent.²⁸⁵ Au baptême de Dominique, fils de Prudent et de

²⁷⁹ Archives des colonies, Registres de Port-Royal, 1702 - 1728, consultées au Centre d'études acadiennes.

²⁸⁰ Archives des colonies, Série G1, vol. 407, 408, consultées au Centre d'études acadiennes. Pour un exemple en particulier, voir le baptême du fils de Jean Louis Poset, le 25 mars 1738, vol. 407.

²⁸¹ Archives des colonies, Série G1, vol. 408, le 8 juin 1750.

²⁸² C. W. Wicken, «Encounters with...», thèse citée, p. 394.

²⁸³ *St-Ovide de Brouillan à Monseigneur, Île Royale*, 3 novembre 1728, Archive des colonies, série C11B, vol. 10, fol. 67 à 69, consultées au Centre d'études acadiennes.

²⁸⁴ J.-G. Leblanc, *Petitpas...*, *ouv. cit.*, p. 62.

²⁸⁵ Archives des colonies, Registres de Port-Royal, 1702 - 1728, le 20 mars 1718, consultées au Centre

Marguerite Bourgeois, les parents signent, ainsi que Louis Robichaud le parrain et Marguerite Robichaud la marraine.²⁸⁶ Prudent Robichaud I utilise des stratégies scolaires pour ses enfants. Donat Robichaud explique:

Grâce à sa modeste fortune, il procura une excellente instruction à ses enfants. Prudent et Louis en particulier, ce qui leur permettra de devenir dans leur milieu estimés et influents.²⁸⁷

Ainsi, cette bonne éducation élémentaire permet à Prudent II de faire prospérer le commerce de son père.²⁸⁸ Il recrée lui-même cet aspect de son éducation en envoyant sa fille Marie-Élizabeth au couvent des sœurs de la congrégation Notre-Dame de Louisbourg.²⁸⁹ Elle devient par la suite religieuse. Cette prise de vœux est intéressante. Une hiérarchie existe dans les ordres et souvent les sœurs proviennent de milieux privilégiés. Ainsi, par son intégration dans la société conventine, Marie-Élizabeth éclaire le statut de sa famille dans leur communauté.

Ces stratégies scolaires permettent aux parents et aux enfants de transformer leur habitus et ainsi s'établir comme une famille instruite. Comme l'alphabétisation est en déclin durant la période précédant la déportation, la connaissance de l'écriture par ces familles montre une prise de conscience de son importance.

3.4 L'épreuve de 1755

Encore une fois, nous pouvons vérifier la mobilité sociale des interprètes Robichaud et Petitpas avec leur traitement lors de la déportation de 1755. La situation des Petitpas à cette période est peu connue. Toutefois, certaines familles doivent rester en Nouvelle-Écosse parce qu'en 1760, l'abbé Maillard recommande au gouverneur Lawrence de la Nouvelle-Écosse d'accepter les familles de Louis et Joseph Petitpas comme

d'études acadiennes.

²⁸⁶ Archives des colonies, Registres de Port-Royal, 1702 - 1728, le 25 octobre 1723, consultées au Centre d'études acadiennes.

²⁸⁷ D. Robichaud, *Les Robichaud*, *ouv. cité.*, p. 157.

²⁸⁸ *Ibid.*, p. 159.

²⁸⁹ M. Basque, *Des hommes ...*, *ouv. cité.*, p. 81.

interprètes des langues amérindiennes. Sa recommandation ne s'arrête pas là. En effet, il demande aussi que leur oncle Jacques Petitpas et son fils Jean-Baptiste soient acceptés comme constructeurs d'aboîteaux.²⁹⁰ Ces derniers continuent d'effectuer ces travaux, ainsi que la réparation de divers bâtiments jusqu'en 1771, où ils reçoivent une concession territoriale.²⁹¹ Louis réside encore en Nouvelle-Écosse en 1761 lors de son mariage à Marie-Josèphe Dugas. En 1762, il est commerçant à Halifax où il effectue des échanges commerciaux entre Halifax et Boston avec son navire, le *Longspice*. En 1781, Louis Petitpas retourne finalement sur sa propriété au Cap Breton, plus précisément à Port-Toulouse.²⁹²

La famille de Barthélémy Petitpas est moins chanceuse. En effet, Barthélémy décède lorsqu'il est prisonnier à Boston en 1747, suite à sa capture lors de la conquête de l'Île Royale en 1745. Il était alors pilote côtier pour la France. Il n'a pas été relâché lors de l'échange de prisonniers car il «n'avait pas le droit de renier son allégeance et passer au service du roi de France»²⁹³. Sa famille continue d'habiter à l'Ardoise, sur l'Île Royale, sur les terres de son beau-père, jusqu'à ce qu'elle parte pour la France suite à la prise de Louisbourg par les Anglais en 1758.

La famille Robichaud s'en sort assez bien lors de la déportation. En 1755, Prudent a 86 ans. Il est embarqué sur le *Pembroke*, un navire utilisé pour la déportation des Acadiens d'Annapolis. Il se dirige vers la Caroline du Sud lorsque des déportés, dirigés par Denis Petitot dit Sincenne, le neveu de Prudent, s'emparent de l'équipage. Prudent décède en 1756 lorsque les Acadiens se dirigent vers la Nouvelle-France par la Rivière Saint-Jean.²⁹⁴

²⁹⁰J-G. Leblanc, *Petitpas...*, *ouv. cité*, p. 62.

²⁹¹F.G. Melanson, *Genealogies ...*, *ouv. cité*, p. vi.

²⁹²*Ibid*, p. iii - iv.

²⁹³B. Pothier, «Barthélémy...», *art. cité*, p. 555.

²⁹⁴M. Basque, *Des hommes...*, *ouv. cité*, p. 82.

Son fils Louis est beaucoup plus chanceux. En effet, il subit, selon Maurice Basque, un «traitement de faveur»²⁹⁵:

Grâce à ce lien de parenté [Elizabeth Winniet] et aux services qu'il avait rendus aux Britanniques du lieu, Robichaud put choisir le lieu de son exil. Son choix se porta sur le Massachussetts et plus particulièrement Boston.²⁹⁶

Il survit bien, s'étant trouvé du travail. Le gouverneur, ayant décidé que les Acadiens ne pouvaient plus habiter Boston, l'envoie à Cambridge. Suite à de nombreuses plaintes qu'il ne pourrait subvenir aux besoins de sa famille dans cette ville, le gouvernement lui trouve une maison et lui offre une aide financière pendant onze ans.²⁹⁷ Maurice Basque conclut:

De façon générale, la famille de Louis Robichaud fut assez bien traitée en terre d'exil. [...] Louis parlait et écrivait l'anglais et, de plus, possédait une ascendance certaine sur la population acadienne transplantée au Massachussetts.²⁹⁸

Ainsi, les familles Petitpas et Robichaud ont eu une certaine chance lors de la déportation. Pour les Petitpas, ce sont surtout leur connaissance de l'environnement et leur rapprochement avec l'Abbé Pierre Maillard qui leur ont permis de rester sur le territoire acadien suite aux années 1755 et 1758. Pour la famille de Louis Robichaud, c'est son statut en tant que personne influente dans la communauté, ainsi que sa connaissance de l'anglais qui permet à sa famille de se retrouver dans un milieu privilégié en Nouvelle-Angleterre.

3.5 Conclusion

La reproduction du capital familial permet aux familles d'interprètes Petitpas et Robichaud d'élever leur position sociale en Acadie. Ainsi, comme le mentionne Lorraine Gadoury, des individus réussissent, malgré leur origine roturière à s'intégrer à la noblesse: «Ces circonstances se situent habituellement sur deux plans: mariage et fonctions, et se

²⁹⁵*Ibid.*, p. 100.

²⁹⁶*Ibid.*, p. 100.

²⁹⁷*Ibid.*, p. 102.

²⁹⁸*Ibid.*, p. 103.

retrouvent chez l'individu qui, soudain, s'extirpe de sa condition roturière.»²⁹⁹ En utilisant deux types de stratégies, les stratégies matrimoniales et les stratégies éducatives, les familles Petitpas et Robichaud ont réussi leur ascension sociale. Elles ont utilisé les stratégies matrimoniales pour augmenter et consolider leur réseau d'alliances avec des familles acadiennes riches ou influentes dans leur communauté. De plus, ce grand réseau familial sert aussi de soutien et de banque de ressources pour leur ascension. Conjointement à ces stratégies matrimoniales, les deux familles ont utilisé des stratégies éducatives. Ces stratégies, qui ont pour but de modifier l'habitus primaire des familles, permettent une différence générationnelle qui se traduit en mobilité sociale. À l'intérieur même de ces stratégies se trouvent les stratégies scolaires. Ces dernières sont aussi utilisées par les familles Petitpas et Robichaud et leur permettent de se distinguer comme familles instruites.

²⁹⁹L. Gadoury, *La noblesse...*, *ouv. cité*, p. 45.

Conclusion

Nous avons tenté de montrer que le fait d'être interprète, soit de posséder la connaissance d'une langue autre que celle de l'administration officielle, en plus d'une maîtrise de cette dernière, favorise une mobilité sociale. Nous croyons que quelques familles, ayant le privilège de posséder la connaissance de l'anglais, du français et d'une langue amérindienne utilisent ce capital, et la confiance du gouvernement et de la population qui en résulte, comme une des diverses stratégies de progrès. Ces stratégies sont souvent utilisées inconsciemment, selon l'adaptation des individus à leur environnement social. Elles ont pour but, effectif ou pas, de conserver ou élever la position sociale des familles ayant un capital privilégié à exploiter.

Pour les quatre familles servant de modèle pour illustrer cette mobilité, les d'Entremont, les Le Borgne de Bellisle, les Petitpas et les Robichaud, la connaissance de l'anglais, apprise lors de leurs échanges avec Boston, leur permet de se distinguer lors de la prise de la Nouvelle-Écosse par la Grande-Bretagne suite au traité d'Utrecht de 1713. Cette connaissance favorise un rapprochement avec le pouvoir nouvellement en place. De plus, leur utilité pour le gouvernement est accrue par leur connaissance d'une ou de plusieurs langues amérindiennes. Plusieurs langues amérindiennes sont parlées par les populations autochtones en Acadie. Le mi'kmaq est la langue la plus répandue. C'est cette langue que les interprètes connaissent le plus couramment. Ensuite vient l'Abénaki, surtout parlé autour de la rivière Saint-Jean. Puis, le malécite, qui est la moins parlée. Tous les interprètes provenant des quatre familles mentionnées connaissent le mi'kmaq grâce à leurs contacts fréquents avec cette nation ainsi qu'à leur commerce. De plus, les interprètes des familles d'Entremont et Le Borgne de Bellisle connaissent l'abénaki suite à leur alliance avec les filles du seigneur et chef abénaki Jean-Vincent d'Abbadie de Saint-Castin. Ces dernières transmettent leur langue maternelle à leurs enfants et cette connaissance doit ensuite être incluse dans le capital symbolique des enfants. Barthélémy

Petitpas connaît, en plus du mi'kmaq, le malécite. Ainsi, plusieurs familles qui se démarquent comme interprètes ont la particularité de maîtriser plus qu'une langue importante dans la colonie.

C'est sans doute cette distinction qui les rend intéressants tout autant pour l'administration de la Nouvelle-Écosse que pour celle de l'Ile Royale. En effet, tandis que Louisbourg n'a pas besoin d'intermédiaires avec sa population acadienne, elle doit tout de même communiquer avec les Amérindiens. C'est la raison pour laquelle elle fait appel à des interprètes. Toutefois, au lieu d'appeler des interprètes de manière sporadique comme le fait le gouvernement d'Annapolis Royal, celui de Louisbourg, plus particulièrement sous le gouverneur Saint-Ovide de Brouillan, donne un titre et un statut officiel à ses interprètes. Ainsi, au moins quatre individus se font nommer *Interprète des Sauvages*. Premièrement, le noble Charles de Saint-Étienne de la Tour le reste pendant quelques années, jusqu'à son décès. Puis, Jeanne d'Entremont Du Pont Du Chambon demande à recevoir cette nomination. Elle la détient pendant quelques années, jusqu'à ce qu'elle lui soit retirée parce qu'elle est une femme et que les Amérindiens ne peuvent plus faire confiance à une femme. Enfin, au décès de Charles de Saint-Étienne, Claude Petitpas est nommé *Interprète des Sauvages*. Toutefois, son décès, trois ans plus tard, laisse la position libre. Alors, son fils Barthélémy en reçoit les bénéfices.

Les interprètes, ces individus appelés par le gouvernement d'Annapolis Royal ou de Louisbourg, effectuent plus d'un type d'interprétation. En effet, certains ne font que représenter des individus lors de conflits, tandis qu'en d'autres occasions, ils sont présents lors de rencontres officielles entre les populations acadiennes ou amérindiennes et le gouvernement. De cette manière, plusieurs sont présents lors de la signature de traités de paix entre la Nouvelle-Écosse et les Amérindiens. Toutefois, leur occupation la plus courante est de servir d'intermédiaire entre l'administration de la Nouvelle-Écosse et la population acadienne. Cette dernière, qui ne parle pas ou peu anglais, fait aussi appel à des interprètes lorsqu'elle veut faire des requêtes au gouvernement. Pour leurs charges, ils

reçoivent un assez bon salaire. Ainsi, les *Interprètes des Sauvages* gagnent 300 livres par année, ce qui est un salaire comparable à celui des missionnaires, des chirurgiens et des petits officiers. Par ailleurs, certains travaillent à la tâche pour l'administration anglaise et reçoivent 3,6 livres par pétition ou rapport de réunion du Conseil. L'occupation d'interprète, ajoutée au capital familial, offre à ces individus une reconnaissance dans leur communauté.

Les membres des quatre familles d'interprètes mentionnées contractent souvent des alliances matrimoniales intéressantes. En effet, les stratégies matrimoniales permettent aux familles de consolider ou élever leur position sociale dans la société. Les d'Entremont, famille à l'intérieur de l'élite acadienne, cherchent à conserver ce statut en s'alliant à d'autres familles nobles ou ayant une certaine influence. Elle va parfois chercher des alliances à l'extérieur de son groupe social à cause de la population restreinte dans cette région. Toutefois, les familles avec lesquelles elle s'allie aspirent à faire partie de l'élite et ont des attributs intéressants. Les Le Borgne de Bellisle, des seigneurs acadiens, cherchent des alliances avec des nobles pour accroître leur statut. Cette famille s'allie parfois aussi à des familles ayant des ressources matérielles. Les stratégies matrimoniales des familles Petitpas et Robichaud servent leurs projets d'élévation de leur position sociale. En effet, ces deux familles ne font pas partie de l'élite à leur arrivée en Acadie. Ainsi, leurs alliances matrimoniales sont plus disparates. Tout de même, elles ont tendance à s'allier à des familles influentes, de petits commerçants, de petits fonctionnaires, et même, seigneuriales et nobles.

Ces quatre familles comptent aussi sur des stratégies éducatives pour élever leur position sociale. Ces stratégies transforment le patrimoine familial des familles pour la génération suivante. Elles prennent pour acquis que les agissements des parents transforment les habitudes, et que les actions entreprises par des parents qui s'adaptent aux conditions matérielles, économiques, culturelles et sociales ont un impact sur leurs enfants. Ainsi, la position sociale acquise des parents, devient naturelle pour les enfants.

C'est dans cet esprit qu'une éducation est toujours liée à une position sociale, la mobilité d'un parent devenant celle de ses enfants.

Ces quatre familles ont des points en commun. Le premier concerne le cumul des charges qui permet aux individus de varier leurs activités et de se rapprocher du pouvoir en place, en plus d'accroître leur capital matériel. Les d'Entremont, avantagés par la position de départ de Philippe Mius, continuent dans cette voie pour consolider cette position sociale. Ce dernier est baron de Pobomcoup, procureur du roi, lieutenant-major et commandant des troupes. Son fils Jacques est seigneur et baron de Pobomcoup, co-seigneur de Port-Royal et de l'Acadie, et interprète. Certains de ses fils, tels Charles et Abraham, sont députés des habitants de leur communauté. Tous font du commerce et de la pêche. Leur héritage linguistique, l'anglais, le mi'kmaq et l'abénaki, est perpétué pendant plusieurs générations. Emmanuel, le premier Le Borgne en Acadie est gouverneur de l'Acadie, marchand, banquier et chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Son fils Alexandre, premier d'une lignée d'interprètes, est de plus gouverneur suppléant de l'Acadie et seigneur de Port-Royal. Son fils Alexandre est commerçant et interprète. Sa fille Françoise l'est elle aussi.

L'importance du cumul des charges prend une dimension particulière pour les familles Petitpas et Robichaud. Les chefs de ces familles sont tous deux des laboureurs au départ. Leur trajectoire est similaire. Claude Petitpas, Sieur de Lafleur, est greffier, puis notaire royal. Son fils Claude est marchand et capitaine de goélette. De plus, il reçoit le titre d'*Interprète des Sauvages*. Plusieurs de ses fils sont aussi navigateurs et interprètes. Barthélémy est de plus marchand et pilote côtier. Louis est député ainsi que l'aide de l'abbé Pierre Maillard. Étienne Robichaud est lui aussi laboureur. Il s'intègre aux familles fondatrices de l'Acadie. Ses fils sont très présents dans leur communauté. Prudent est interprète, député, syndic et chef du conseil français d'Annapolis, juge de paix, messenger et collecteur de rentes. Prudent II est marchand, député, propriétaire de bâtiments, messenger et interprète. Cette famille accumule ainsi un grand capital matériel.

Le second point commun est l'utilisation de stratégies scolaires. Malgré un déclin de l'alphabétisation suite à l'arrivée des Britanniques, ces familles gardent au contraire l'habilité de signer. En effet, les hommes et femmes des familles d'Entremont, Le Borgne de Bellisle, Petitpas et Robichaud, perpétuent cette connaissance. Leur signature est visible soit dans les registres de baptêmes/mariages/sépultures de Port-Royal ou de l'Île Royale.

Ainsi, la connaissance des langues parlées en Nouvelle-Écosse et à l'Île Royale devient le capital symbolique des interprètes. L'occupation d'interprète devient ainsi l'une des stratégies utilisées par ces derniers pour consolider ou élever leur position sociale.

Bibliographie

Sources manuscrites

Archives des colonies, série C11B, correspondance générale,
vol. 1: 1712 - 1716, vol. 4, vol. 5: 1720 - 21, vol. 6: 1722 - 23, vol. 7: 1724 -
25, vol. 8: 1726, vol. 10: 1728 - 29, vol 12: 1731 - 32, vol. 14: 1733, vol. 15:
1734, vol. 20: 1738, vol. 31: 1751. Consultées sur microfilms au Centre d'études
acadiennes de l'Université de Moncton.

Archives des colonies, série C11D,
vol. 4 : 1700 - 1703, vol. 7 : 1709 - 1711, vol. 8 : 1713 - 1718, vol. 10: 1645 -
1749. Consultées sur microfilms au Centre d'études acadiennes de l'Université de
Moncton.

Archives des colonies, série E, dossiers personnels,
cartons 1, 7, 12, 143, 145, 266. Consultées sur microfilms au Centre d'études
acadiennes de l'Université de Moncton.

Archives des colonies, série G1,
-vol. 466: recensements pour les années 1671, 1686, 1698, 1700, 1701, 1703 et
1707.
-registres des baptêmes, mariages et sépultures de Louisbourg,
vol. 406: 1722 - 38, vol. 407: 1738 - 45, vol. 408: 1749 - 1754,
vol. 409: 1754-58.
-registres de l'état civil de l'Île Royale et de l'Île Saint-Jean,
vol. 411: 1721 - 58. Consultées sur microfilms au Centre d'études acadiennes de
l'Université de Moncton.

Centre d'études acadiennes, Université de Moncton, Fonds Placide Gaudet.

Great Britain, Public Record Office, Colonial Office
5/868, 217/1, 217/2, 217/4, 217/5..

Massachusetts Historical Society, *Mascarene Family Papers, 1687 - 1839*, microfilm
F -546.

Registres des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Port-
Royal, Centre d'études acadiennes, Université de Moncton,
Film 1018: 1702 - 1728, Film 1019: 1727 - 1755.

Sources imprimées

Akins, Thomas B., *Acadia and Nova Scotia: Documents Relating to the Acadian French and the first British Colonialization of the Province*, Halifax: Cottonport. Plythanos, 1972.

Collection de documents inédits sur le Canada et l'Amérique publiés par le Canada-Français, Québec: Imprimerie de L. J. Demers et frère, tome I, 1888.

Collection de documents inédits sur le Canada et l'Amérique publiés par le Canada-Français, Québec: Imprimerie de L. J. Demers et frère, tome II, 1889.

Collection de documents inédits sur le Canada et l'Amérique publiés par le Canada-Français, Québec: Imprimerie de L. J. Demers et frère, tome III, 1890.

Collection de documents relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France, Québec: Imprimerie A. Côté et Cie, tome III, 1884.

Inventaire général des sources documentaires sur les Acadiens, tome I, Centre d'études acadiennes, Université de Moncton: Les Éditions d'Acadie, 1975, 523 pages.

Nova Scotia Archives II. Original Minutes of His Majesty's Council at Annapolis Royal, 1720 - 1730. (édité par Archibald M. MacMechan), Halifax, 1900.

Nova Scotia Archives III. Original Minutes of His Majesty's Council at Annapolis Royal, 1720 - 1739. (édité par Archibald M. MacMechan), Halifax, 1908.

Nova Scotia Archives IV. Original Minutes of his Majesty's Council at Annapolis Royal, 1736 - 1749. (édité par Charles Bruce Fergusson), Halifax: Public Archives of Nova Scotia, 1967.

Ouvrages

Accardo, Alain, *Initiation à la sociologie de l'illusionnisme social*, Paris: Les Éditions du Mascaret, 1983, 209 pages.

Axtell, James, *Beyond 1492. Encounters in Colonial North America*, Oxford: Oxford University Press, 1992, 264 pages.

Baker, Emerson W, et John G. Reid, *The New England knight: Sir William Phips, 1651 - 1695*, Toronto: University of Toronto, 1998, 359 pages.

Basque, Maurice, *Des hommes de pouvoir, Histoire d'Otho Robichaud et de sa famille, notables acadiens de Port-Royal et de Néguaac.*, Néguaac: Société historique de Néguaac, 1996, 238 pages.

Basque, Maurice, *Entre baie et péninsule, Histoire de Néguaac, Village de Néguaac, Cap-Saint-Ignace*: Presses des Ateliers Graphiques Marc Veilleux Inc., 1991, 180 pages.

Bosher, J. F., *Négociants et navires du commerce avec le Canada de 1660 à 1760. Dictionnaire biographique, Lieux historiques nationaux, Service des parcs, Environnement Canada*, 1992.

Bourdieu, Pierre, *Ce que parler veut dire, l'économie des échanges linguistiques*, Paris: Fayard, 1982, 244 pages.

Bourdieu, Pierre, *Choses dites*, Paris: Les Éditions de Minuit, 1987, 229 pages.

Bourdieu, Pierre, *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Genève: Droz, 1972, 269 pages.

Bourdieu, Pierre, *La noblesse d'État, grandes écoles et esprit de corps*, Paris: Les Éditions de Minuit, 1989, 559 pages.

Bourdieu, Pierre, *Le Sens Pratique*, Paris: Les Éditions de Minuit, 1980, 475 pages.

Brun, Josette, «La présence des femmes dans la sphère publique en Acadie aux XVIIe et XVIIIe siècles; le cas de Marie de Saint-Étienne de la Tour, veuve d'Alexandre le Borgne de Bellisle, seigneuresse de Port-Royal», mémoire de baccalauréat, Université de Moncton, 1992.

Calnek, W. A., *History of the County of Annapolis*, Toronto: William Briggs, 1897, 660 pages.

Cormier, Isabelle, «Visage pâle ou peau rouge: L'identité des Métis en Acadie, 1600 à 1755», mémoire de baccalauréat, Université de Moncton, avril 1997.

Couillard-Després, Abbé A., *Charles de Saint-Étienne de la Tour, gouverneur, lieutenant-général en Acadie et son temps, 1593 - 1666*, Arthabaska: Imprimerie Arthabaska, 1930, 590 pages.

Delâge, Denys, *Le pays renversé, Amérindiens et Européens en Amérique du Nord-Est 1600-1664*, Québec: Les Éditions du Boréal, 1991, 416 pages.

Delisle, Jean, *La traduction au Canada, 1534-1984*, Ottawa: Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1987.

Delisle, Jean, «Les interprètes sous le Régime français, 1534 - 1760», thèse de maîtrise (traduction), Université de Montréal, juin 1975.

D'Entremont, Clarence J., *Histoire de Cap-Sable de l'An Mil Au Traité de Paris (1763)*, Eunice: Hebert Publications, tome III, 1981, 2141 pages.

D'Entremont, Clarence J., *Histoire de Cap-Sable de l'An Mil Au Traité de Paris (1763)*, Eunice: Hebert Publications, tome IV, 1981, 2141 pages.

D'Entremont, H-Léander, *The Baronnie de Pombcoup and the Acadians*, Yarmouth: Herald-Telegram Press, 1931, 192 pages.

Dictionnaire biographique du Canada, Québec: Les Presses de l'Université Laval, tome I, 1966.

Dictionnaire biographique du Canada, Québec: Les Presses de l'Université Laval, tome II, 1969.

Dictionnaire biographique du Canada, Québec: Les Presses de l'Université Laval, tome III, 1974.

Dugas, Louis J., «L'alphabétisation des Acadiens, 1700 - 1850», thèse de maîtrise (histoire), Université d'Ottawa, 1992, 147 pages.

Fontaine, L. U., *Voyage du Sieur de Diéréville en Acadie*, Québec: Imprimerie A. Côté et Cie, 1885, 243 pages.

Gadoury, Lorraine, *La noblesse de Nouvelle-France, familles et alliances*, Québec: Les Éditions Hurtubises, HMH Ltée, 1991, 211 pages.

Leavitt, Robert M., *Maliseet and Micmac, First Nations of the Maritimes*, Fredericton: New Ireland Press, 1996, 331 pages.

Leblanc, Jean-Guy, *Petitpas, généalogie 1624 - 1980*, Haute-Aboujagane: A. Dupuis, 1994, 71 pages.

Losier, Chantal, «Les stratégies matrimoniales en Acadie dans la première moitié du XVIIIe siècle: comportements matrimoniaux de deux familles aisées dans un contexte de marché limité», mémoire de baccalauréat (histoire), Université de Moncton, 1993.

Maurault, Josef A., *Histoire des Abénakis depuis 1605 jusqu'à nos jours*, New Vermont: Mouton et co, 1969, 635 pages.

Melanson, F. G., *Genealogies of the families of Chezzetcook, Nova Scotia, The Petitpas*, Halifax, 1982.

Pitre, Marie-Claire, et Denise Pelletier, *Les Pays-Bas, Histoire de la région de Jemseg - Woodstock sur la Rivière St-Jean pendant la période française (1604 - 1759)*, sl: Imprimerie Lescarbot, 1985.

Plank, Geoffrey Gilbert, «The culture of conquest: The British Colonist and Nova Scotia, 1690 - 1759», thèse de doctorat (histoire), Princeton University, 1994, 431 pages.

Prins, Harald E. L., *The Mi'kmaq, Resistance, Accomodation, and Cultural Survival*, Kansas State University, Orlando: Harcourt Brace College Publishers, 1996, 250 pages.

Robichaud, Donat, *Les Robichaud, histoire et généalogie*, Paquetville, 1967.

Vanderlinden, Jacques, *Se marier en Acadie française, XVIIe et XVIIIe siècle*, Moncton, Chaire d'études acadiennes; les Éditions d'Acadie, 1998, 270 pages.

Wicken, Craig William, «Encounters with Tall Sails and Tall Tales: Mik'maq Society, 1500 - 1760», thèse de doctorat (ethnohistoire), Université McGill, Montréal, 1994.

White, Steven A., *Dictionnaire généalogique des familles acadiennes*, Centre d'études acadiennes, Université de Moncton, 1999, 2 volumes.

Articles

Babitch, Rose Mary, «The English of Acadians in the Seventeenth Century», dans *Atlantic Provinces Linguistic Association*, Université Ste-Anne (Décembre 1979), p. 96 - 115.

Basque, Maurice, «Genre et gestion du pouvoir communautaire à Annapolis Royal au dix-huitième siècle», dans *Dalhousie Law Journal*, vol. 17, n°2 (fall 1994), p. 496 -508.

Bear Nicholas, Andrea, «Maliseet Aboriginal Rights and Mascarene's Treaty, Not Dummer's Treaty», dans William Cowan (éd), *Actes du dix-septième congrès des Algonquinistes*, Ottawa: Carleton University, 1986, p. 215 - 230.

Bernard, Florian, «Le Borgne de Bellisle», dans *Héritage Acadien*, n°9 (août 1995), p. 11 - 15.

Bourdieu, Pierre, «Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction.», dans *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 27 (juillet - octobre 1972), p. 1105 - 1128.

Brun, Josette, «Marie de Saint-Étienne de la Tour», dans *Les Cahiers de la société historique acadienne*, vol. 25, n°4 (Octobre/décembre 1994), p. 244 - 262.

Daigle, Jean, «Nos Amis les ennemis: les marchands acadiens et le Massachussets à la fin du 17e siècle», dans *Les Cahiers de la société historique acadienne*, vol. 7, n°4 (décembre 1976), p. 161 -170.

Delaney, Paul, «The husbands and children of Agathe de la Tour», dans *Les Cahiers de la société historique acadienne*, vol. 25, n°4 (Octobre/décembre 1994), p. 263 - 284.

D'Entremont, Clarence J., «Acadiens et Amérindiens pendus à Boston le 13 novembre 1726», dans *Les Cahiers de la société historique acadienne*, vol. 16, n°1 (1985), p. 31 - 32.

D'Entremont, Clarence J., «Anne Mius d'Entremont», dans *Les Cahiers de la société historique acadienne*, vol. 16, n°2 (1985), p. 52.

Gallant, Christel, «L'Acadie berceau de la traduction officielle au Canada», dans *Culture du Canada français*, n°2, (automne 1985), p. 71-78.

Griffiths, Naomi, «Les femmes en Acadie: Un survol historique.», dans *Vie Française*, Association des Collèges Communautaires du Canada, Conférence 1985, p. 170 - 177.

Johnston, A.B.J., «The People of 18th Century Louisbourg», dans *Nova Scotia Historical Review*, vol. 11, n° 2 (1991), p. 75 à 86.

Morgan, Robert J., «La vie sociale à Louisbourg au 18e siècle», dans *Les Cahiers de la société historique acadienne*, vol. 7, n°4 (décembre 1976) p. 171 - 184.

Plank, Geoffrey, «The Changing Country of Anthony Casteel: Language, Religion, Geography, Political Loyalty, and Nationality in Mid-Eighteenth Century Nova Scotia», dans *Studies in Eighteenth Century Culture*, vol. 27 (1998), p. 53 - 74.

Tremblay, abbé Jean-Paul Médéric, «Un homme de cette sorte Jean Serreau de St-Aubin (1621 - 1705)», dans *Les Cahiers de la société historique acadienne*, vol. 13, n°3 (septembre 1982), p. 92 - 155.

George Town

On *Arrowsick Island* Aug. 9th. 1717.

Annoque Regni Regis GEORGI Magna Britannia, &c. Quarto.

A Conference of His Excellency the GOVERNOUR, with the **Sachens** and Chief Men of the Eastern Indians.

HIS Excellency being Arrived here in His Majesty's Ship the Squirrel, the Indians sent a Message to him from *Puddlestones-Island*, (where they were assembled) Desiring to know when it would be his Excellency's pleasure that they should attend him.

—His Excellency told them at Three a Clock this Afternoon, when he would order the Union Flagg to be displayed, at the Tent Erected near Mr. *Watts* his House, And ordered a British Flagg to be delivered to the Indians for them to wear when they came, in Token of their Subjection to His Majesty King GEORGE.

At the Time appointed, the Flagg being set up, the Indians forthwith came over, with the British Flagg in their headmost Canoo.

His Excellency being seated under a large Tent (Erected for the occasion.) Attended by *Samuel Sewall* Esq; *Penn Townsend* Esq; *Andrew Belcher* Esq; and *Edmund Quincey* Esq; of the Council of the Province of the *Massachusetts-Bay*. And *Samuel Penhallow* Esq; *Mark Hunking* Esq; *John Wentworth* Esq; *Shadrack Walton* Esq; and *Richard Wybird* Esq; of the Province of *New-Hampshire*: and several other English Gentlemen. Eight Indian Sagamores and Chief Captains, Namely *Moxus*, *Bommazeen*, *Wanudagumboit*, *Wiwurna*, and *Queguaroomanit* of *Kennebeck*. *Querenebuit* of *Ponobscut*. *Adeawando*, of *Pegwackit*, and *Sabbadis* of *Ammarescoggin*, Approached and made their Reverence to his Excellency, who was pleased to give them his Hand. And then directed that Capt. *John Gyles*, and Mr. *Samuel Jordan* Interpreters of the Indian Language should be Sworn to be faithful in that Service, and Judge *Sewall* administred to them an Oath accordingly. And his Excellency was pleased to make a Speech to the Sagamores, &c. which was deliberately Recited and Interpreted to them. And is as follows, viz.

Interpreter. Tell the Sachems, ' That notwithstanding the
' great Fatigue and Danger of this Expedition, yet to comply with
' my own Word, and their Desire, I am now come to see them,
' and am very glad to find so many of them in Health.

Tell them, ' That I find by the Records of His Majesty's
' Government of *New-England*, which I have now the Honour
' to be Intrusted with, that there have been many Treaties be-
' tween the English Government, and them, as there was occa-
' sion: And that the last Interview was at *Piscataqua* about four
' Years ago, and that then my very worthy Predecessor, Gover-
' nour *DUDLET* accepted their Submission, and Ratified all
' former Treaties and Agreements with them; and that he gave
' them all possible Assurances of Justice, Friendship, Protection,
' and fair Commerce and Dealing upon their Fidelity, Peace and
' Obedience to the Crown of *Great Britain*; and that I shall
' Build on that Foundation.

of *Great Britain* is happily Descended to His Most Excellent Majesty KING *GEORGE*, and for ever Established in His Royal Protestant Family, which GOD be Praised, are many. That it is in the Name and by the Command of KING *GEORGE*; that I am now Speaking to them, and that they may, and should Esteem it as an Instance of the King's great Favour, that I have so soon visited them.

Tell them, That there is a very good agreement between KING *GEORGE*, and His Neighbours, more especially the *French Nation*, who have a Just and Great Esteem for His Majesty, and are very desirous of His Friendship, and Peace with Him: And that His Majesty's Subjects at home and abroad account themselves, very happy in His Majesty's Government, for that, It is Wise, Just and Kind; His Majesty consulting the common Welfare of His People, as to their Religion, Civil Liberties, Trade, and every other Thing.

Tell them, That this Great, Good and Wise Prince KING *GEORGE*, is their KING, as well as Ours, and that therefore we look upon them, and shall always Treat them as fellow Subjects; and that they must likewise remember at all times, that they are KING *GEORGE*'s Subjects, under His Allegiance and Protection, and they must by no means hearken to any contrary Insinuations, that they will always find themselves safest under the Government of *Great Britain*.

Tell them, That KING *GEORGE*, and the *British Nation*, are Christians of the Reformed Protestant Religion; That the great and only Rule of their Faith and Worship, and Life, is contained in the BIBLE, [the Governour holding one in his hand] here in this Book which is the Word of GOD (*Sachems*) is contained our Holy Religion; and we would gladly, have you of the same Religion with us; and therefore we have agreed, to be at the Charge of a Protestant Missionary among you, to instruct you, and this is the Gentleman [shewing Mr. *Baxter* to them] And I hope also in a little Time, to appoint a

• Schoolmaster among you to teach your Children, and that I
• hope and expect that they Treat this Protestant Missionary with
• all affection and respect; not only for the sake of the King's
• Government, but of his own Character, He being a Minister of
• *Jesus Christ* our only Lord and Saviour, who will Judge them
• and us at the last Day. Tell

Tell them, ' That the English Settlements that have lately been
• made in these Eastern Parts, have been promoted partly on their
• accounts, and that they will find the benefit of them in having
• Trade brought so near them, besides the advantage of the Neigh-
• bourhood and Conversation of the English, to whom I have
• given strict Orders, that they be very just and kind to the Indi-
• ans, upon all accounts, and therefore if at any time, they meet
• with any Oppression, Fraud, or unfair Dealing, from the English
• in any of their affairs; let them make their Complaint to any of
• my Officers here, and then I shall soon hear of it, and take
• speedy and effectual care to do them right. Or if upon any
• great occasion, they chuse to send any of their Body to me di-
• rectly they shall be very welcome. I shall always be ready to
• protect and assist them, For I would have them look upon the
• English Government in *New-England* as their great and safe
• Shelter.

Tell them, ' That if they have any thing fit, or reasonable to
• ask of me, at this time, they shall be very welcome to lay it
• before me, and I shall give it all due consideration, and that I
• expect an Answer from them to what I have said.

Tell them, *Interpreter*, ' That in Token of my great sincerity
• and affection to them, and as an earnest of my future Justice
• and Kindness to them, I here give my Hand to their Sachems,
• and Chief Captains.

Then his Excellency taking an English, and an Indian Bible in
his Hand, bid the Interpreters tell them that he gave them those
Bibles, and left them with Mr. *Baxter* their Minister, for their
Instruction, whenever they desire to be Taught. The Minister

Instruct their Children, when they have a mind to send them.

Then his Excellency Drank King GEORGE's Health to the chief Sagamore *Moxus*, which he, and all the rest Pledged.

Wiwurna stood up, and said he was appointed to speak in the Name of the rest.

Governour, Go on.

Wiwurna. We are very glad of this Opportunity, to see your Excellency, when the Sun shines so bright upon us; and Hope the Angels in Heaven rejoyce with us: We have been in Expectation of this favour ever since we received your Excellency's Letter in the Winter.

We are not now prepared to answer what your Excellency has said to us; But shall wait on your Excellency again to Morrow.

Governour, It is well: At what time?

Wiwurna, We desire his Excellency to Appoint the time.

Gov. Let them come about Nine a Clock, when they will see the Flag set up. I will give them an Ox for Dinner, and let them send some to Kill, and Dress it.

Wi. We are very thankful to your Excellency, for some of us have had little to eat for these two Days.

Then the Indians took leave and withdrew.

Aug. 10th. 1717.

THE Eight Sachems, and chief Captains that Attended Yesterday appeared again with some other Principal Indians accompanying them.

Wi. It is a great favour of GOD we have this Opportunity to wait on your Excellency, and we have our Answers ready.

Gov. Let them Speak.

Wi. We have done with the Treaty at *Piscataqua*; and now proceed to a new one.

Gov. They Ratify, and Confirm former Treaties?

Wi. Yes, We do.

His Excellency Ordered the Principal Articles of their Submission at *Piscataqua*, to be Read and Interpreted to them: And then ask'd them, Whether they did remember & acknowledge them? And the Indians Answered. They did.

Wi. We have considered what his Excellency said Yesterday, and the first thing was for Love and Unity; and we admire it exceedingly. And believe it pleases GOD. And hope your Excellency will endeavour it shall be so.

Gov. I assure them of it, If they carry themselves suitably, with Duty and Allegiance to KING GEORGE.

Wi. We hope all hard thoughts will now be laid aside, between the English and Us, and that the Amity will be hearty.

Gov. Very well.

Wi. We are well pleas'd that his Excellency is Commander of *New-England*; and that altho' He is lately Arriv'd from *England*, He is Acquainted with the Affairs of *New-England*, and hope all things will be well.

Gov. Tell them if they behave themselves well, I shall use them kindly.

Wi. We have had the same Discourse from other Governours, as from your Excellency: and we have said the same, to them; Other Governours have said to us that we are under no other Government but our own.

Gov. How is that?

Wi. We Pray leave to Speak out. Your Excellency was pleas'd to say that we must be Obedient to KING GEORGE, which we shall if we like the Offers made us.

Gov. They must be Obedient to KING GEORGE, and all just Offers and Usage shall be given them.

Wi. We will be very Obedient to the KING, if we are not Molested in the Improvement of our Lands.

Gov. They shall not be Interrupted in the Improvement of their Lands; and the English must not be Molested by them in theirs.

Wi. We are pleas'd with the liberty your Excellency gives us, of making Mention of any wrong we have suffered.

Gov. They must Desist from any Pretensions to Lands which the English own.

Wi. We Pray leave to go on in order with our Answer.

Gov. Let them go on.

Wi. If any wrong happens to us we will not avenge our selves, but apply to your Excellency for Redress. If any Foreign Indians come upon us, We shall Acquaint your Excellency, but hope by our Young Men to defend our selves.

Gov. If they want help our Young Men shall Assist them also. 1.20

Wi. If any Quarrel happens & blood should be shed, We will not avenge our selves, but apply to your Excellency. We Return Thanks to your Excellency for your favour in offering us Succours, & if there should be any Disturbance we shall not Complain without real proof, nor for any frivolous matter.

Wi. This Place was formerly Settled and is now Settling at our request : And we now return Thanks that the English are come to settle here, and will Imbrace them in our Bosoms that come to settle on our Lands.

Gov. They must not call it their Land, for the English have bought it of them and their Ancestors.

Wi. We Pray leave to proceed in our Answer, and to talk that matter afterward. We Desire there may be no further Settlements made. We shan't be able to hold them all in our Bosoms, and to take care to Shelter them, if it be like to be bad Weather, and Mischief be Threatned.

As to the Ministers Instructing us :

All People have a love for their Ministers, and it would be strange if we should not love them, that come from GOD. And as to the Bibles your Excellency mentioned, We desire to be Excused on that Point. GOD has given us Teaching already, and if we should go from that, we should displease GOD. We are not capable to make any Judgment about Religion.

Your Excellency was not sensible how sick we were Yesterday to see the Man of War ashoar, We were so faint we could not Speak out with strength, and we are now very glad the Ship is well.

We are very glad to wait on your Excellency, and to tell you; That we sent our Young Men early this Morning, to see if the Ship was well, and were very glad to hear she was.

Gov. Tell them, I accept their respects for His Majesty's Ship, and if the Ship can help them at any time, It shall be ready to do it.

Wi. We shall be very glad when we have concluded, that your Excellency may have good Winds, and Weather, and get safe

Gov. Tell them they must be sensible and satisfied that the *English* own this Land, and have Deeds that shew, and set forth their Purchase from their Ancestors. And we will not be molested in our Improvement of them, And they shall not be molested in the improvement of the Lands that belong to them.

Tell them also, That Complaints are made to me that some of them have violently taken things from some of the *English*, as the Meat out of their Pots, and other things which is contrary to the Law of GOD and Man, and that they had forbid the *English* Planting on their own Lands, and that the Night before last they had killed some of the Young Cattel belonging to the *English*, (which indeed they had first informed of, and desired forgiveness) all which is contrary to their Articles.

Wi. We desire time to consult.

Gov. They may have it, but tell them I expect to see them again at Three a Clock, with a positive Answer about the Lands. And that they should always Muzzle their Dogs, when they come upon the *English* Lands where their Cattle are.

Wi. We are very thankful that your Excellency gives us leave to consider, and shall attend your Excellency at the time appointed with our Answers, for it is not a jesting matter we are now upon.

3 a Clock in the Afternoon.

Wi. We are willing to cut off our Lands as far as the Mills, and the Coasts to *Pemaquid*.

Gov. Tell them we desire only what is our own, and that we will have. We will not wrong them, but what is our own we will be Masters of.

Wi. It was said at *Casco* Treaty, that no more Forts should be made.

Gov. Tell them the Forts are not made for their hurt, and that I wonder they should speak against them, when they are for the security of both, we being all Subjects of King GEORGE.

King GEORGE builds what Forts he pleases in his own Do-

minions, and has given me Power to do it here, and they are for their security as well as our's, and the French do the like, They build what Forts they please, and all Kings have that Power, and the Governours they appoint to do the same.

Wi. We can't understand how our Lands have been purchased, what has been Alienated was by our Gift.

His Excellency hereupon ordered a Deed of Sale of Lands on *Kennebeck River*, made by Six Indian Sagamores, to *Richard Wharton*, should be opened and exhibited to them, which was done and partly Read, and Interpreted to them.

Wi. As for the West side of *Kennebeck River* I have nothing to say, but am sure nothing has been Sold on the East side.

Gov. I expect their positive Answer and Compliance in this matter, that the English may be quiet in the Possession of the Lands they have purchased.

Wi. We don't know what to think of new Forts built.

Gov. I have spoke to that fully already, and told them they are for our mutual defence.

Wi. We should be pleased with King GEORGE if there was never a Fort in the Eastern Parts.

Gov. Tell them that wherever there is a new Settlement, I shall always order a Fort, if I think it proper, and that it is for the security of them and us, and so do the French. Are any People under the same Government afraid of being made too strong to keep out Enemies?

Wi. We are a little uneasy concerning these Lands, but are willing the English shall possess all they have done, excepting Forts.

Gov. Tell them we will not take an Inch of their Land: nor will we part with an Inch of our own.

Wi. We shall have Fishing and Fowling wherever we will?

Gov. It is freely consented to, and they are assured of it.

Then the Indians rose up at once & withdrew, in a hasty abrupt manner without taking leave, and left behind them their English Colours, returning to their Head quarters at *Puddlestones-Island*.

And in the evening brought to His Excellency a Letter from *Sebastian Ralle* their Jesuit, Dated the 17th of *Aug. 1717*. Wherein he says, that Governour *Vaudreville* had written to them, that when he was lately in *France*, he had enquired of the King of *France*, whether he had in any Treaty given away the Indians Lands to the English, and that the French King told him, he had not, but was ready to succour the Indians, if their Lands were encroacht upon. Which his Excellency read and rejected as not worthy of his Regard. And the Indians return'd.

August 11th. 1717.

His Excellency went on board the *Squirrel Man of War*, and Ordered the Fore-top-sail to be loosed. Whereupon a Canoo with two *Indians* hastned on board, & acknowledged the rudeness & ill Manners they were guilty of Yesterday, and Pray'd that they might see his Excellency again.

His Excellency told them they should if they quitted their unreasonable Pretensions to the English Lands, and Complied with what he had said, but not otherwise. Which they promising to do, His Excellency Appointing to meet them at Six a Clock. And the Indians Desired they might have the British Colours again; which were given to them, and they returned.

And at the time appointed the Sachems, and Principal Men came over with the British Colours, leaving behind them *Wiwurnia*, because (as was said) he had behaved himself so improperly Yesterday.

And they Appointed *Querebennit* their Speaker.

Quer. We are very sorry for our rude Carriage Yesterday, and Pray it may be forgiven. As your Excellency said if any thing should happen amiss, It should be rectified.

Gov. 'Tis well.

Quer. It was agreed in the Articles of Peace, that the English should Settle, where their Predecessors had done; And we agree to those Articles & Confirm them. And Desire the English may Settle as far as ever they have done. And then Presented His Excellency a Belt of *Wampum*. And said we Desire to live in Peace.

Gov. Tell them, if they don't begin the Quarrel they shall have no occasion from us.

Quer. We desire that by the favour of GOD, we may always live in Peace and Unity.

Gov.

Gov. We pray the same.

Quer. If any of our People should happen to be out in Cold and Stormy Weather, we desire the English to shelter them.

Gov. As long as they behave themselves well kindness shall be shewn them.

Quer. We shall always do the same for the English, and GOD Almighty hears us say it.

Gov. It is doing like Christians.

Quer. What I have said GOD Almighty hears, and presented another Belt of *Wampum*.

Gov. We say the same, what is done is done in the presence of GOD.

Gov. Tell them I hear more Complaints of some of them, that they have Interrupted the English in their Affairs, Taken the Meat out of their Pots, &c. I expect that there be no more such Miscarriages: If any of our People should do so to them they should be punish'd severely.

Quer. We Pray supplies may be sent us.

Gov. Tell them that the Traders here shall supply them.

Gov. Ask them, What they want most?

Quer. In the Winter all necessaries are wanting, especially Provisions and Ammunition.

Gov. Tell them the Traders shall have order to supply them with what they want, at reasonable Rates.

Quer. We should be glad of one Trading House that may serve us all.

Gov. There shall be a place or 2, or 3, when I go home appointed, where they shall be supplied.

Quer. Mr. *Minor* is a good natur'd Man, and pleases us well.

Gov. There shall be here, and in other places supplies of Trade.

Quer. We Desire that Interpreter *Jordan* may be near us, to Represent to your Excellency any thing that may happen.

Gov. I Desire no better Man.

Quer. We should be glad of a Smith here, to mend our Guns.

Gov. Here is one that has work'd for you and Complains he is not paid for it.

Quer. As to that I don't know, but it is a long time before he will do our work, and then he won't do it well.

Gov. If you take care to pay for your work, I shall Endeavour you shall have a good Lock-Smith.

And tell them, that I thank them for their Present.

His Excellency Directed the following Instrument to be drawn up, and annexed to the Articles of their Submission, made at *Piscataquis*: which was Read, and Interpreted to them Paragraph by Paragraph by Interpreter *Jordan*, (Capt. *Gyles* having been ordered to his Command of the Fort at *Brunswick* Yesterday.)

And they all readily & without any Objection Consented to the whole.

August 12th. 1717.

TWenty of the Sachems, and Principal Men Sign'd & Seal'd & Deliver'd the said Instrument to his Excellency as their Act; being Witnessed by several English Gentlemen, and several of the Principal Young Men of the Indians. It is as follows, viz.

George Town on Arrowsick Island in His Majesty's Province of the Massachusetts Bay, in New-England, the 12th Day of August 1717. in the Fourth Year of the Reign of Our Sovereign Lord GEORGE, by the Grace of G O D of Great Britain, France & Ireland, KING, Defender of the Faith, &c.

WE the Subscribers being Sachems & Chief Men of the several Tribes of Indians belonging to Kennebeck, Penobscut, Pegwacket, Saco, and other the Eastern Parts of His Majesty's Province aforesaid, having had the several Articles of the foregoing Treaty distinctly Read & Interpreted to us, by a Sworn Interpreter, at this time, Do Approve of, Recognize, Ratify & Confirm all, and every the said Articles, (excepting only the Fourth & Fifth Articles, which relate to the Restraint, and Limitation of Trade & Commerce which is now otherwise managed.)

And whereas some rash & inconsiderate Persons amongst us, have Molested some of our good fellow Subjects the English in the Possession of their Lands, and otherwise ill-Treated them, We do Disapprove & Condemn the same, and freely Consent that our English Friends shall Possess, Enjoy & Improve all the Lands which they have formerly Possessed, and all which they have obtained a Right & Title unto: Hoping it will prove of mutual & reciprocal Benefit & Advantage to them & us, that they Cohabit with us.

In Testimony, and Perpetual Memory whereof We have hereunto set our Hands & Seals, in behalf of our Selves, & of the several Tribes of the Indians, that have delegated us to appear for, and Represent them the Day & Year aforesaid.

This Affair being finish'd, several Sachems Desired as it suited them, that Supplies might be sent to *Wintet Harbour, Casco, Macquoit, Rowfick, Small Point*, and a Sloop with Supplies to *Penobscus*; which his Excellency told them he would gratify them in. As also that People should not hunt the Fowl with floats.

Mug. Complain'd he had left *Fifteen Shillings* with *Capt. Lane*, and that he would not restore it to him.

And they Desired that *Capt. Lane* might be directed to use them better, or some other Person sent in his room.

Sarumbanes Complained that *Mr. Nowel* had imployed him to procure for him an English Young Woman, a Captive, promising him *l. 20* if he succeeded, and *l. 10* if he attempted, and did not succeed, and that he had Endeavoured it without success, and said *Nowel* refuses to comply with his bargain.

To all which his Excellency Replied that he would take care that Right should be done them.

Then all the Sachems & Chief Men came with great respect & offered his Excellency their hands; one of them declaring that they Desired the Peace might continue as long as the Sun & Moon should endure.

And his Excellency ordered them a Present of some Provisions & Ammunition, which they accepted very thankfully, and Pray'd that their Young Men might be allowed to come over, and give his Excellency a Dance, which his Excellency allowed of.

B O S T O N : Printed by *B. Green*, Printer to His Excellency the GOVERNOUR & COUNCIL : And Sold by *Benj. Eliot*, at his Shop below the Town-house. 1717.

1727

TRAITÉ DE PAIX ENTRE LES ANGLOIS ET LES ABENAKIS.

Caske Bay, le ... août.

Nous, soussignés, certifions avoir entendu l'interprétation des actes écrits en anglois, où sont contenus les articles de paix prétendus stipulés à Baston et confirmés à Kaske Bay entre les Sauvages de Panaouamské et Monsieur Dummer Lieutenant, Gouverneur Général de la Nouvelle Angleterre, laquelle interprétation a été faite en langue abénaquise en présence des chefs, des députés et de plusieurs autres considérables du dit village de Panaouamské par deux des interprètes anglois qui avaient interprété ces mêmes actes aux Sauvages à Baston et à Caske Bay. Lesquels ont supprimé ces articles couchés au commencement de ces mêmes actes, où l'Anglois fait dire aux Sauvages ;

Qu'ils viennent se soumettre à lui.

Qu'ils se reconnaissent les seuls auteurs de la guerre qui a été entre eux pendant ces quatre ou cinq ans.

Qu'ils renouvellent les prétendus traités faits autrefois entre eux et les Anglois, par lesquels traités l'Anglois prétend que les Sauvages se sont donnés avec leurs terres au Roi d'Angleterre, l'ont reconnu pour leur Roi et se sont mis au nombre de ses sujets.

Qu'ils embrassent les lois angloises.

Qu'ils fassent ligue offensive et défensive avec les Anglois.

Les interprètes anglois ont tourné tout cela en ces paroles.

¹ *Collection de documents relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France*, vol. III, Québec: Imprimerie A. Côté et Cie, 1884, p. 134 -135.

Que les Sauvages de Panaouamské étaient venus saluer le Gouverneur anglois, faire la paix avec lui, et renouveler l'ancienne amitié qui était auparavant entre eux.

Pour l'acte d'aministé (?) et de pardon de la part du Roi d'Angleterre aux Sauvages par le dit gouverneur, en conséquence des prétendus traités, les interprètes anglois n'en ont voulu faire aucune interprétation.

Certifions de plus que les dits Sauvages de Panaouamské nous ont protesté en présence de ces mêmes interprètes que ni eux Sauvages ni les interprètes anglois ne leur avaient jamais parlé des susdits articles, sinon dans les termes postérieurs qu'on a rapportés, et que les interprètes anglois ne leur avaient jamais parlé sinon que d'un traité de cessation d'armes, de paix, d'accomodement et d'amitié entre ces deux nations.

En foi de quoi nous avons signé le présent certificat et nous sommes prêts de faire serment que cela est ainsi, fait à Panaouamské ce.....
.....1727.

Ainsi signé :

E. LAUVERJEAT, Prêtre,
Missionnaire à Panaouamské,

J. S. H. DIBAVIS (?) DE ST CASTIN,
Barenos (?) ST CASTIN,

Alexandre le BORGNE DE BELISLE,

Et plusieurs autres qui ont témoigné ne savoir signer.

Annexe C: 5 mai 1744, Conférence à Annapolis entre Paul Mascarene et les Amérindiens. 1

A Conference Held at Annapolis Royal on Saturday the fifth day of May, Between the Honble Paul Mascarene Esqr President and Commander in chief of his Majesty's Province of Nova Scotia Attended by the members of his Majesty's Council and all the Officers Belonging to the Garrison of Annapolis Royal, And Joseph son of the Chief of the River St. John's, Francois De Sal, Francois and Guillaume Quatre Patts, all four Delegates from the Indians of said River, Prudent Robichaux being the Interpreter.

His Honour the President acquainted the above mentioned Delegates that as he understood They Presented Themselves to this Governmt in an amicable Disposition he Therefore Receiv'd Them as friends and Gave them his Hand as a Token of his Sincerity and Then Proceeded to confer as follows.

Comr in chief
Joseph the chiefs
son speaking
for the others
Present

What Particular Business Occasions your comeing Hither at This Time?

We come in Behalf of all our Tribe of Indians Belonging to the River St. John, Sent by my father our chief, to Acquaint you that we have had News from Canady and from Boston by the Way of Penobscot that peace still continues between England and france but that at The River St. John's Things are Variously Reported Wherefore we Desire to Know from your self Howe matters Really are. We are as well Pleas'd to see the English Officers here assembled as if you were our own Chiefs, Conceiving from Thence that you Act in Behalf of his Majesty and that your Intentions are friendly Towards us. Therefore shall Depend upon what you Tell us the same as if The King Himself should speak to us. We Desire to be Dispatch'd as soon as Possible and to be Landed on the other Shore as near our Home as Conveniently Can the Reason for our Pressing to Depart so soon being Oweing to the Impatience of

As to your Return Home I shall send you over in one of the Vessells Employd by the Honble Board of Ordnance in his Majesty's Service which is to be Loaded with Lime stone at Musquash Cove. And I do Expect that so far from Obstructing the Sd Business you will on the Contrary assist them as they will undoubtedly Give you some Allowance for your work. I would also Advise you to be Carefull How you Hearken to Reports of Consequence and Before you Give credit to them I would have you send to me to be Inform'd, and you may Depend upon my Telling you the Real Truth.

We are obliged to you for This kind Treatment and manner of sending us home which will be Regarded by our Brethren as if Personally Done to themselves, who upon our arrival will Despatch Two Canoes to Canada to Inform the Indians There of the friendly Reception you have Given us and the Kind Proposals of peace Offer'd us from the Government.

Nova Scotia Archives IV. Original Minutes of his Majesty's Council at Annapolis Royal, 1736 - 1749. (édité par Charles Bruce Fergusson), Halifax, Public Archives of Nova Scotia, 1967, p. 46 - 49.

some Provisions and I Desire to see you again Before your Departure which at your Request shall be with the utmost Expedition and at furthest by Monday Next.

Monday the Seventh of May, 1741. His honour the President and Commander in chief Haveing Conven'd the Council who being Accordingly Mett and the aforesd Delegates with Prudent Robichaux There Interpreter also Present the Conference Continued as follows.

Commr in Chief My friends I have agreeable our Last conference on Saturday Last sent for you to Acquaint you that the Vessell was Ready for your Embarcation and to Take my Leave of you Before your Departure. And that if you have anything to Add or to complain of in Regard to your Treatment I may hear it and do you Justice.

Indians We thank you for Quick Dispatch and all your Other Civiltys with which we shall Acquaint our Chiefs who are assembled with the other Indians waiting our Return who will be much overjoyed to hear of our Treatment and your friendly Compliance with our Requests and Readiness to Redress our Grievances had we any to Lay Before you.

Commr. in Chief You Neved need Doubt of a kind Reception from me nor from His Majesty the King of Great Britains Subjects while you Behave your selves Peaceably and Friendly Towards them and his Majesty's Government and that I token of my Sincerity and Confidence in that of yours, I have Thought Proper to send along with you Edward How Esqr one of the Gentlemen of his Majesty's Council to see and Converse with your Chiefs and

the Rest of your Brethren at St. John's and to communicate to them Every Particular that Hath Passed in This our Conference.

Indians We Esteem it an additional favour you should so do and do Promise him a Hearty wellcome as we are certain it will be a great Pleasure to our chiefs to see and hear one of you Talk to them, Personally, as to our Behaviour it shall as we have already said be Peaceable and friendly and we chuse Rather to Dye Than forfeit our Words and Take up arms against the English It being Impossible for us to Live without Their assistance as we have already Signified.

Commr. in Chief As I have already Told you war was not as yet Proclaim'd Between the two Crowns of Great Britain and France yet Notwithstanding as it may Happen and as the Custom is upon The Advice Thereof to proclaim it in this as well as in his Majesty's other Provinces. I have thought Proper that you may not be Surprised at the Hearing of Such News to Acquaint and assure you that the Proclaiming of War here is not in the Least Intended against the friendly Indians and Inhabitants of this province but only for their Information to be upon Their Guard to Prevent any Damage that may Happen to them by those Whom we Esteeme and Proclaim Enemys.

Indians We approve of your Method and promise as we have Already said to Live with you and all The English in friendship and we Thank you for your kind Information which we shall Duely observe.

The Conference being Thus Ended they took Their Lieve And Gave their Hands as a further Token of their Sincerity and Embark'd along with Edward How Esqr on Board the "Montague" Schooner Employed as aforesd in his Majesty's Service for the River St John.

Extract by his Honor the
Presidents Command

Wm. Shirreff, Secy.

Annexe D: Déclaration de guerre des Micmacs aux Anglais.

DÉCLARATION DE GUERRE

DES

MICMACS AUX ANGLAIS

S'ILS REFUSENT D'ABANDONNER KCHIBOUKTOUK (HALIFAX).¹

Netnan elnoüi chagmak del-
ikemoüätigel kehïbouktouk
li gouvelneuléouïlich.

CHAGMAU

Oülà éimen, oulà edli oütka-
menktk, oulà edli élidouñ
tagaloujan, oulà paouë demen
égüèch ktélikichkatpâchin,
oulà néguèch kedouï mechtal-
jou demen magamiguéou,
ou nâi, nân anuchema edli
égichkaliei, nân nil elnoüi
léi, nân n'magamiguem ; ke-
lba nân kijoûlk ignemouich
ouïémtaguin yapehiou.

Tokéhkemtouk k'télimoulin-
a dèlkoüitk n'kamélamoun-
ktiniunkèl. Ludenân égélèg
ou n'témelchiktagoun kehï-
bouktouk néguèch edlidoûnel.

1. Archives du Séminaire de Québec. Le texte de cette sommation auquel les chefs micmacs apposèrent les signes de leurs tribus, fut rédigé au port de Toulouse, dans le Cap Breton, et confié à un officier anglais qui le remit au gouverneur à Halifax. Une copie de cette sommation, avec traduction littérale française en regard, fut envoyée comme curiosité par l'abbé Maillard, l'abbé Du Fau, supérieur des Missions Étrangères à Paris, dans une lettre datée de Louisbourg, le 8 octobre 1749. C'est cette copie qui se trouve imprimée ici. (L'abbé H. R. Casgrain.)

C'est ainsi qu'écrivent les
chefs sauvages au Gouverneur
de Kehïbouktouk.

SEIGNEUR.

L'endroit où tu es, où tu fais
des habitations, où tu bâtis un
fort, où tu veux maintenant
comme t'enthroniser, cette terre
dont tu veux présentement te
rendre maître absolu, cette
terre m'appartient, j'en suis
certes sorti comme l'herbe,
c'est le propre lieu de ma nais-
sance et de ma résidence, c'est
ma terre à moy sauvage ; ouïi,
je le jure, c'est Dieu qui me l'a
donnée pour être mon pais à
perpétuité.

Que je te dise donc d'abord
les dispositions de mon cœur à
ton égard, car il ne se peut que
ce que tu fais à K'chïbouktouk
ne m'allarme. Mon Roy et ton

N'téléguém ak kilktéléguém
kïekatkénachitichénel maga-
migal ; nân tchelkïchkouk
ouïégïlagoudigik. Chkadounil
luba égéliak n'tilagoudinen,
kiznè n'daunkouïanen kilou.
Teguendo nilénoüi bfgidech ?
ééhain kil ; tamidè paouëdemen
n'téliéligagin ? kïchchoüelme-
her mech tâtouïn oula magami-
guéou, tau tédougï m'chéguik.
nancher nil echkouïi nemep
kehïbouktouk. Ndoko kil apéh
nân kechkèl teinoüin, tchel-
paouë. demen k'outchâin ;
netnan ouïégi k'chïjoulek k'ta-
ginen moum'pouni n'doubélik
tâinen, ak malteau n'tilagou-
dinen. ouïégi medechkin k'pi-
gouïelnau. nil téguéli elnoüi
mokoüèch tami ouïégi melgui-
délchïou, pachik kijoûlkïktouk ;
Ludenân nègueum kégidok
toudélèg, jougïchïch talalougél
mèch nedaouin'ehkouat. nil
elnoüi égélèg mou tchel kïch-
katchou'péçilidèlmoukchïnjou-
gïchïch. abïch tok ouschïch
n'pïptaganeïnan kédoüi écoü-
ïinkel.

Mokoüèch élidèdemou Teop-
chik k'téli optakademén,
kïchogoch chäk mou nân ouïégi
dèlmoulo. ehkadou néguèch
naouïak mou n'kelougïu déli
éouchami kemoudeïnel. ouï-
goupehik pèl najamoultech,
téhïptouk kélèl oulchedemouï-
dex kedouï d'limoulan'l. oul-
chedouïn ak oulabougouïen, ak
elp menakachkïchkagidè dède-
men ktélijoulikïch kajâtoun deli

oulabougouen, nân ouschi
k'chïjoultech pa chik oulôdi
k'paouë demen. Koulaman ké-
dèl mehet yliédal kokoüèl. net
dégïmoul, ak nougouch mou
apéh kadouï chehpemoulo.
Oüèch kakelmoul, chagmau.
Pol toulouze edloüikagik nân
ougnâg echkou menakchen
Michel Pechkeouïmouk.

Roy ont fait entr'eux le partag
des terres ; c'est ce qui fai
qu'aujourd'huy ils sont en pais
mais moy il ne se peut que j
fasse paix ou alliance avec toy
montre-moy où moy sauvage
me logerai ? tu me chasses toy
où veux tu donc que je m
réfugie ? tu t'es emparé de
presque toute cette terre dans
dans toute son étendue. il n
me restoit plus que Kehïbouk-
touk. Tu m'envies encore ce
morceau, jusques-là même
que tu veux m'en chasser. Je
connois par là que tu m'engage
toy-même à ne cesser de nous
faire la guerre, et à ne jamais
faire alliance entre nous. tu te
glorifies de ton grand nombre
moi sauvage en petit nombre
ne me glorifie en autre chose
qu'en Dieu qui sçait très-bien
tout ce dont il s'agit ; un ver de
terre sçait regimber quand on
l'attaque. moy sauvage il ne se
peut que je ne croye valoir au
moins un tant soit peu plus
qu'un ver de terre à plus forte
raison sçaurai-je me défendre
si on m'attaque.

Ta résidence au Port Royal
ne me fait pas grand ombrage,
car tu vois que depuis long
tems je t'y laisse tranquille.
mais présentement tu me forces
d'ouvrir la bouche par le vol
considérable que tu me fais.
J'iray bientôt te voir. peut-être
recevras-tu bien ce que je te
dirai ; si tu m'écoutes et que tu
me parles comme il faut, et que
tu exécutes tes belles paroles, je

connoîtrai par là que tu n
cherches que le bien, de sort
que toutes choses prendront un
bon tour ; je ne t'en dis pa
davantage pour ne te pas plu
longtems rompre la tête pa
mes discours.

Je te salue, Seigneur.

Écrit au Port Toulouse cin-
quante jours avant la Saint Michel.

¹Déclaration de guerre des Micmacs aux Anglais, dans Col. docs. inédits, tome I, p. 17 à 19.

Annexe E: Famille Mius d'Entremont

1. **Philippe MIUS d'ENTREMONT** n. c 1609, Normandie, France, Occupation lieutenant-major et commandant des troupes, procureur du roi, baron de Pobomcoup, m. c 1649, Madeleine HÉLIE, n. c 1626, d. < 1678. Philippe décès : 1700, Grand-Pré, Kings, N-É, Canada. Décédé à la fin de 1700.

Enfants:

2. i **Marguerite MIUS d'ENTREMONT** n. c 1650.
3. ii **Jacques MIUS d'ENTREMONT de POBOMCOUP** n. c 1654.
4. iii **Abraham MIUS de PLEINMARAIS** n. c 1658.
5. iv **Philippe MIUS d'AZY** n. c 1660.
- v **Madeleine MIUS d'ENTREMONT** n. c 1669.

2e Génération

3. **Jacques MIUS d'ENTREMONT de POBOMCOUP** n. c 1654, Occupation seigneur de baron de Pobomcoup, interprète, m. c 1678, Anne (de) SAINT-ÉTIENNE de LATOUR, n. c 1661, (fille de Charles(TURGIS)deSAINT-ÉTIENNEdeLATOUR et Jeanne MOTIN de REUX) d. >15 sep1738. Jacques décès : ~ 1735 & 1736. Décédé entre 17 juillet 1735 et 28 juin 1736.

Enfants:

- i **Philippe MIUS d'ENTREMONT de POBOMCOUP** m. 4 déc 1707, à Pentagouët (Ste-Famille), Hancock, Maine, Thérèse (d')ABBADIE de SAINT-CASTIN, (fille de Jean-Vincent (d')ABBADIE et Marie PIDIWAMMISKWA).
 16. ii **Marie MIUS d'ENTREMONT de POBOMCOUP.**
 17. iii **Charles MIUS d'ENTREMONT de POBOMCOUP.**
 18. iv **Jeanne MIUS d'ENTREMONT de POBOMCOUP.**
 19. v **Jacques MIUS d'ENTREMONT de POBOMCOUP** n. c 1679.
 20. vi **Joseph MIUS D'ENTREMONT** n. c 1688.
 21. vii **Anne MIUS d'ENTREMONT de POBOMCOUP** n. c 1694.
 22. viii **Marguerite MIUS D'ENTREMONT** n. c 1694.
 23. ix **Marie-Madeleine MIUS D'ENTREMONT** n. c 1697.
4. **Abraham MIUS de PLEINMARAIS** n. c 1658, Occupation écuyer, interprète, m. c 1676, Marguerite deSAINT-ÉTIENNEde LATOUR, n. c 1658, (fille de Charles(TURGIS)deSAINT-ÉTIENNEdeLATOUR et Jeanne MOTIN de REUX) d. 15 juill 1748, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, Inhumé : 16 juill 1748, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada. Abraham décès : ~ 1703 & 1704. Décédé entre 1703 et le 5 septembre 1704.

Enfants:

- i **Madeleine MIUS de PLEINMARAIS** m. 17 août 1707, à Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, Jean-François CHANNITTEAU, n. La Rochelle, Charente-Maritime, France, (fils de François CHANNITTEAU et Marie TURBÉ).
- ii _____ **MIUS de PLEINMARAIS** n. c 1677, d. < 1686.
24. iii **Marguerite MIUS de PLEINMARAIS** n. c 1681.

- iv **Charles MIUS de PLEINMARAIS** n. c 1683.
 - v **Marie MIUS de PLEINMARAIS** n. c 1686, m. 7 août 1705, à Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, François CRÉPEAU, n. c 1677, St-Sébastien de La Tremblade, Charente-M, (fils de Pierre CRÉPEAU et Marie BAUDRY).
 - vi **Abraham MIUS de PLEINMARAIS** n. après 1686.
 - vii _____ **MIUS de PLEINMARAIS** n. après 1693.
 - viii **Anne MIUS de PLEINMARAIS** n. c 1697, d. 4 sep 1704, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, Inhumé : 5 sep 1704, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada.
 - 25. ix **Marie-Josèphe MIUS de PLEINMARAIS** n. c 1698.
5. **Philippe MIUS d'AZY** n. c 1660, interprète, m. (1) c 1678, inconnue, m. (2) c 1687, Marie _____, n. c 1670.
- Enfants de inconnue:*
- 26. i **Françoise MIUS**.
 - 27. ii **Joseph MIUS d'AZY** n. c 1679.
 - 28. iii **Marie MIUS** n. c 1680.
 - 29. iv **Mathieu MIUS** n. c 1682.
 - 30. v **Maurice MIUS** n. c 1682.
- Enfants de Marie _____:*
- 31. vi **Marie MIUS**.
 - vii **Jean-Baptiste MIUS** m. c 1720, Marie ?, n. c 1700, Inhumé : 9 fév 1830, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada. "sauvage de nation"
 - 32. viii **Jacques MIUS** n. c 1688.
 - 33. ix **Pierre MIUS dit DASY** n. c 1691.
 - 34. x **Madeleine MIUS** n. c 1694.
 - xi **Françoise MIUS** n. c 1697, m. (1) c 1717, ??, m. (2) c 1725, René GRAND-CLAUDE, n. c 1685, (fils de _____ GRAND-CLAUDE et Marie MEDOSSET) d. < 26 août 1735, m. (3) c 1733, Pierre CELLIER dit CHARET L'AINÉ, n. c 1687, (fils de _____ CELLIER et Marie _____).
 - xii **François MIUS** n. c 1700, m. < 1726, Marie ?. Chef des Micmacs de La Hève en 1763.
 - xiii **Philippe MIUS** n. c 1703.
 - 35. xiv **Anne-Marie dite Nannette MIUS d'AZY** n. c 1705.

3e Génération

17. **Charles MIUS d'ENTREMONT de POBOMCOUP** Occupation caboteur, m. 1 sep 1712, à Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, Marguerite LANDRY, n. c 1687, (fille de Pierre LANDRY et Madeleine ROBICHAUD dit CADET) d. < 28 FEB 1764. Charles décès : < 28 févr 1764.

Enfants:

- i **Marie-Josèphe MIUS d'ENTREMONT** n. 17 janv 1714, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 1 avr 1714, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, m. (1) 1 oct 1737, à Louisbourg, Cap-Breton, N-É, Canada,

Jean-Baptiste (de) COUAGNE, 9 mar 1687, Montréal, Montréal, Québec, Canada, (fils de Charles (de) COUAGNE et Marie GODÉ) Occupation capitaine, d. ~ 1739 & 1740, m. (2) 12 oct 1750, à Louisbourg, Cap-Breton, N-É, Canada, François L'ainé DUPONT DUCHAMBON, n. 22 mar 1712, Sérignac, Chalais, Charente, France, (fils de Louis DUPONT DUCHAMBON et Jeanne MIUS d'ENTREMONT de POBOMCOUP) Occupation Capitaine, d. 1765, Ste-Marie de Boisvert, en Saintonge. Marie-Josèphe Inhumé : 9 mai 1756, Louisbourg, Cap-Breton, N-É, Canada. contrat Laborde le 28 septembre 1737 avec Jean-Baptiste de Couagne Jean-Baptiste: capitaine réforme & ingénieur pour les fortifications contrat Laborde le 28 septembre 1737 avec Marie-Josèphe Mius d'Entremont décédé entre août 1739 & mai 1740

- ii **Charles MIUS d'ENTREMONT** n. 30 juill 1716, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 1 août 1716, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, Occupation navigateur, m. 19 juill 1747, à Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, Marie-Josèphe LANDRY, n. 8 nov 1718, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 21 mai 1719, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, (fille de René LANDRY et Marie-Josèphe MIUS de PLEINMARAIS).
- iii **Marguerite MIUS d'ENTREMONT** n. c 1720, Inhumé : 11 mai 1760, Très-Ste-Trinité de Cherbourg, La Manche.
- iv **Joseph MIUS d'ENTREMONT** n. c 1725, m. 28 févr 1764, à Très-Ste-Trinité de Cherbourg, La Manche, Anne LANDRY, n. 25 déc 1736, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 26 déc 1736, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, (fille de François LANDRY et Marie BELLIVEAU) Occupation Tricotteuse. Joseph Inhumé : 23 mars 1766, Très-Ste-Trinité de Cherbourg, La Manche.
- v **Madeleine MIUS d'ENTREMONT** n. c 1730, Pubnico, Yarmouth, N-É, Canada, m. 7 mai 1764, à Très-Ste-Trinité de Cherbourg, La Manche, Basile BOUDROT, n. 12 juin 1739, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 19 août 1739, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, (fils de Pierre BOUDROT et Madeleine MELANSON) Occupation commerçant. Madeleine Inhumé : 2 déc 1770, Très-Ste-Trinité de Cherbourg, La Manche. Madeleine MIUS d'ENTREMONT de POBOMCOUP
- vi **Pierre MIUS d'ENTREMONT de POBOMCOUP** n. c 1731, Inhumé : 20 juill 1778, Très-Ste-Trinité de Cherbourg, La Manche.

18. **Jeanne MIUS d'ENTREMONT de POBOMCOUP** interprète, m. 11 févr 1709, à Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, Louis DUPONT DUCHAMBON, 1 janv 1680, Sérignac, Chalais, Charente, France, (fils de Hugues DUPONT DUVIVIER ET DE MEDILLAC et Marie HÉRAULT de GOURVILLE) d. 22 août 1775, Curat, en Saintonge, Inhumé : 23 août 1775, Curat, en Saintonge. Jeanne décès : 21 mars 1746, France.

Enfants:

- i **Louis DUPONT DUCHAMBON** 20 sep 1713, Sérignac, Chalais, Charente, France, Occupation Chevalier de St-Louis, m. 8 juil 1752, à Ste-Foy, Québec, Québec, Canada, Marie-Josèphe RIVERIN, 23 sep 1726, Québec, Québec, Canada, (fille de Jean-Joseph RIVERIN et Marie-Josèphe PERTHUIS) d. > 1770. Louis décès : aft 1775.
- ii **Marie-Josèphe DUPONT** 8 juin 1722, Port-Dauphin, Victoria, N-É, Canada.
- iii **Anne-Henriette DUPONT** m. < 1763, Charles-Ignace D'AVERHOULT. Anne-Henriette décès : < 24 oct 1775. Charles-Ignace: Charles-Ignace D'AVERHOULT DE MARTIMONT
- iv **Jeanne DUPONT** n. 26 jan 1710, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 26 jan 1710, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, m. 28 avr 1740, Jacques-Marie-Blaise BRUNET. Jacques-Marie-Blaise: Jacques-Marie-Blaise BRUNET DE LASOCETIERE
- v **François L'ainé DUPONT DUCHAMBON** n. 22 mar 1712, Sérignac, Chalais, Charente, France, Occupation Capitaine, m. 12 oct 1750, à Louisbourg, Cap-Breton, N-É, Canada, Marie-Josèphe MIUS d'ENTREMONT, n. 17 janv 1714, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 1 avr 1714, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, (fille de Charles MIUS d'ENTREMONT de POBOMCOUP et Marguerite LANDRY) Inhumé : 9 mai 1756, Louisbourg, Cap-Breton, N-É, Canada. François décès : 1765, Ste-Marie de Boisvert, en Saintonge. Marie-Josèphe: contrat Laborde le 28 septembre 1737 avec Jean-Baptiste de Couagne
- vi **François DUPONT DUCHAMBON DUVIVIER** n. c 1714, Occupation Capitaine, m. c 1745, ? SÉROUX DE MAILLY. François décès : 4 août 1766, Compiègne, Oise, France, Inhumé : 5 août 1766, Compiègne, Oise, France.
- vii **Anne DUPONT DUCHAMBON** n. c 1718, Port-Dauphin, Victoria, N-É, Canada, m. 3 jan 1739, à Port-Lajoie, Queens, Î-P-É, Louis DECOUX, (fils de Paul DECOUX et Anne (DE) GRIGNAC) d. 1766. Anne décès : < 1749. Louis: Décédé (selon A. Fauteux) en 1766.
- viii **François DUPONT DE MÉZILLAC** n. 8 oct 1720, Louisbourg, Cap-Breton, N-É, Canada, Occupation Capitaine, m. 18 déc 1760, à St-Louis de Rochefort, Charente-Maritime, Marie-Geneviève HERTEL DE BEAULAC, (fille de Claude HERTEL DE BEAULAC et Geneviève MIRAMBEAU) d. 5 fév 1785. François décès : > 1789.
- ix **Jean-Baptiste-Ange DUPONT DUCHAMBON** n. ~ 1723 & 1727, Port-Dauphin, Victoria, N-É, Canada, Occupation Capitaine, m. 29 juin 1757, à Louisbourg, Cap-Breton, N-É, Canada, Marie-Anne ROMA, n. 3 fév 1726, St-Lu de Paris, France, 4 fév 1726, St-Lu de Paris, France, (fille de Jean-Pierre ROMA et Marie-Madeleine MOREAU). Jean-Baptiste-Ange décès : c 1764, St-Domingue (Haiti). contrat Bacquérisse le 28 juin 1757 avec Marie-Anne Roma Marie-Anne: contrat Bacquérisse le 28 juin 1757 avec Jean-Baptiste-Ange Dupont Duchambon

- x **Mathieu DUPONT DUCHAMBON DUMAIN** n. c 1728, Port-Dauphin, Victoria, N-É, Canada, Occupation Capitaine aide-major, m. 2 avr 1758, à Louisbourg, Cap-Breton, N-É, Canada, Barbe-Blanche CARREROT, n. Louisbourg, Cap-Breton, N-É, Canada, Louisbourg, Cap-Breton, N-É, Canada, (fille de Pierre-André CARREROT et Marie-Josèphe CHERON) d. 15 déc 1759, La Rochelle, Charente-Maritime, France. contrat 1 avril 1758 avec Barbe-Blanche Carrerot Barbe-Blanche: contrat Bacquérisse le 1 avril 1758 avec Mathieu Dupon Duchambon dumaine
- xi **Charles-François-Ferdinand D. DUCHAMBON** n. 27 nov 1734, Louisbourg, Cap-Breton, N-É, Canada, 28 nov 1734, Louisbourg, Cap-Breton, N-É, Canada, m. 12 mai 1764, à St-Jean de La Rochelle, Charente-Maritim, Marguerite (-Josèphe) RODRIGUE, n. 21 juil 1744, Louisbourg, Cap-Breton, N-É, Canada, 22 juil 1744, Louisbourg, Cap-Breton, N-É, Canada, (fille de Michel RODRIGUE et Marguerite LARTIGUE) d. 21 août 1796, Vitry-sur-Seine, Val-de-Marne, France. Marguerite: Décédée à Vitry-sur-seine le 21 ou 22 août 1796 à 43 ans (sic) assassinée.
27. **Joseph MIUS d'AZY** n. c 1679, interprète, m. c 1699, Marie AMIREAU dit TOURANGEAU, n. c 1684, Cap-Sable, Yarmouth, N-É, Canada, (fille de François AMIREAU et Marie PITRE). Joseph décès : 13 déc 1729, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, Inhumé : 14 déc 1729, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada. Marie: Marie s'est mariée à 48 ans à Jean Benoit.
- Enfants:*
- i **Joseph MIUS d'AZY** n. 27 juin 1700, Cap-Sable, Yarmouth, N-É, Canada, 22 mai 1705, Cap-Sable, Yarmouth, N-É, Canada, m. (1) 9 sep 1726, à Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, Marie-Josèphe PRÉJEAN, n. 22 avr 1702, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 1 mai 1702, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, (fille de Jean PRÉJEAN dit LEBRETON et Andrée SAVOIE) m. (2) 20 oct 1761, à St-Joseph de Philadelphie, Pennsylvanie, Marie VINCENT. Marié à 26 ans. Marie-Josèphe: Mariée à 23 ans Marie: peut-être fille de Clément Vincent?
- ii **Charles dit Charles-Amand MIUS** n. 17 déc 1702, Cap-Sable, Yarmouth, N-É, Canada, 22 mai 1705, Cap-Sable, Yarmouth, N-É, Canada, m. 21 jan 1731, à Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, Marie-Marthe HÉBERT, n. 12 juil 1710, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 13 juil 1710, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, (fille de Antoine HEBERT et Jeanne CORPORON) d. 22 fév 1803, Ste-Anne-du-Ruisseau, Yarmouth, N-É, Can, Inhumé : 23 fév 1803, Ste-Anne-du-Ruisseau, Yarmouth, N-É, Can. Né à Cap-Sable le 17 décembre 1702 (sic pour 1701). Marié à 30 ans. Marie-Marthe: mariée à 20 ans
- iii **François MIUS** n. 19 mar 1703, Cap-Sable, Yarmouth, N-É, Canada, 22 mai 1705, Cap-Sable, Yarmouth, N-É, Canada, m. 14 fév 1735, à Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, Jeanne DUON, n. 29 mar 1718, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 3 avr 1718, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, (fille de Jean-Baptiste DUON dit LYONNAIS

- et Agnès HÉBERT). François décès : ~ 1766-1775. Marié à 30 ans.
Jeanne: Mariée à l'âge de 17 ans.
- iv **Angélique MIUS** n. 2 nov 1704, Cap-Sable, Yarmouth, N-É, Canada, 22 mai 1705, Cap-Sable, Yarmouth, N-É, Canada, m. 4 jan 1731, à Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, François GROSVALET, n. c 1702, (fils de Bertrand GROSVALET et Françoise BINARD).
Angélique décès : 19 mar 1738, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, Inhumé : 20 mar 1738, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada. Mariée à 26 ans.
- v **Marie-Josèphe MIUS D'AZY** n. c 1706, m. 23 oct 1730, à Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, Jean-Baptiste RAYMOND, n. 1 déc 1710, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 4 déc 1710, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, (fils de François RAYMOND et Anne COMEAU) d. 26 déc 1757, Québec, Québec, Canada, Inhumé : 27 déc 1757, Québec, Québec, Canada. Marie-Josèphe décès : 14 déc 1757, Québec, Québec, Canada, Inhumé : 15 déc 1757, Québec, Québec, Canada. Mariée à 24 ans. Jean-Baptiste: Marié à 20 ans.
- vi **Claire MIUS D'AZY** n. c 1709, m. 21 jan 1731, à Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, Charles-Paul HÉBERT, n. c déc 1706, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 24 mar 1707, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, (fils de Antoine HÉBERT et Jeanne CORPORON)
Inhumé : 18 mar 1760, Très-Ste-Trinité de Cherbourg, La Manche. Claire Inhumé : 9 mar 1760, Très-Ste-Trinité de Cherbourg, La Manche. Mariée à 22 ans. Charles-Paul: marié à 24 ans.
- vii **Marie-Madeleine MIUS D'AZY** n. 28 nov 1710, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 28 avr 1711, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, m. c 1733, Jean-Baptiste HENRY, n. 10 nov 1709, Grand-Pré, Kings, N-É, Canada, 29 mai 1710, Grand-Pré, Kings, N-É, Canada, (fils de inconnu et Madeleine HENRY dit ROBERT) Occupation Habitant-Laboureur, d. 13 déc 1758. Marie-Madeleine décès : c 13 déc 1758. Décédée (selon S.A. White) en mer vers le 13 décembre 1758 dans le naufrage du Duke William, pendant la traversée vers la France. Jean-Baptiste: décédé en mer vers le 13 décembre 1758 dans le naufrage du Duke William, pendant la traversée vers la France.
- viii **Jean-Baptiste MIUS** n. c 1713, m. 3 oct 1735, à Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, Marie-Josèphe SURETTE, n. 13 oct 1718, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 1 nov 1718, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, (fille de Pierre SURETTE et Jeanne PELLERIN) d. < rc 1763. Jean-Baptiste décès : 29 juin 1806, Inhumé : 30 juin 1806. Marié à 22 ans. Marie-Josèphe: Mariée à 18 ans. décédée avant Rc 1763 (14 août).
- ix **Marguerite MIUS D'AZY** n. c 1716, Cap-Sable, Yarmouth, N-É, Canada, m. (1) c 1734, Michel HÉBERT, n. c 1694, (fils de Jean HÉBERT et Jeanne DOIRON) Inhumé : 22 avr 1751, Port-Lajoie, Queens, Î-P-É, m. (2) 29 jan 1753, à Port-Lajoie, Queens, Î-P-É, Jean DELAGE dit LANGLOIS, n. 18 juil 1720, St-Jean, île d'Orléans, Montmorency-1, Q, 19 juil 1720, St-Jean, île d'Orléans, Montmorency-

- 1, Q, (fils de Charles DELAGE et Marguerite PLANTE). Marguerite décès : 5 oct 1755, Québec, Québec, Canada, Inhumé : 6 oct 1755, Québec, Québec, Canada.
- x **Cécile MIUS** n. 19 déc 1717, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 8 sep 1719, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, m. c 1742, Augustin Dit Justice DOUCET, n. 23 juil 1719, Québec, Québec, Canada, 24 juil 1719, Québec, Québec, Canada, (fils de Jean DOUCET et Françoise BOURGET) Occupation charpentier. Cécile Inhumé : 26 jan 1751, Port-Lajoie, Queens, Î-P-É.
- xi **Geneviève MIUS** n. c 1720, m. c 1746, François GUÉRIN, n. c 1718, (fils de Jérôme GUÉRIN et Isabelle (Élisabeth) AUCOIN) Occupation habt-laboureur, d. c 13 déc 1758. Geneviève décès : c 13 déc 1758. Elle est décédée en mer vers 13 déc 1758 dans le naufrage du Duke William, pendant la traversée vers la France. François: Il est décédé en mer vers 13 décembre 1758 dans le naufrage du Duke William, pendant la traversée vers la France.
- xii **Rosalie MIUS** n. 8 fév 1725, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 28 sep 1725, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, m. c 1746, Éloi LEJEUNE, n. c 1724, (fils de Pierre LEJEUNE et Jeanne BENOIT) Occupation habitant-laboureur, d. ~ 1758 & 1759. Rosalie décès : ~ 1758 & 1759. Décédée en mer pendant la traversée en France en 1758-1759. Éloi: Décédé en mer 1758-1759 pendant la traversée en France.
- xiii **Charles-Benjamin MIUS d'AZY** n. c avr 1728, Cap-Sable, Yarmouth, N-É, Canada, 2 jan 1730, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, Occupation Habitant-laboureur, m. c 1749, Marie-Josèphe GUÉDRY, n. 9 jan 1723, Boston, Massachusetts, É-U, 26 sep 1723, Grand-Pré, Kings, N-É, Canada, (fille de Augustin GUÉDRY et Jeanne HÉBERT) d. 31 août 1767, Sauzon, Morbihan, France. Charles-Benjamin décès : ~ 1758 & 1759. Décédé (Arch Port St-Servan) en mer 1758-1759 pendant la traversée en France. Marie-Josèphe: Elle est décédée à 47 ans (sic).

Annexe E: Famille Le Borgne de Bellisle

1. **Emmanuel LEBORGNE** n. c 1610, Calais, Pas-de-Calais, France, (fils de Emmanuel LEBORGNE et Catherine PLANEAU) Occupation marchand banquier, gouverneur de l'Acadie, m. 19 févr 1635, à Ste-Marguerite de La Rochelle, Charente-M, Jeanne FRANÇOIS, 5 août 1616, Ste-Marguerite de La Rochelle, Charente-M, (fille de Jacques FRANÇOIS et Jeanne GULLON). Emmanuel décès : 20 juill 1681, St-Barthélemy de La Rochelle, Charente-M. Décédé à 76 ans

Enfants:

2.
 - i **Alexandre LEBORGNE de BÉLISLE.**
 - ii **Emmanuel LEBORGNE DU COUDRAY** 2 mar 1636, Ste-Marguerite de La Rochelle, Charente-M.
 - iii **Françoise LEBORGNE** 8 sep 1637, Ste-Marguerite de La Rochelle, Charente-M, m. 8 déc 1655, à Ste-Marguerite de La Rochelle, Charente-M, Pierre GARBUSAT, (fils de Dominique GARBUSAT et Alexandre DANDEL). Françoise décès : 8 jan 1694, Ste-Marguerite de La Rochelle, Charente-M, Inhumé : 9 jan 1694, Ste-Marguerite de La Rochelle, Charente-M.
 - iv **Jacques LEBORGNE** 13 mar 1641, Ste-Marguerite de La Rochelle, Charente-M, m. 28 mai 1673, à St-Étienne de Poitiers, Vienne, France, Marie DUPUY, (fille de Joseph DUPUY et Catherine (DE) LAGARDE).
 - v **? LEBORGNE** Inhumé : 26 avr 1642, Ste-Marguerite de La Rochelle, Charente-M.
 - vi **Nicolas LEBORGNE** 11 mai 1643, Ste-Marguerite de La Rochelle, Charente-M, Occupation Chanoine de La Rochelle (. Prieur de Mailloux (1680).
 - vii **Élisabeth LEBORGNE** 27 sep 1645, St-Barthélemy de La Rochelle, Charente-M, m. 19 mar 1669, à St-Barthélemy de La Rochelle, Charente-M, Jacques (DE) LAMOTHE, (fils de Ambroise (DE) LAMOTHE et Jeanne BAUDET).
 - viii **Antoine LEBORGNE** 9 fév 1648, St-Barthélemy de La Rochelle, Charente-M.
 - ix **André LEBORGNE DU COUDRAY** 4 déc 1649, St-Barthélemy de La Rochelle, Charente-M, m. 23 nov 1678, à St-Barthélemy de La Rochelle, Charente-M, Marie GAUTHIER, (fille de Jean GAUTHIER et Marie OSSANT). André décès : < 15 nov 1717.
 - x **Joseph LEBORGNE** 6 avr 1653, St-Barthélemy de La Rochelle, Charente-M.
 - xi **Catherine LEBORGNE** n. 4 mar 1639, Ste-Marguerite de La Rochelle, Charente-M, 13 juin 1639, Ste-Marguerite de La Rochelle, Charente-M, m. (1) c 1660, Jacques SAVIN, Occupation Notaire royal, m. (2) 24 jan 1679, à St-Sauveur de La Rochelle, Charente-Mar, René GIANNE, (fils de Michel GIANNE et Susanne BACHERON). Catherine Inhumé : 29 oct 1708, St-Sauveur de La Rochelle, Charente-Mar.

- xii **Charles LEBORGNE** n. 19 mai 1644, Ste-Marguerite de La Rochelle, Charente-M, 8 juin 1644, Ste-Marguerite de La Rochelle, Charente-M, Inhumé : 9 avr 1671, N-D de La Rochelle, Charente-Maritime.
- xiii **Joseph LEBORGNE** n. c 1650, Inhumé : 5 août 1657, St-Barthélemy de La Rochelle, Charente-M. Inhumé à 7 ans dans l'église à St-Barthélémy de La Rochelle
- xiv **Simon LEBORGNE** n. 26 août 1655, St-Barthélemy de La Rochelle, Charente-M, 29 août 1655, St-Barthélemy de La Rochelle, Charente-M, m. 23 sep 1680, à Vouvant, Vendée, France, Jeanne GUYOT.

2e Génération

- 2. **Alexandre LEBORGNE de BÉLISLE** 12 mar 1640, St-Barthélemy de La Rochelle, Charente-M, Occupation seigneur de Port-Royal, gouverneur suppléant de l'Acadie, interprète, m. c 1675, Marie de SAINT-ÉTIENNE de LATOUR, n. c 1655, (fille de Charles(TURGIS)deSAINT-ÉTIENNEdeLATOUR et Jeanne MOTIN de REUX) d. 28 mai 1739, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, Inhumé : 30 mai 1739, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada. Alexandre décès : ~ 1689-1692. Décédé entre 1689 et le 10 mai 1692.

Enfants:

- 3. i **Emmanuel LEBORGNE de BÉLISLE** n. c 1676.
- 4. ii **Marie LEBORGNE de BÉLISLE** n. c 1678.
- 5. iii **Alexandre LEBORGNE de BÉLISLE** n. c 1679.
- 6. iv **Jeanne LEBORGNE de BÉLISLE** n. c 1682.
- v **Charles LEBORGNE de BÉLISLE** n. c 1685.
- vi **Marie-Françoise LEBORGNE de BÉLISLE** n. c 1688, Occupation religieuse, d. 22 déc 1716, Hôtel-Dieu de Québec, Québec, Canada. Professe le 12 octobre 1713. Décédée à 28 ans. Religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec.
- 7. vii **Anne LEBORGNE de BÉLISLE** n. c 1690.

3e Génération

- 5. **Alexandre LEBORGNE de BÉLISLE** n. c 1679, Occupation marchand, interprète, m. 4 déc 1707, à Pentagouët (Ste-Famille), Hancock, Maine, Anastasie (d')ABBADIE de SAINT-CASTIN, n. c 1679, (fille de Jean-Vincent (d')ABBADIE et Mathilde _____). Alexandre décès : > 20 août 1744, Pentagouët (Ste-Famille), Hancock, Maine.

Enfants:

- i **Marie LEBORGNE de BÉLISLE** m. 7 jan 1739, à Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, François Le Jeune ROBICHAUD, n. 6 sep 1716, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 7 sep 1716, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, (fils de François ROBICHAUD dit NIGANNE et Madeleine THÉRIOT) d. < 21 mai 1764. François: Marié à 24 ans.

- ii **Alexandre LEBORGNE de BÉLISLE** n. c 1708, m. 9 janv 1731, à Grand-Pré, Kings, N-É, Canada, Marie LEBLANC, n. 17 févr 1711, Grand-Pré, Kings, N-É, Canada, 17 févr 1711, Grand-Pré, Kings, N-É, Canada, (fille de Jean LEBLANC et Jeanne BOURGEOIS) d. < 26 avr 1773. Alexandre Inhumé : 20 août 1744, Grand-Pré, Kings, N-É, Canada. Marié à 23 ans Décédé (selon L. Lejeune) blessé à mort devant Annapolis. Marie: Mariée à 20 ans.
- iii **Marie-Josèphe LEBORGNE de BÉLISLE** n. c 1711, m. (1) 20 avr 1733, à Louisbourg, Cap-Breton, N-É, Canada, Jacques-Philippe-Urbain RONDEAU, n. 28 juin 1699, Trois-Rivières, St-Maurice, Québec, Can, 28 juin 1699, Trois-Rivières, St-Maurice, Québec, Can, (fils de Jacques RONDEAU et Françoise BAUDRY) Occupation écrivain, m. (2) 24 oct 1750, à Louisbourg, Cap-Breton, N-É, Canada, Joseph DUPONT DUVIVIER, n. 12 nov 1707, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 12 nov 1707, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, (fils de François DUPONT DUVIVIER et Marie MIUS d'ENTREMONT de POBOMCOUP) Occupation Capitaine, d. 24 nov 1760. Marie-Josèphe Inhumé : 22 avr 1754, Louisbourg, Cap-Breton, N-É, Canada. elle avait 22 ans lors du contrat de mariage de Desmarest. contrat Morin 2 novembre 1750 avec Joseph Dupont Duvivier contrat Desmarest le 16 avril 1733 avec Jacques-Philippe-Urbain Rondeau dame Jacques-Philippe-Urbain: agent des trésoriers généraux de la Marine, notaire & écrivain contrat Desmarest le 16 avril 1733 avec Marie-Josèphe LeBorgne de Bélisle Joseph: contrat Morin le 2 novembre 1750 avec Marie-Josèphe LeBorgne de Bélisle
- iv **Françoise LEBORGNE de BÉLISLE** n. c 1715, m. 16 janv 1737, à Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, Pierre ROBICHAUD, n. 15 mars 1713, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 21 mai 1713, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, (fils de François ROBICHAUD dit NIGANNE et Madeleine THÉRIOT) Occupation Marchand, d. 5 nov 1784, L'Islet, L'Islet, Québec, Canada, Inhumé : 6 nov 1784, L'Islet, L'Islet, Québec, Canada. Françoise décès : 28 janv 1791, L'Islet, L'Islet, Québec, Canada, Inhumé : 31 janv 1791, L'Islet, L'Islet, Québec, Canada. Mariée à 22 ans. Pierre: Mariée à 24 an.

Annexe G: Famille Petitpas

1. **Claude PETITPAS** n. c 1626, Occupation greffier, laboureur, notaire, m. c 1658, Catherine BUGARET, n. c 1638, (fille de Bernard BUGARET dit SAINT-MARTIN et ? ?) d. 1693. Claude décès : c 1691. Catherine: Elle est décédée durant un voyage à Boston pour négocier un échange des prisonniers.

Enfants:

- i **Bernard PETITPAS** n. c 1659, m. c 1685, ? ?, n. c 1668.
2. ii **Marguerite PETITPAS** n. c 1661.
3. iii **Claude PETITPAS** n. c 1663.
- iv **Jean PETITPAS** n. c 1664.
4. v **Jacques PETITPAS** n. c 1666.
5. vi **Marie PETIPAS** n. c 1669.
6. vii **Isabelle (Elisabeth) PETITPAS** n. c 1670.
7. viii **Henriette PETITPAS** n. c 1674.
- ix **Paul PETITPAS** n. c 1675.
- x **Charles PETITPAS** n. c 1676.
- xi **Martin PETITPAS** n. c 1677.
- xii **Pierre PETITPAS** n. c 1681.
8. xiii **Anne PETITPAS** n. c 1684.

2e Génération

3. **Claude PETITPAS** n. c 1663, Occupation interprète, m. (1) < 1686, Marie-Thérèse ?, n. c 1668, d. < 1717, m. (2) 7 jan 1721, à Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, Françoise LAVERGNE, n. 2 avr 1703, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 8 avr 1703, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, (fille de Pierre LAVERGNE et Anne BERNON) d. > 30 sep 1771. Claude décès : c 1731.

Enfants de Marie-Thérèse ?:

17. i **Barthélemy PETITPAS** n. c 1687.
18. ii **Judith PETITPAS** n. c 1693.
- iii **Paul PETITPAS** n. c 1695, Occupation Navigateur.
- iv **Joseph PETITPAS** n. c 1699, Occupation Navigateur.
19. v **Marie-Louise PETITPAS** n. c 1701.
- vi **Isidore PETITPAS** n. c 1703.
20. vii **Françoise PETITPAS** n. c 1706.

Enfants de Françoise LAVERGNE:

21. viii **Jean (-Baptiste) PETITPAS.**
22. ix **Jacques PETITPAS.**
23. x **Louis PETITPAS.**
24. xi **Joseph PETITPAS.**

4. **Jacques PETITPAS** n. c 1666, m. c 1690, Geneviève SERREAU de SAINT-AUBIN, n. 7 août 1667, Québec, Québec, Canada, 9 août 1667, Québec, Québec, Canada, (fille de Jean SERREAU de SAINT-AUBIN et Marguerite BOILEAU) d. > rc 1739. Jacques décès : c 1694.

Enfants:

25. i **Nicolas PETITPAS.**
ii **Jean PETITPAS** n. c 1691, Inhumé : 26 juin 1713, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada.

3e Génération

17. **Barthélemy PETITPAS** n. c 1687, Occupation Pilote, m. c 1715, Madeleine COSTE, n. c 1697, (fille de François COSTE et Madeleine MARTIN) Inhumé : c 1754, Port-Toulouse, Richmond, N-É, Canada. Barthélemy décès : jan 1747, Boston, Massachusetts, É-U. Prisonnier des Anglais en 1745 retenu à Boston où il est décédé en janvier 1747; il était interprète des Indiens.

Enfants:

- i ----- **PETITPAS** n. < Rc 1717, d. < Rc 1726.
ii **Madeleine PETITPAS** n. c 1718, m. c 1742, à Port-Toulouse, Richmond, N-É, Canada, Charles LAVIGNE, n. 1 oct 1718, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 7 oct 1718, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, (fils de Nicolas LAVIGNE et Madeleine DOUCET) d. 1 déc 1784, Miquelon, St-Pierre & Miquelon, France, Inhumé : 2 déc 1784, Miquelon, St-Pierre & Miquelon, France. Madeleine décès : 9 nov 1758, St-Louis de Rochefort, Charente-Maritime. Charles: Il était habitant-caboteur, pêcheur et charpentier.
iii ----- **PETITPAS** n. < Rc 1724.
iv ----- **PETITPAS** n. < Rc 1724.
v **Marguerite PETITPAS** c 1722, Port-Toulouse, Richmond, N-É, Canada, d. < Rc 1726.
vi **Joseph PETITPAS** c 1723, Port-Toulouse, Richmond, N-É, Canada, Occupation habitant-pêcheur, m. c 1749, à Port-Toulouse, Richmond, N-É, Canada, Anne LAFARGUE, n. Petit-Dégrat, Richmond, N-É, Canada, c 1727, Petit-Dégrat, Richmond, N-É, Canada, (fille de Joannis (Jean) (DE) LAFARGUE et Marie-Anne OZELET). Joseph décès : 24 oct 1758, St-Louis de Rochefort, Charente-Maritime. Habitant-pêcheur.
vii **Jean-Baptiste PETITPAS** c 1728, Port-Toulouse, Richmond, N-É, Canada, m. c 1755, Louise-Josèphe GUYON, n. 6 mai 1736, Louisbourg, Cap-Breton, N-É, Canada, 6 mai 1736, Louisbourg, Cap-Breton, N-É, Canada, (fille de Jean-Baptiste GUYON et Anne-Madeleine LACHAUME). Louise-Josèphe: contrat Bacquérisse le 4 juin 1757 avec Jean-Baptiste Tournay
viii **Pierre PETITPAS** c 1731, Port-Toulouse, Richmond, N-É, Canada.
ix **Claude PETITPAS** n. c 1734.
x **Guillaume PETITPAS** n. c 1735, Port-Toulouse, Richmond, N-É, Canada, Occupation pêcheur, m. 16 jan 1764, à St-Louis de Rochefort, Charente-Maritime, Angélique SAUX, n. c 1740, St-Esprit, Richmond, N-É, Canada, c 1740, St-Esprit, Richmond, N-É, Canada, (fille de Étienne SAUX et Marie-Anne LAFARGUE) d. 5 oct 1812, Bordeaux,

Gironde, France. Guillaume décès : 27 août 1804, Bordeaux-Nord, Gironde, France, Inhumé : 2 sep 1804, Bordeaux-Nord, Gironde, France. Journalier, charpentier de navire et pêcheur. Angélique: décédée à 73 ans

- xi **Pélagie PETITPAS** c 1738, Port-Toulouse, Richmond, N-É, Canada.
- xii **Paul PETITPAS** c 1740, Port-Toulouse, Richmond, N-É, Canada, d. 25 nov 1787, Miquelon, St-Pierre & Miquelon, France, Inhumé : 26 nov 1787, Miquelon, St-Pierre & Miquelon, France. Célibataire, noyé.

23. **Louis PETITPAS** c 1726, Port-Toulouse, Richmond, N-É, Canada, m. (1) c 1752, Madeleine **POUGET**, c 1729, Port-Toulouse, Richmond, N-É, Canada, (fille de Pierre **POUGET** dit **LAPIERRE** et Françoise **MOYSE**) d. < 1762, m. (2) c 1761, Marie-Josèphe dite Rosette **DUGAS**, n. c 1733, Petit-St-Pierre, (fille de Joseph **DUGAS** et Marguerite **COSTE**). Louis décès : >1 avr 1788. Interprète pour les Micmacs; aide et commensal de l'abbé Pierre Maillard.

Enfants de Madeleine POUGET:

- i **Pierre-Paul PETITPAS** m. c 1782, Gertrude **POIRIER**, n. 17 sept 1761, 28 juill 1771, Arichat, Richmond, N-É, Canada, (fille de Michel **POIRIER** et Judith **RICHARD**) d. 7 sept 1832, Bas-D'Escousse, Richmond, N-É, Canada, Inhumé : 8 sept 1832, D'Escousse, Richmond, N-É, Canada.
- ii **Louis-Benjamin PETITPAS** c 1753, Port-Toulouse, Richmond, N-É, Canada, Occupation marchand, m. < 1775, INCONNU/E.
- iii **Marie-Louise PETITPAS** c 1754, Port-Toulouse, Richmond, N-É, Canada, m. c 1772, Paul **PELLERIN**, n. c 1736, (fils de Alexandre **PELLERIN** et Jeanne **GAUDET**). Paul: Né peut-être vers 1736.
- iv **Joseph PETITPAS** c 1757, Port-Toulouse, Richmond, N-É, Canada.
- v **Marie-Blandine PETITPAS** m. c 1775, Jean-Baptiste **GODIN** dit **BELLEFONTAINE**, (fils de Charles **GODIN** et Marie **MELANSON**) d. < 24 sep 1816. Marie-Blandine décès : > 10 juin 1837.

Enfants de Marie-Josèphe dite Rosette DUGAS:

- vi **Marie-Hélène PETITPAS** n. 11 jan 1769, Chezsetcook, Halifax, N-É, Canada, 18 juin 1769, Chezsetcook, Halifax, N-É, Canada, m. c 1787, Urbain **SAMSON**, n. 2 mai 1765, 1 oct 1771, Havre-de-l'Ardoise, Richmond, N-É, Can, (fils de Michel **SAMSON** et Madeleine **MARTEL**) d. 28 avril 1843, Inhumé : 30 avril 1843, Arichat, Richmond, N-É, Canada. Marie-Hélène Inhumé : 13 mai 1850, Rivière-Bourgeois, Richmond, N-É, Canada.
- vii **Anastasie PETITPAS** n. < 1774, m. c 1806, Valentin **MCDONALD**, n. c 1776, (fils de Edward (Edmond) **MCDONALD** et Marguerite-Gervaise **JOSSE**). Anastasie décès : D'Escousse, Richmond, N-É, Canada, Inhumé : 4 fév 1844, D'Escousse, Richmond, N-É, Canada.
- viii **Marie-Henriette PETITPAS** n. c 1762, Chezsetcook, Halifax, N-É, Canada, 24 juil 1768, Chezsetcook, Halifax, N-É, Canada, m. c 1780, Alexandre **GODIN** dit **BELLEFONTAINE**, n. c 1754, (fils de Charles **GODIN** et Marie **MELANSON**) Inhumé : 13 avr 1832, Chezsetcook, Halifax, N-É, Canada. Marie-Henriette Inhumé : 7 nov 1823, Chezsetcook, Halifax, N-É, Canada.

Annexe H: Famille Robichaud

1. **Étienne ROBICHAUD** n. c 1640, Occupation Laboureur, m. c 1663, Françoise BOUDROT, n. c 1642, (fille de Michel BOUDROT et Michelle AUCOIN). Étienne décès : < 1686, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada.

Enfants:

2. i **Madeleine ROBICHAUD dit CADET** n. c 1664.
3. ii **Charles ROBICHAUD dit CADET** n. c 1667.
4. iii **Prudent ROBICHAUD** n. c 1669.
5. iv **Marie ROBICHAUD** n. c 1672.
6. v **Alexandre ROBICHAUD** n. c 1675.
7. vi **François ROBICHAUD dit NIGANNE** n. c 1677.

2e Génération

4. **Prudent ROBICHAUD** n. c 1669, Occupation juge de paix, syndic et chef du conseil français d'Annapolis, interprète, m. c 1691, Henriette PETITPAS, n. c 1674, (fille de Claude PETITPAS et Catherine BUGARET). Prudent décès : 1756, Rivière St-Jean, N-B, Canada. Décédé pendant l'été

Enfants:

24. i **Marie ROBICHAUD** n. c 1692.
25. ii **Joseph ROBICHAUD** n. c 1694.
26. iii **Prudent ROBICHAUD** n. c 1696.
27. iv **Pierre ROBICHAUD** n. c 1698.
28. v **Marguerite ROBICHAUD** n. c 1700.
29. vi **Madeleine ROBICHAUD** n. c 1703.
30. vii **Louis ROBICHAUD dit PRUDENT** n. 9 août 1704.
- viii **Anne ROBICHAUD** n. 9 fév 1707, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 9 fév 1707, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, d. 1 jan 1776, Québec, Québec, Canada, Inhumé : 2 jan 1776, Québec, Québec, Canada.
31. ix **Marie-Josèphe ROBICHAUD** n. 10 avr 1709.
32. x **Jeanne ROBICHAUD** n. 13 oct 1713.
33. xi **François ROBICHAUD** n. c 1715.
34. xii **Élisabeth ROBICHAUD** n. 9 juin 1716.

3e génération

26. **Prudent ROBICHAUD** n. c 1696, Occupation marchand, député des habitants d'Annapolis, interprète, m. 10 jan 1719, à Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, Françoise BOURGEOIS, n. c 1698, (fille de Germain BOURGEOIS et Madeleine DUGAS) d. 25 nov 1747, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, Inhumé : 26 nov 1747, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada.

Enfants:

- i **Élisabeth ROBICHAUD** n. 27 nov 1719, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 29 nov 1719, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada.

- ii **Anne ROBICHAUD** n. 21 oct 1721, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 21 oct 1721, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada.
- iii **Dominique ROBICHAUD** n. 24 oct 1723, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 25 oct 1723, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, m. 17 août 1744, à Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, Marguerite FOREST, n. 13 avr 1725, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 14 avr 1725, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, (fille de Joseph FOREST et Marie GUILBEAU) Inhumé : 20 jan 1795, St-Jacques de l'Achigan, Montcalm, Qué. Dominique décès : 10 fév 1791, St-Jacques de l'Achigan, Montcalm, Qué, Inhumé : 12 fév 1791, St-Jacques de l'Achigan, Montcalm, Qué. Marguerite: Serait décédée le 8 janvier 1795.
- iv **Marguerite ROBICHAUD** n. 25 déc 1725, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 26 jan 1726, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, m. 11 mai 1750, à Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, François AMIREAU, n. 6 jan 1715, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 17 mar 1715, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, (fils de François AMIREAU dit TOURANGEAU et Madeleine LORD) Inhumé : 22 mar 1802, Nicolet, Nicolet, Québec, Canada.
- v **Janvier ROBICHAUD** n. 16 août 1727, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 16 août 1727, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, d. 31 oct 1727, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada. Décédé à 2 mois et demi.
- vi **Nathalie ROBICHAUD** n. 10 sep 1730, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 10 sep 1730, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, m. 1755, Charles GAUDET, n. 9 nov 1726, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 1 déc 1726, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, (fils de Pierre dit Pitre GAUDET et Marie BELLIVEAU).
- vii **Marie-Madeleine ROBICHAUD** n. 20 sep 1733, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 20 sep 1733, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada. Soeur Robichaud ?
- viii **Marie-Thérèse ROBICHAUD** n. 6 déc 1737, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 7 déc 1737, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, m. (1) 1763, à Connecticut, É-U, Louis-Thaddée FONTAINE dit BEAULIEU, n. 31 déc 1736, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 31 déc 1736, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, (fils de Louis FONTAINE dit BEAULIEU et Marie-Madeleine ROY) Occupation 0, Inhumé : 9 fév 1770, L'Assomption, L'Assomption, Québec, Can, m. (2) 20 juil 1772, à L'Assomption, L'Assomption, Québec, Can, Charles-Benjamin MARTIN, n. 24 fév 1734, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, 9 mai 1734, Port-Royal, Annapolis, N-É, Canada, (fils de René MARTIN et Marguerite MICHEL) d. < 11 nov 1816. Marie-Thérèse décès : 4 nov 1807, St-Jacques de l'Achigan, Montcalm, Qué, Inhumé : 6 nov 1807, St-Jacques de l'Achigan, Montcalm, Qué.